

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

**Réunion
du
jeudi 20 juin 2024**

DELIBERATIONS

M. BIERRY
Président de séance

COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Réunion du jeudi 20 juin 2024

Délibérations

*(La séance est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de
M. BIERRY, Président).*

Présidence de M. BIERRY, Président de séance

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, S Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MATT Nicolas
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZELLER Fabienne donne procuration à MILLION Lara
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BOHN Patricia, MUNCK Marc

ABSENTS :

FUCHS Bruno, TENENBAUM Anne

OUVERTURE ET APPEL NOMINAL

M. LE PRÉSIDENT – Je vous invite à vous installer et je demande à Robin de bien vouloir faire l'appel.

Il est procédé à l'appel nominal.

Merci Robin. Je rappelle que cette séance se tient uniquement en salle de l'Assemblée. Les conseillers d'Alsace n'auront pas la possibilité de participer au débat par visioconférence. Le CGCT prévoit en effet que le Conseil, tout comme la Commission permanente, doivent se réunir en un seul et même lieu au moins une fois par semestre, soit deux fois par an.

DISCOURS LIMINAIRES

M. LE PRÉSIDENT – Chers collègues, Mesdames et Messieurs les journalistes présents, Mesdames et Messieurs. La situation de notre pays est grave. J'ai mal pour l'Europe, parce qu'une majorité de Français a préféré un vote sanction, un vote massif de rejet à portée nationale à l'encontre de l'exécutif et à des listes portant un véritable programme pro-européen. En faisant ce choix, ils ont oublié tout ce que nous devons à cette même Europe, à son Parlement, qui ont démontré qu'ils savent les protéger, comme c'était le cas au moment de la pandémie du coronavirus, et au travers des financements apportés à ce moment-là, même si nous avons tous conscience qu'il faut que l'Europe protège encore mieux nos concitoyens.

J'ai mal pour la France, parce que le choix des extrêmes se nourrit une fois encore des peurs, des souffrances et des manques. Ici, en France, comme dans d'autres pays membres, l'immigration, la sécurité, le pouvoir d'achat, le malheur et la peur sont les moteurs du choix des partis populistes qui promettent tout et rien à la fois, qui donnent de faux espoirs, qui ne peuvent générer que des désillusions.

J'ai mal pour notre démocratie, parce que la dissolution aussi brutale que dangereuse de l'Assemblée nationale plonge le pays dans l'incertitude. Quelle sera l'Assemblée qui sortira des urnes ? Les hypothèses sont nombreuses. Celle d'une cohabitation inédite risque de plonger le pays dans la bourrasque.

J'ai mal pour notre démocratie, parce que ces élections, comme le feront vraisemblablement les prochaines législatives, démontrent la faiblesse du lien démocratique, et plus globalement la nécessité de réconcilier opinion publique et action politique en étant véritablement à l'écoute du pays, de ses élus, de tous les échelons et des corps intermédiaires, syndicats et associations.

Il faudra que notre territoire, nos habitants, nos élus et tous les acteurs de la vie publique puissent se ressaisir. Il n'y a pas d'hommes, de femmes ou de partis providentiels. Il n'y aura pas de miracle. Aucun parti antisystème ne parviendra à remettre le pays sur les rails à coup de promesses aussi nébuleuses que démagogiques. On ne gouverne pas la France avec des tours de passe-passe. Gouverner, ce n'est pas faire de la prestidigitation. Par définition, l'illusion ne dure qu'un temps. Même si je comprends le vote d'émotion ou de souffrance qui amène les votes extrêmes, j'espère que les 30 juin et 7 juillet, une mobilisation citoyenne pour voter en faveur d'une gouvernance lucide et apaisée du pays, pour des personnes qui ont les valeurs humanistes, républicaines, chevillées au corps, qui

défendront une Alsace respectée, une France juste et forte. Il faut savoir raison garder en toute chose, pour tous les responsables politiques. Le retour à la confiance est à ce prix.

Mais, chers collègues, revenons à l'ordre du jour de cette plénière. Elle est placée sous le triple signe de la solidarité, du réalisme et de l'ambition. La solidarité tout d'abord, avec l'aide à nos communes sinistrées ; la solidarité et la santé ensuite, avec le plan santé pour l'Alsace 2024-2028 ; le réalisme ensuite, avec le compte financier unique ; l'ambition enfin, avec l'économie de proximité et les axes stratégiques de la politique touristique 2024-2028 de l'Alsace.

En mai dernier, la Sarre, la Moder et la Zorn ont inondé 52 communes du Nord de l'Alsace, les terres et les accès environnants. L'arrêté ministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle vient d'être publié au JO du 14 juin. Il concerne 52 communes en Alsace. Notre devoir de solidarité, auquel nous ne manquons jamais, est de venir en appui financièrement aux communes et aux EPCI touchés, en leur apportant une aide exceptionnelle destinée à prendre en charge les dépenses résiduelles de remise en état non couvertes par les assurances et les aides de l'État, jusqu'à 50 %. En complément de l'aide financière, il s'agit d'autre part d'apporter un soutien aux collectivités touchées qui le souhaitent en leur donnant la possibilité d'avoir recours aux expertises de notre réseau d'ingénierie, dit RITA. Cela peut s'avérer d'un grand intérêt pour étudier leurs problématiques en matière d'habitat, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, l'idée étant de tirer autant que faire se peut les enseignements de ce terrible épisode climatique pour prévenir à l'avenir de potentiels dégâts consécutifs à de nouveaux épisodes du même type. Notre ingénierie peut contribuer à une meilleure sécurité des infrastructures, voire des zones d'habitation, parce que malheureusement, nous verrons sans doute encore des impacts du dérèglement climatique dans les mois et les années à venir. Il s'agit aussi à travers cette démarche de prolonger dans le temps long la chaîne de solidarité impressionnante à laquelle ont pris part les agents des services de notre Collectivité, les pompiers du SDIS – c'est l'occasion pour moi de saluer le Contrôleur général et le Colonel ici présents –, les secouristes bénévoles, les agents communaux, les agents de l'État et de très nombreux citoyens. Qu'ils soient encore remerciés pour leurs interventions.

Un autre sujet majeur de notre séance est bien sûr la santé. Comme vous le savez, le droit à la santé est un droit fondamental inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'homme. Il est important de ne pas l'oublier, même s'il est vain de confronter les idéaux qu'ont guidés la lettre et l'esprit de ce texte à la réalité de ce monde. Une chose est sûre : la santé, c'est notre bien commun. C'est pourquoi il est de notre devoir de nous intéresser de près à ce qui se passe chez nous en Alsace, en partant des problématiques que nous connaissons et des enjeux qui vont de pair. Notre nouveau plan a pour but de structurer et d'orchestrer nos actions par la mise en œuvre des compétences et des ressources dont nous disposons en la matière.

Un constat s'impose à nous : comme nous le savons, notre système de santé est en souffrance, et l'Alsace n'échappe malheureusement pas à ce constat. Il suffit de se souvenir de nos derniers échanges ici même avec la représentante de l'Agence régionale de santé. Nous l'interpellions sur bien des sujets qui nous préoccupent et que notre plan santé n'ignore pas. Les faits sont là : d'un côté, des déserts médicaux, une pénurie de médecins et plus largement de soignants, une crise de l'hôpital public, des urgences saturées, des inégalités territoriales d'accès aux soins de proximité ; et de l'autre, comme nous le savons, et à titre d'exemple, une surmortalité due aux cancers, aux maladies cardiovasculaires, un accroissement des pathologies chroniques, un vieillissement de la population avec une fragilisation de la santé des seniors.

Ce sont autant d'exemples pour vous dire que je considère que nous sommes à un moment charnière de notre système de santé, et qu'il nous faut agir ici et maintenant, avec méthode, ambition, pour tenter de relever les nouveaux et les nombreux défis qui s'imposent à nous. C'est la vocation de notre nouveau plan santé pour l'Alsace, avec la

prévention qui est à la base de tout dispositif de santé, l'adaptation de l'offre médicale et médico-sociale au vieillissement de la population, le soutien à une offre de soins de proximité en phase avec les besoins des Alsaciens, adaptée aux attentes des professionnels de santé, qui s'appuie sur une organisation et des ressources technologiques innovantes. Il s'agit d'être aux côtés de l'hôpital public en favorisant notamment la coopération transfrontalière, et de soutenir la recherche appliquée par l'investissement.

Notre plan santé a aussi pour objectif d'agir en faveur des plus fragiles, parce que la pauvreté est le marqueur social du clivage qui sépare ceux qui peuvent prendre soin d'eux et ceux qui ne peuvent pas le faire. Alors que la couverture santé est censée être universelle, cette inégalité sociale de santé est une injustice inacceptable pour nous, élus, qui nous sommes engagés avec la Collectivité européenne d'Alsace à défendre les principes de la vie digne des Alsaciens. Le logement, une nourriture saine, un environnement sain sont trois des principaux déterminants de la vie digne dont nous connaissons l'impact sur la santé des Alsaciens les plus vulnérables. Nous n'ignorons pas non plus l'influence majeure sur la santé des conditions socio-économiques. Et comme nos politiques publiques, le plan santé les prend en considération. Et parce que notre expertise est reconnue en matière de prévention, notamment en faveur de la protection maternelle et infantile, en faveur de la sensibilisation des adolescents ou encore en faveur d'une plus grande autonomie des seniors et de la protection des personnes en situation de handicap, nous consoliderons ces périmètres d'action et nous les développerons. En n'oubliant pas, comme cela vient d'être dit, de prendre en considération dans notre plan santé d'autres facteurs clés comme l'environnement, sur lequel il nous faut porter la plus grande attention.

Donc notre plan santé s'inscrit dans le long terme, et j'ajoute qu'il n'est pas neutre en termes de dépenses publiques. Parce qu'une prévention en amont bien menée et véritablement efficace, c'est en aval moins de dépenses lourdes de prise en charge médicale. C'est aussi moins de tension sur le corps médical et sur l'hôpital, qu'il faut préserver au mieux pour les raisons que nous connaissons. Et c'est, pour conclure, moins de déficit pour nos comptes sociaux mal en point.

Enfin, et pour être complet dans ce tour d'horizon santé, il me paraissait indispensable de souligner la dynamique de développement que porte également ce plan en se projetant dans le cadre plus large de notre action transfrontalière. Cette dimension est cohérente avec notre identité institutionnelle, géographique et culturelle. Et c'est bien de prendre en compte notre espace rhénan pour penser large en matière de santé publique, afin de mettre en perspective le développement de belles synergies en matière d'offre de soins et de collaboration santé transfrontalière. On est sur le bon chemin, quand je vois que des parturientes allemandes viennent déjà accoucher à Wissembourg. C'est un symbole formidable pour lequel nous nous sommes battus collectivement. Il faut chaque année remettre l'ouvrage sur le métier pour garantir cette capacité. Mais c'est un vrai plus. Et je pense que, de manière générale, on peut aller plus loin pour matérialiser à notre échelle transfrontalière une Europe de la santé. Nous prouverons ainsi que l'Europe, qui soigne sans frontières des deux côtés du Rhin, a du sens, rapproche et unit encore plus fort.

Notre séance est aussi budgétaire, dans un contexte de très forte baisse des droits de mutation qui risque d'impacter notre capacité financière d'agir, puisque ce phénomène de baisse forte continue malheureusement à se poursuivre. C'est une situation générale qui existe dans l'ensemble des départements de France. Fort heureusement, nous avons toujours pu mettre en réserve certains excédents budgétaires. C'est pourquoi notre bonne capacité d'épargne nous permet de résister à cette conjoncture néfaste pour les comptes publics en général. Malheureusement, en France, toutes les collectivités départementales ne peuvent pas en dire autant.

J'en profite pour vous dire que, si nous avons aujourd'hui d'une part la capacité financière de porter le plan santé pour l'Alsace, et d'autre part la capacité d'apporter une aide

financière exceptionnelle aux communes du Nord de l'Alsace sinistrées par les eaux, sans parler de tous les investissements qu'on va pouvoir continuer à accompagner, c'est bien parce que nous sommes des fourmis bien prudentes, qui connaissons les impératifs budgétaires et épargnons pour préserver nos politiques publiques de demain. Et j'ajoute, pour avoir la capacité de faire face à des événements par définition imprévisibles et potentiellement coûteux en deniers publics. C'est pourquoi, soyez-en certains chers amis, nous n'adopterons jamais un comportement de cigales, qui ne se posent pas de questions quand elles veulent cramer la caisse, pensant que tous les lendemains sont des lendemains qui chantent.

Cela étant, avec 1,6 milliard d'euros inscrits à son compte administratif, la Collectivité européenne d'Alsace a résolument poursuivi ses efforts financiers pour le bon accomplissement de ses politiques publiques prioritaires de solidarité, notamment avec une action d'1 milliard pour les concitoyens les plus fragiles, ce qui correspond bien évidemment au premier poste budgétaire de notre Collectivité.

Je tiens à souligner, dans ce contexte budgétaire défavorable, que nous avons continué à réduire l'endettement de la Collectivité européenne d'Alsace et à préserver une forte progression de notre capacité d'investissement avec 352 millions d'euros en 2023, contre 281 millions d'euros en 2022. Le travail accompli pour préserver la gestion saine et solide de nos deniers publics, chère Lara, a été reconnu sans réserve avec l'attribution de la meilleure notation attribuée par Standard and Poor's à une collectivité locale.

Pour conclure, je tiens à remercier les agents de notre Collectivité qui sont, tout comme leurs élus, les acteurs engagés et responsables de la bonne gestion des comptes de notre Collectivité.

Pour distribuer des richesses, et aujourd'hui nos concitoyens attendent que bien évidemment nous puissions encore développer les actions publiques et donc mener des actions de solidarité, il faut avant tout des acteurs économiques forts, qui génèrent de la richesse, ce qui suppose que nos concitoyens soient les plus nombreux possibles à travailler et à apporter leur concours à la richesse nationale. C'est pourquoi l'économie de proximité est essentielle pour l'avenir de nos territoires. Je suis très heureux que notre Collectivité fédère à ses côtés les chambres consulaires, l'ADIRA, l'ADT, pour mener des actions qui permettent de relever ensemble cet enjeu stratégique pour l'Alsace. Ensemble, nous avons les potentialités de créer de belles synergies, en activant un grand nombre de leviers en faveur de l'économie de proximité.

Nous partageons avec les partenaires précités un objectif très important, celui de travailler ensemble pour favoriser l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA. Et il faut reconnaître que nous avons, chère Fatima, en trois ans réussi à baisser fortement le nombre de foyers. Un travail fin doit bien évidemment se poursuivre, dans un contexte économique qui risque d'être plus compliqué. L'emploi des bénéficiaires du RSA, des personnes en situation de handicap et des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance sont un vrai enjeu pour nous. Ça prouve aussi que le développement de l'économie de proximité, c'est de la solidarité active.

Nos engagements en faveur de l'économie de proximité prennent aussi en considération nos jeunes collégiens, qui commencent à s'interroger sur leur avenir professionnel. Je suis donc confiant dans la pertinence de cette initiative, parce qu'avec la promotion des métiers et des informations claires et incitatives, nos partenaires peuvent contribuer à éclairer nos jeunes, voire les séduire. Et quand je pense à l'artisanat, qui est un secteur d'une richesse et d'une diversité formidables, je suis certain que cette démarche va éveiller bien des vocations chez nos jeunes.

Autre activité économique majeure en Alsace, le capital touristique alsacien, une réalité que nous connaissons tous très bien. Notre culture, notre patrimoine historique, notre art

de vivre, nos savoir-faire, notre géographie ou encore notre environnement sont uniques, d'une telle diversité et d'une telle richesse, que notre premier plan stratégique de développement touristique 2017-2023 a fait fructifier avec un grand succès. Cela bénéficie bien sûr à notre économie de proximité. Songez que le tourisme alsacien, ce sont 1,6 milliard d'euros en 2021, et 34 millions de nuitées pour 17 millions de touristes en 2023, contre 14 millions en 2017, excusez du peu.

Il s'agit aujourd'hui, forts des acquis du premier plan de développement touristique et des enseignements des récentes crises (Covid, crise climatique, inflation), de nous adapter aux attentes du tourisme d'aujourd'hui pour consolider et développer notre activité touristique. C'est l'ambition de notre nouveau plan.

Pour cela, n'oublions pas que le touriste de 2024 et les années à venir n'est plus exactement celui de 2017. Ses exigences sont tournées davantage vers une pratique de proximité, plus porteuse de sens, plus responsable, plus durable. Notre modèle touristique a la capacité d'évoluer pour y répondre. L'Alsace peut en effet s'appuyer sur les réussites de son premier plan de développement. Nous savons aussi qu'elle a tout le potentiel nécessaire pour satisfaire les visiteurs de demain.

Tels sont les enseignements des différents ateliers de partage de réflexions de ce début d'année, qui ont réuni plus de 150 acteurs des différentes filières touristiques, qui ont pu échanger sur leur retour d'expérience et leur conception de l'avenir touristique alsacien. Cette phase amont de concertation a été riche, et je remercie Catherine, Nathalie, Laurence, qui ont été des acteurs forts de cette démarche. Cette démarche confirme que l'Alsace coche toutes les cases pour un tourisme de demain plus responsable et plus durable, toujours performant économiquement et toujours aussi satisfaisant.

Les principaux axes pour 2024-2028 de la nouvelle stratégie tourisme Destination Alsace sont à présent fixés par la direction Tourisme et Attractivité de notre Collectivité, avec le concours de l'ADT et la contribution des acteurs de terrain. Tout le monde va continuer à se mobiliser pour mettre en œuvre la partie opérationnelle du nouveau plan. Je vous remercie les uns et les autres pour votre implication dans la définition de ces lignes directrices de ce nouveau modèle, appelé à un grand succès.

Chers amis, nous avons une séance forte, riche d'actions concrètes pour nos concitoyens. Merci d'y avoir contribué dans les différentes commissions. Je suis fier du travail accompli. Petit à petit, nous mettons en œuvre toute la stratégie, sur tous les sujets. Nous aurons, je pense, un sujet très important encore à traiter au cours de l'automne sur le vieillissement, qui me semble un sujet majeur, qui devait se faire en parallèle avec le projet de loi, en perspective. Aujourd'hui, je ne sais pas, avec le contexte politique, si le texte de loi sera encore d'actualité. Mais en tout cas, ça le sera dans notre Collectivité.

Je vous souhaite une excellente séance. Merci de votre attention.

Applaudissements.

Je vais donner maintenant la parole aux présidents de groupe, à commencer par Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Apprenti sorcier, cynique, dangereux, narcissique : les qualificatifs manquent pour décrire le Président de la République après la dissolution de l'Assemblée nationale...

M. LE PRÉSIDENT – J'ai cru que c'était moi.

Amusement des élus.

M. LE PRÉSIDENT – On y viendra.

M. LE PRÉSIDENT – Je me disais bien.

M. KOBRYN – Mais je ne suis pas aussi sévère avec vous.

M. LE PRÉSIDENT – Merci.

M. KOBRYN – ... alors que l'extrême droite est aux portes du pouvoir. Loin d'être un rempart à cette extrême droite, Monsieur MACRON lui a fait la courte échelle. En sept ans, il a désigné des boucs émissaires pour mieux imposer sa politique d'austérité, il a participé à la confusion du débat public, il a piétiné les règles élémentaires de la démocratie par un exercice solitaire du pouvoir.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : Monsieur MACRON n'est que le symptôme d'un mouvement politique profond qui traverse les droites françaises. Vous êtes, vous, élus de cette majorité alsacienne, partie prenante de cette dérive, et donc comptables, nous y venons, de la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Comme Monsieur MACRON, vous participez activement à la désignation de boucs émissaires. Les personnes pauvres sont ciblées par cet exécutif, qui ne voit les allocataires du RSA que comme une charge. Les exilés sont ciblés par Monsieur SITZENSTUHL, dont les positions fascisantes se retrouveront dans la loi asile et immigration. Cette loi sera votée avec le soutien unanime de tous les parlementaires élus dans cet hémicycle, qui ont alors définitivement tourné le dos à l'humanisme rhénan. Les personnes trans sont quant à elles ciblées par Messieurs LORENTZ et HEMEDINGER. La loi transphobe au Sénat a été votée par Mesdames MULLER-BRONN et DREXLER.

Comme Monsieur MACRON, vous avez aussi brouillé tous les repères et rendu confus le débat public. Cette confusion se nourrit d'abord de vos mensonges répétés, comme lorsque Madame PAGLIARULO ment en séance publique en décembre sur les EHPAD en prétendant avoir repris les demandes des gestionnaires d'établissements. Plus grave encore, vous avez foulé au pied l'ancrage gaulliste de votre famille politique, et pris parti contre l'histoire de l'Alsace. Monsieur MAURER a préféré en 2022, par pur électoralisme, ne pas appeler à voter contre Madame LE PEN. Monsieur WOLF s'est battu comme un acharné contre la commémoration de Marcel WEINUM, résistant alsacien exceptionnel, au point d'interdire à des associations mémorielles d'accéder à l'inauguration du collège. Monsieur BELTZUNG n'a pas avancé d'un pouce entre décembre et mai pour permettre l'accessibilité du Struthof dans un contexte d'explosion de l'antisémitisme. Monsieur VOGT a organisé une marche dont l'hymne ose utiliser le mot d'incorporation pour parler de la place de l'Alsace dans le Grand Est. Mais quel mépris pour le traumatisme alsacien de l'incorporation des forces sous les nazis.

Et enfin, comme Monsieur MACRON, la démocratie, on l'aura compris, est bien le cadet de vos soucis. Comme à l'Élysée, vous avez un problème avec le principe fondamental de l'opposition et le respect institutionnel que vous lui devez. Monsieur JANDER ment et nous calomnie régulièrement. Messieurs MEYER et STRAUMANN m'ont insulté. En réalité, vous confondez les débats politiques autour de vos positionnements avec des mises en cause personnelles. Le débat démocratique dans cette Assemblée a été réduit à peau de chagrin. Messieurs VETTER et MATT, pourtant défenseurs autoproclamés de la démocratie strasbourgeoise, ont approuvé sans sourciller.

Le tout se fait sous votre impulsion, Monsieur le Président, grand capitaine en chef de ce navire. La désignation de boucs émissaires, que ce soit les pauvres, les syndicats, la presse, les associations, votre opposition, la Région, l'État, la Ville de Strasbourg, c'est vous. Le reniement des valeurs élémentaires de la République, l'utilisation du mot ensauvagement, la kabbale contre la justice, c'est vous. Le piétinement de la démocratie,

l'opacité généralisée, le soutien à la réforme des retraites, la définition de ce qu'est un bon ou un mauvais opposant, c'est vous. Et comme en miroir de l'exercice solitaire du Président MACRON, vous continuez de vous isoler. Votre gouvernance se resserre de jour en jour autour de votre clan. Et vous voilà à nommer un sixième DGS en cinq ans, sans même remercier le précédent, symptôme de votre gestion de la Collectivité.

Mais, mes chers collègues, le 30 juin au soir, ce sera l'heure des grandes clarifications. Fascisme ou démocratie ? Aussi, en cas de duel du nouveau Front populaire avec l'extrême droite, j'espère très sincèrement que chacun de vous ici appellera, avec la plus grande clarté et comme l'a exprimé Dominique de VILLEPIN, à voter pour le Front populaire. Si vous ne le faites pas, par défense de la République, faites-le au moins au nom des Alsaciennes et des Alsaciens qui ont été victimes du nazisme. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Nicolas JANDER.

M. JANDER – C'est fou, ce besoin qu'a toujours Monsieur KOBRYN de faire des phrases, alors qu'il représente un quarantième du corps électoral, qu'il donne des leçons à tout le monde et qu'il fait partie d'une coalition avec des gens qui s'appellent LFI et qui sont clairement antisémites. Je trouve que les leçons qu'on vient de recevoir sont totalement déplacées.

Applaudissements.

Monsieur le Président, mes chers collègues, il y aura un avant et un après élection européenne et dissolution de l'Assemblée nationale. Avant, l'arrivée du Rassemblement national au pouvoir était une hypothèse et une échéance à trois ans, voire à huit ans. Depuis, c'est malheureusement une probabilité et une échéance à trois semaines. La seule façon d'éviter ce qui serait, de mon point de vue, une très mauvaise chose pour la France, c'est d'inventer, de créer une nouvelle majorité parlementaire, qui pourrait rassembler toutes les bonnes volontés de l'arc républicain, qui irait des sociaux-démocrates, le PS raisonnable, aux LR, canal historique, « déciottisé », en passant par les centristes, le Modem, Renaissance et Horizon. C'est un peu ce que nous pratiquons à l'échelle de notre Collectivité, avec notre intergroupe. Pourquoi ce qui est possible à l'échelle alsacienne serait impossible à l'échelle nationale ? L'Alsace peut être un exemple à suivre pour la France, tout comme notre projet Alsace de créer une Collectivité à statut particulier regroupant les compétences départementales et régionales peut être la locomotive de la décentralisation à plus grande échelle, maintenant que le Président de la République semble enfin décidé à s'attaquer au millefeuille institutionnel.

Permettez-moi juste d'exprimer un regret, chers collègues. Je regrette que notre majorité alsacienne n'ait pas suivi une stratégie d'union aux législatives, avec des candidatures émanant des rangs de notre intergroupe contre des députés sortants de ce même intergroupe, alors que, je le répète, le risque d'avoir des députés RN est si grand. Espérons que le 8 juillet au matin, nous n'ayons pas tous collectivement la gueule de bois.

Je disais que l'Alsace pouvait être l'exemple à suivre, car nous sommes au rendez-vous de nos compétences, le Président l'a rappelé, et les documents budgétaires qui sont présentés aujourd'hui le prouvent. Le compte financier unique fait apparaître un taux d'exécution de près de 97 % de notre budget 2023. C'est un très haut taux pour une Collectivité de notre taille qui montre bien que notre machine tourne à plein régime pour mettre en œuvre notre projet pour l'Alsace. Tous ces accomplissements sont aussi visibles dans le rapport d'activité 2023 qui sera présenté.

La DM1 que nous votons aujourd'hui traduit quant à elle la poursuite de nos engagements financiers au service de nos politiques publiques. Cet argent réaffecté ne tombe pas du ciel : il est le fruit d'une gestion saine et responsable de nos finances publiques. C'est la fameuse gestion à l'Alsacienne. Non seulement nous sommes au rendez-vous de nos

compétences socle, mais en plus nous allons plus loin dans nos nouvelles politiques publiques.

La séance de ce jour propose également l'adoption de rapports structurants qui posent de nouvelles ambitions et innovations en matière d'action publique. Je citerai deux exemples. Il s'agit du nouveau plan santé Alsace 2024-2028, qui répond à un besoin pour les collectivités d'avoir une place renforcée au côté de l'État dans la mise en œuvre de la politique de santé publique. Le triste épisode de la crise Covid a prouvé que les collectivités locales avaient parfaitement leur place dans la gouvernance de santé, et ce nouveau plan propose des réponses concrètes pour agir en proximité, là où l'État est parfois trop rigide et éloigné du terrain.

Et je cite comme deuxième exemple de ces nouvelles politiques publiques la nouvelle stratégie tourisme, qui correspond et qui répond à un constat que les enjeux touristiques en Alsace appellent une réponse à échelle alsacienne. L'Alsace est le poids lourd touristique du Grand Est, comme l'a rappelé le Président, avec 17 millions de touristes en 2023, et la moitié des nuitées touristiques sur le périmètre régional.

Alors oui, nous serons attentifs aux résultats des prochaines élections législatives, et notamment sur le territoire alsacien. Mais nous ne perdons pas de vue ni le chemin que nous avons parcouru à mi-mandat, ni celui qu'il nous reste à parcourir. Cette boussole qui nous guide est celle de l'intérêt public alsacien. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Je ne vais pas perdre mon temps à répondre aux propos électoralistes mensongers, pathétiques, de Monsieur KOBRYN. Les méthodes soviétisantes employées à nouveau ne méritent que le mépris. Que ne faut-il pas éructer pour bénéficier de quelques lignes dans la presse ? Toujours et à nouveau, rien, et tristement rien, sur le fond, que des projets de dépenses non financés.

À partir de demain, chers collègues, la durée du jour va doucement diminuer. Il nous faut implorer que la France ne soit pas plongée dans le crépuscule d'ici quelques jours. Après une dissolution aventureuse, hasardeuse, les Français vont retourner aux urnes afin de confirmer leur vote des européennes, ou au contraire se mobiliser davantage pour repousser les extrêmes dont les seuls promesses et programmes économiques produiraient des effets désastreux, avec le soutien de Monsieur KOBRYN. L'été apporte pourtant souvent un esprit de légèreté qui, cette année, s'est transformé en automne prolongé. Un peu comme si le climat politique et le ciel gris étaient à l'unisson.

Notons que le Président, dans un nouveau revirement, considère à présent que le périmètre de certaines régions posait question et qu'il pouvait être revu. Nous avons ici un projet abouti à présenter en ce sens, vecteur d'économie et de meilleure organisation.

De notre côté, chers collègues, nous sommes tous ici en charge de préparer l'avenir de notre territoire, de permettre, de favoriser une combinaison audacieuse et pertinente de tous les atouts dont nous disposons, ceux humains tout particulièrement, afin que l'Alsace reste cet espace de tous les possibles. Cette séance va une fois encore donner l'occasion de démontrer tout le chemin parcouru depuis trois ans, non seulement pour aboutir à la convergence des politiques par nos deux anciens conseils départementaux, mais surtout pour confirmer puissamment que la CeA porte bien en elle les valeurs et construit un nouveau chemin pour l'ensemble du territoire.

Pour l'illustrer, la présentation ce matin, vous l'avez évoqué cher Nicolas, Monsieur le Président, parce que vous êtes sur les sujets de fond, du plan santé 2024-2028 doit

permettre de répondre aux légitimes préoccupations des Alsaciennes et des Alsaciens sur un sujet majeur, l'accès aux soins. Face au constat que notre système de santé n'est plus en mesure d'apporter les réponses escomptées aux multiples mutations de notre temps, qu'elles soient démographiques d'abord, avec le vieillissement de la population, organisationnelles, scientifiques, technologiques, ou encore liées aux nouveaux comportements et aux nouvelles exigences que nos citoyens portent à l'égard de leurs professionnels, il devenait indispensable de mettre en place un véritable plan santé évolutif en mesure de s'adapter au mieux aux besoins actuels et futurs. Car l'accès à la santé est un autre facteur déterminant de l'égalité territoriale. On ne peut pas tolérer que se développe en Alsace un système de soins à deux vitesses avec l'apparition de déserts médicaux. Pour renforcer l'offre de santé dans nos territoires ruraux tout particulièrement, tous les leviers doivent être actionnés, et notamment l'aide à l'installation de futurs professionnels de santé ou encore le soutien à l'innovation technologique et le développement de dispositifs et d'outils permettant d'aller vers le patient.

Personne n'a oublié le rôle essentiel qu'ont joué les collectivités pendant la crise sanitaire, les démarches totalement inédites engagées de part et d'autre de la frontière pour sauver des vies. À ce titre, et en tant que chef de file de la coopération transfrontalière sur le versant français du Rhin supérieur, la CeA va continuer d'œuvrer main dans la main avec nos voisins pour faire progresser la coopération en matière de santé et répondre ainsi aux besoins exprimés. Qu'elle soit pilote ou soutien, la CeA entend bien s'engager activement, tant à l'échelle rhénane que dans les territoires, pour améliorer l'offre de soins.

Pour faire avancer cette stratégie santé ou encore celle liée au tourisme sur 2024-2028 présentée également ce matin, nous pouvons compter sur des finances saines, car gérées avec rigueur et pragmatisme, des valeurs cardinales qui témoignent explicitement de notre volonté d'être toujours en capacité de répondre aux attentes de nos concitoyens, quelle que soit la situation économique et sociale. C'est l'occasion aussi de dire que supprimer les DMTO pour les primo-accédants sans compensation réelle constituerait un affaiblissement terrible et irresponsable pour les départements.

Le compte financier unique 2023 et la DM1 en font la brillante démonstration, avec notamment le recours minoré à l'emprunt, ainsi que la parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte d'inflation qui pèse sur tous les budgets. En trois ans, nous avons déjà atteint un grand nombre d'objectifs. Pour ceux qui s'en inquiéteraient, nous sommes bien au rendez-vous de nos compétences et de nos engagements. L'ensemble des élus du groupe majoritaire a parfaitement compris que, pour bien appréhender l'avenir dans ce climat si incertain, il nous faut encore et toujours faire preuve d'audace, de détermination et de foi en notre destin commun. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Chers collègues, petite réaction aux propos de Monsieur KOBRYN. Lors de la dernière séance plénière, où vous n'étiez pas là, sauf erreur de ma part, Monsieur KOBRYN, l'opposition a fait part de ses désaccords avec la Collectivité sur un certain nombre de sujets. Nous avons eu un débat de fond qui était très riche, et on était en désaccord parfois sur certains sujets, ce qui est normal, puisqu'on a des visions politiques différentes. Mais à aucun moment, il n'y a eu de propos haineux.

M. KOBRYN – (*Hors micro.*) Ce sont des positions politiques, pas de la haine.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne suis pas d'accord. Vous avez traité certains élus de menteurs. Aujourd'hui, je suis responsable de la police de notre Assemblée. Vous avez là clairement dépassé les bornes. Vous contrevenez à l'article 35 de notre règlement intérieur : « En cas de propos injurieux, diffamatoires ou mettant en cause la réputation de la Collectivité, de son Président, des conseillers d'Alsace, le Président peut retirer la parole à l'auteur de ces faits. » Je n'ai pas eu le temps de le faire, je pensais que vous alliez vous calmer. Mais

nous pouvons dresser le procès-verbal et on peut l'adresser au Procureur de la République, conformément à l'article 40 du Code pénal. Je me réserve cette possibilité-là. J'aurai l'occasion d'y réfléchir à la fin de la séance. Je sais que vous aimez ça, le grand cirque national, mais ici, il n'y aura pas de grand cirque national. On est là pour défendre l'intérêt général des Alsaciens et on essaie de travailler en apportant de l'huile, et pas de l'acide, dans les rouages. Je crois que vous vous délectez de l'acide, vous vous délectez d'être dans la violence. Ce n'est pas la Collectivité de la violence ici, c'est la Collectivité du service public dans l'intérêt général des Alsaciens. J'espère que cette séance ne sera pas l'objet de cette violence verbale dont vous êtes coutumier, mais bien d'un débat de fond sur les politiques publiques, sur la façon dont on imagine les politiques publiques. On a le droit de les imaginer différemment de nous, mais ça ne vous empêche pas de respecter les collègues qui s'investissent au quotidien pour servir les Alsaciens.

Applaudissements.

EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons 28 rapports, 1 amendement, 2 vœux et 2 motions. Je vous propose de voir ceux que vous souhaitez retenir.

CD-2024-2-8-1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DU 15 MARS 2024

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le premier rapport est l'adoption du procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 mars dernier. Est-ce que quelqu'un souhaite le retenir ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, adopté le procès-verbal de la réunion publique du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Je poursuis. Concernant la Commission Efficacité et sobriété financière, il s'agit du Compte financier unique pour 2023. Il est forcément retenu. La Décision modificative n° 1 est aussi retenue, ainsi que les autorisations de programme. Le plan santé est également retenu.

Vous n'avez pas le même ordre ? J'ai pris la dernière mouture qu'on m'a donnée. Chers administratifs, vous m'avez donné la dernière mouture, mais ce n'est pas la même que celle de mes collègues, ce qui pose problème. C'est par thématique. Chers collègues, l'ordre du jour est projeté, ce qui vous permet de retrouver vos repères. Il serait toutefois bon que nous ayons la même version.

Je poursuis. Il s'agit ensuite de la mise en place d'un mandat de service d'intérêt économique général national entre la direction générale de l'Alimentation et le laboratoire alsacien d'analyse. Est-ce que quelqu'un souhaite retenir ce rapport ? Il est retenu.

CD-2024-2-2-5 - APPROBATION DE LA DISSOLUTION DE L'ENTENTE DE LUTTE ET D'INTERVENTION CONTRE LES ZOONOSES

M. Jean-Philippe VETTER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport suivant, dans les dynamiques économiques, est l'approbation de la dissolution de l'entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses. Est-ce que quelqu'un souhaite le retenir ? Ce n'est pas le cas. Pas d'oppositions ? D'abstentions ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve la dissolution de l'Entente de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses (ELIZ) au 31 décembre 2024 ;*
- *Approuve les conditions de dissolution telles que décrites dans la délibération adoptée par le Conseil d'Administration de l'ELIZ le 10 avril 2024 jointe en annexe à la présente délibération ;*
- *Autorise le président de l'Entente de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses (ELIZ) à engager les démarches nécessaires pour assurer la dissolution de l'institution, s'agissant du personnel, des contrats en cours, des biens matériels, des archives, de la répartition de l'actif et du passif de l'établissement et à signer tous documents afférents à cette opération.*

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit ensuite de la convergence sur la lutte contre les moustiques locaux et de la définition de la clé de répartition des dépenses entre les communes. Pas d'oppositions ? D'abstentions ?

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement est retenu.

Concernant la Commission dynamiques économiques, le rapport sur la stratégie tourisme Alsace est retenu. Le rapport sur les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de l'économie de proximité est retenu.

Concernant la Commission solidarité, le rapport pacte des solidarités et France travail est retenu.

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le rapport Abattoir de proximité de Cernay, rapport annuel de gestion, qui est contre ? Qui s'abstient ?

CD-2024-2-2-6 - ABATTOIR DE PROXIMITE DE CERNAY - RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2023 ET EVOLUTION DES TARIFS

M. Daniel ADRIAN, rapporteur

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Prend acte du rapport d'activité 2023 de l'abattoir de proximité multi-espèces de CERNAY, présenté par la Société d'exploitation de l'abattoir de proximité de CERNAY, joint en annexe 1 à la présente délibération,*

- Approuve la révision des tarifs d'abattage et des prestations de l'abattoir de proximité de CERNAY selon la grille annexée à la présente délibération qui entrera en vigueur à compter du 27 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport sur l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace aux côtés des communes sinistrées est retenu.

Concernant la Commission jeunesse et sport, le rapport sur la définition du bonus énergie, les dotations de fonctionnement complémentaires et les subventions d'investissement aux collèges alsaciens pour l'année 2024 est retenu.

CD-2024-2-7-1 - ENTRETIEN DU RÉSEAU CYCLABLE STRUCTURANT ALSACIEN - CONVENTIONS ET AVENANT TYPES A CONCLURE AVEC LES GROUPEMENTS DE COMMUNES ET LES COMMUNES

Mme Laurence MULLER-BRONN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant la Commission réseaux et mobilités, il s'agit du rapport sur l'entretien du réseau cyclable structurant alsacien et sur la convention et l'avenant types à conclure avec les groupements de communes et les communes. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- Approuve les deux conventions-types de répartition des charges d'entretien des itinéraires cyclables structurants hors agglomération et financières, et leurs annexes, jointes en annexe à la présente délibération, à conclure avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou les communes disposant de la compétence voirie et donc de l'aménagement et/ou la gestion et l'entretien des itinéraires cyclables ;
- Approuve l'avenant-type à ces conventions, joint en annexe à la présente délibération, ayant vocation à intégrer tout nouvel aménagement ou équipement sur les itinéraires ou toute nouvelle section d'itinéraire cyclable, répertorié sur le réseau structurant, à conclure avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou les communes ;
- Prends acte que la Collectivité européenne d'Alsace se réserve la possibilité de conclure, au besoin, des conventions spécifiques pour la gestion et l'entretien de cas particuliers d'infrastructures nouvellement créées (ou à créer nouvellement) sur les itinéraires cyclables structurants hors agglomération sur son domaine et le long des canaux ;
- Dérive au Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace dans sa règle relative à la durée de validité des subventions d'investissement de trois (3) ans à compter de la date de signature de la convention, en la portant à deux (2) ans dans le cadre de l'usage des présents modèles de conventions-types ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions particulières et, au besoin, les avenants de mise à jour du réseau cyclable structurant à intervenir, établis sur la base des modèles de conventions et d'avenant types relatifs à la répartition des charges d'entretien des itinéraires cyclables

structurant hors agglomération et financières, joins en annexe, avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou les communes, dans les conditions précitées, et à procéder, le cas échéant, aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Le rapport contrat un triennal Strasbourg capitale européenne 2024-2026 est retenu.

Le rapport fonds d'attractivité Alsace, territoire Ouest, attributions de subventions et approbation des conventions de partenariat est retenu. Le rapport fonds d'attractivité Alsace, territoire Eurométropole, est aussi retenu. Pareil concernant le Centre Alsace, la région de Colmar, l'Agglomération de Mulhouse et le Sundgau.

Concernant la Commission service public alsacien, le rapport sur les diverses mesures en faveur des ressources humaines est retenu. Le rapport d'activité est retenu.

CD-2024-2-8-2 - COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DU 1ER NOVEMBRE 2023 AU 30 AVRIL 2024

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Concernant le rapport sur le compte rendu des délégations accordées au Président du Conseil du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace donne acte au Président de la communication relative à aux délégations données au Président du 1er novembre 2023 au 30 avril 2024, conformément au tableau joint en annexe à la présente communication.

M. LE PRÉSIDENT –

Le rapport sur l'organisation des commissions et la révision des dispositions encadrant la répartition des rapports dans les ordres du jour du Conseil et de la Commission permanente est retenu.

Il y aura ensuite les motions et les vœux.

Pardon, j'ai été trop vite. Il s'agit aussi de retenir le rapport sur la convention de partenariat avec Colmar Agglomération et la Ville de Colmar. Excusez-moi.

CD-2024-2-8-4 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

CD-2024-2-8-5 - DÉCISION MODIFICATIVE NO 1 DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

CD-2024-2-8-6 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DE LA DÉCISION MODIFICATIVE NO 1 DU BUDGET PRIMITIF 2024

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On commence cette séance et je donne la parole à Lara MILLION pour les rapports budgétaires, en commençant par le compte financier unique.

Mme MILLION – Merci Monsieur le Président. On a réalisé un PowerPoint qui va s'afficher dans quelques instants. Juste quelques éléments d'introduction. Je rappelle quand même que les promesses n'engagent que ceux qu'y croient. Je crois qu'il est important de le rappeler aujourd'hui. Et surtout, il faut faire attention à ceux qui cherchent à nous embobiner par de faux arguments, des promesses, afin d'obtenir évidemment certains votes. Jouer sur la vulnérabilité des citoyens, leur raconter encore une fois des éléments qui ne sont pas exacts, c'est aujourd'hui le jeu de certains. Nous, nous préférons, à la Collectivité européenne d'Alsace, la réalité des chiffres, des actes, des actions. On va vous présenter ce compte financier unique de 2023, justement en vous expliquant ce qui a réellement été réalisé en 2023, la preuve par les chiffres, et aussi ce qui a été réalisé depuis 2021. Nous, élus de la majorité, avec le Président, nous entendons certains dire que la Collectivité n'est pas au rendez-vous de ses compétences, que la Collectivité n'a pas suffisamment fait telle ou telle chose. C'est une petite musique, qui nous déplaît, bien entendu, mais c'est une petite musique qui s'installe. Et vous savez comment ça se passe : à force d'entendre cette musique, certains y croient, certains se disent que ça doit être vrai, que la Collectivité ne fait pas suffisamment. On va vous prouver le contraire, que personne ne niera, parce qu'il est impossible de dire le contraire quand il y a des chiffres et des actions à l'appui.

Je rappelle aussi que gouverner, c'est prévoir et décider. Ne rien prévoir, ce n'est pas gouverner, et surtout c'est courir à sa perte. Agir pour l'avenir, plutôt que seulement agir pour le présent. Le Président de la Collectivité vous l'a dit tout à l'heure : nous, on s'engage pour la solidarité, pour l'ambition, pour le réalisme. Nous faisons des choix, bien sûr en les expliquant. Et vous le savez, aujourd'hui, les défis sont complexes et de long terme. Nous ne pouvons pas tout régler en six mois, en un an. Ils sont complexes. Et prévoir aujourd'hui, c'est assurer l'avenir de demain.

Certains séduisent, promettent, font miroiter des lendemains qui chantent ; mais ils vont déchanter. Rappelez-vous l'année dernière. Quel plaisir de nous voir croqués dans les journaux, c'est toujours sympathique, en lisant que la Collectivité européenne d'Alsace a plus de 260 millions d'euros d'excédents – 262 millions exactement. Vous vous souvenez de cela ? À écouter certains, qu'est-ce qu'il aurait fallu faire ? Tout dépenser en une année ? Mais nous, les élus de la majorité, avec le Président, nous avons compris les défis qui nous attendaient. Nous avons compris cette hausse de dépenses de solidarité, cette hausse d'autres dépenses pour les accompagnements et autres. Et vous verrez aujourd'hui, avec la réalité des chiffres, qu'heureusement que nous n'avons pas écouté certains. Heureusement que nous avons ces 262 millions d'euros d'excédents, parce qu'aujourd'hui il y a une augmentation de dépenses qui était programmée, et ce n'est pas pour rien que la notation de cette agence de notation dont on vous parlera tout à l'heure fait qu'aujourd'hui nous sommes la Collectivité la mieux notée, car nous savons prévoir et surtout nous avons les financements pour pouvoir accompagner ceux qui en ont le plus besoin. Arrêtez de faire croire qu'il faut tout dépenser en une année, vider les caisses, pour qu'ensuite ça aille mieux. Non, ensuite ce sera le chaos. Mais certains aiment cela, le chaos, parce qu'ils ne sont entendus par rapport à ce chaos-là.

Voilà maintenant la réalité des chiffres. Vous verrez ce que nous avons fait. Et vous verrez d'ailleurs que les questionnements qui seront par la suite sur le compte financier ne seront absolument pas des questions sur ce que nous avons fait. On va sûrement nous poser d'autres questions, essayer de brouiller les cartes. Rappelez-vous bien des chiffres que nous allons vous présenter.

Commençons la présentation de ce compte financier unique 2023, une année de tous les records, où nous avons engagé plus, parce que nous avons cet excédent cumulé. 2 113,7

millions d'euros : voilà ce que nous avons réellement engagé en 2023. Ce sont quasiment 6 milliards d'euros que nous avons engagés depuis 2020.

La Collectivité européenne accompagne les solidarités, à hauteur de plus de 1 milliard d'euros en 2023 et plus de 3 milliards d'euros depuis 2021. Nous allons un peu vous expliquer ce qui a été fait. Je remercie les collègues et l'administration, parce que vous allez pouvoir, chers élus, utiliser ce PowerPoint partout, pour bien expliquer ce qui a été fait depuis 2021 et en 2023, avec des exemples simples, des actions simples, pour bien expliquer que nous sommes bien au rendez-vous, et même au-delà de ce que les Alsaciens attendent.

Concernant la solidarité, nous sommes là pour accompagner les plus fragiles. Pour les personnes en situation de handicap, ce sont plus de 16,1 millions d'euros, rien qu'en 2023, et plus de 447 bénéficiaires de la PCH en plus. Imaginons que nos caisses soient vides, imaginons un instant que nous ayons tout dépensé. Comment aurions-nous fait pour accompagner justement ces 447 personnes supplémentaires ? On aurait pleuré, crié, on aurait sûrement dit « que fait le gouvernement ? », « que font telles ou telles personnes ? », mais on n'aurait pas été devant nos responsabilités. Donc ce sont plus de 16,1 millions d'euros, pour nos aînés. Vous savez que le mur du vieillissement est devant nous. Vous savez qu'il faut prévoir et accompagner. Et il y aura dans les prochaines années encore plus de dépenses supplémentaires pour nos aînés. En 2023, c'est une hausse de 15,4 millions d'euros pour nos aînés, une hausse de 583 bénéficiaires de l'APA à domicile et une hausse de 76 bénéficiaires de l'APA en établissement. Nous avons augmenté les taux directeurs des EHPAD de plus de 5 % en 2023, de plus de 4 % pour les personnes en situation de handicap. Bien entendu, cela n'est sûrement pas suffisant, mais nous l'avons fait, et c'est une augmentation du taux directeur de plus de 10 % depuis 2021 concernant l'hébergement en EHPAD. Voilà pour nos aînés et les personnes en situation de handicap.

Concernant l'insertion, j'ai entendu tout à l'heure que nous mettons en avant ce que nous dépensons pour les personnes bénéficiaires du RSA. Bien sûr, nous sommes là surtout pour les accompagner, pour favoriser cette insertion. Et c'est ce qui est fait aujourd'hui à la Collectivité européenne d'Alsace. Le nombre de foyers allocataires a diminué de 800 foyers allocataires, qui ont été mieux accompagnés par la Collectivité européenne d'Alsace. Vous avez les actions marquantes en 2023. Je ne vais pas vous les lire, vous les avez devant les yeux, et vous avez ce qui a été fait depuis 2021.

Concernant la protection de l'enfance, qui est aussi un sujet majeur, un sujet financier important, mais un sujet de société et d'accompagnement, c'est une augmentation de 23,1 millions d'euros en 2023. Depuis 2021, ce sont 151 places d'accueil créées et une augmentation de 8,4 % du taux directeur d'hébergement ASE. Oui, il y a encore des choses à faire. Oui, nous faisons. Il faut aussi que les structures suivent. Mais nous mettons les moyens financiers, et vous le savez.

Ensuite, concernant la jeunesse, l'éducation, le sport et la vie associative, nous avons aujourd'hui des actions de prévention. Nous avons adopté en 2023 cette belle et nouvelle politique sportive, et nous avons consacré 5,6 millions d'euros à la vie associative et sportive. Ce sont plus de 1 700 clubs soutenus et 120 comités, dont une trentaine via des conventions de partenariat. Oui, nous avons fait aussi de l'investissement pour les collèges. Oui, nous avons versé le bonus énergie et nous avons pu diminuer cette consommation énergétique de 24 %. Nous avons réalisé 11 opérations de travaux sur les collèges, qui sont entrés en chantier. Donc vous voyez qu'on fait, qu'on réalise. La preuve en images, tout de suite après cette slide. Voilà ce qui a été réalisé ces années, et voilà ce qui a été réalisé en 2023. Nous avons décaissé presque 80 millions d'euros au titre des travaux dans les collèges, en augmentation de 31,5 millions d'euros par rapport au compte administratif 2022.

Mais nous ne nous arrêtons pas là. Nous investissons dans les mobilités, en hausse de 9,5

millions d'euros par rapport à 2022, avec bien entendu les travaux, comme vous pouvez le voir, l'approbation du schéma des itinéraires cyclables structurants, la charte sur les routes et la biodiversité – nous sommes une des rares collectivités à l'avoir depuis 2021 –, ce qui est une nouvelle manière de gérer les routes, qui prend en compte les enjeux environnementaux. Il faut le dire et il faut le clamer. Je pense que nous pouvons être fiers du travail réalisé, même s'il reste encore beaucoup de choses à faire. Voilà aussi les principales opérations routières depuis 2021. Les travaux ont été réalisés. Certains nous ont fait arrêter certaines opérations pendant un temps, mais nous les avons reprises. Quand on fait des arrêts sur certains travaux, vous savez que ça coûte cher. Mais pour certains, les finances ne sont pas un problème, sauf quand il n'y en a plus.

S'engager pour la transition énergétique, ce sont, en 2023, 215 actions de nettoyage de la nature, ce sont aussi 1 845 hectares de parcelles acquises au titre des espaces naturels sensibles. Tout cela, nous ne le savons peut-être pas assez. Ce sont 2,3 millions d'euros en plus pour l'habitat, avec la délégation d'aides à la pierre, des actions volontaristes pour l'habitat et plusieurs actions marquantes – vous avez la liste devant vous.

Il faut aussi protéger, grâce à nos sapeurs-pompiers professionnels, à nos sapeurs-pompiers volontaires. Je vois ici les directeurs, le Colonel hors classe et le Contrôleur général du SIS du Haut-Rhin et du SIS du Bas-Rhin. Je remercie bien entendu nos sapeurs-pompiers professionnels pour leur engagement, leur travail au quotidien tellement compliqué, tellement difficile, nos sapeurs-pompiers volontaires qui sont dans nos communes. Nous avons été au rendez-vous, nous et aussi les communes et les EPCI. C'est une hausse de 7,5 % pour la contribution en fonctionnement, c'est une hausse de 4,3 millions d'euros en fonctionnement que nous avons alloués aux SIS, et c'est aussi une aide de 5 millions d'euros pour justement accompagner les SIS, pour investir dans la réhabilitation des casernes. Donc merci encore pour le travail réalisé. Plusieurs départements ont arrêté l'accompagnement auprès des communes, l'accompagnement des territoires, ce que l'on appelle chez nous la contractualisation. Plusieurs départements se sont dit, non, attention, on ne va pas faire, on ne va plus faire. Nous n'avons pas fait ce choix-là, parce que nous devons être aux côtés des communes et des EPCI pour leurs investissements. Donc c'est une contractualisation qui nous oblige, et ce sont plus de 177 millions d'euros depuis 2021 et environ 47 millions d'euros en 2023. Nous sommes aussi là grâce à notre soutien du réseau d'ingénierie territoriale. Nous avons 20 structures qui sont au service des communes et des EPCI : l'ADAUHR, l'ATIP, l'ADIRA, l'ADT, l'ADEUS, l'ADIL, le CAUE, l'AFUT, Alsabail et d'autres. Nous sommes là aussi en accompagnement. Ce sont des fonds que nous versons. Nous ne sommes pas là toujours pour dire tout ce que nous faisons, mais là nous accompagnons pour être au service des communes et des intercommunalités.

Il s'agit ensuite de s'engager dans nos nouvelles compétences. Qu'avons-nous fait ? Beaucoup de choses. Déjà, ce sont plus de 24 millions d'euros depuis 2021, avec la création de l'Office public de la langue alsacienne, l'organisation du mois du bilinguisme – c'était la première édition en 2023 –, l'accompagnement du cursus bilingue, une soixantaine de projets retenus dans le contrat triennal de Strasbourg. Il s'agit d'actions, d'actes, que vous avez devant vous.

Pour faire vivre la culture, ce sont plus de 63 millions d'euros depuis 2021. Il s'agit de 21,6 millions d'euros pour la culture. Nous avons aussi le patrimoine et les châteaux, avec les explications que vous avez devant vous. Nous avons adopté une politique de culture scientifique, technique et industrielle. Et nous avons surtout aussi adopté la politique de sauvegarde et de préservation de la maison alsacienne et du bâti ancien. Ce sont des fonds importants que nous mobilisons ici à la Collectivité européenne d'Alsace.

Concernant l'investissement dans la santé et l'innovation, je remercie tous les collègues qui portent ces politiques, qui veulent toujours plus de financements mais que nous accompagnons, parce que nous comprenons bien sûr l'intérêt pour la santé, comme l'a dit

d'ailleurs le Président. Ce sont des consultations infirmières, ce sont des vaccinations, c'est une aide aussi. Il s'agit aussi de l'innovation, de la démocratie. On ne fait jamais rien seul, et de plus en plus il faut expliquer, peut-être aussi prendre le temps d'écouter, se rendre compte de ce que l'on fait. Nous avons eu des prix : un prix Territoria Or sur la démocratie implicative, un trophée des territoires pionniers, un grand prix des territoires en transition. Ça veut dire que nous osons innover, faire différemment. Bien entendu, nous concertons à chaque fois. Vous le savez, il y a aussi le Conseil de développement, qui est en train de travailler sur un sujet majeur : comment faire pour que ce fossé entre élus et citoyens puisse se réduire. Nous sommes là aussi en accompagnement de ces conseillers de développement, que je remercie encore pour leur engagement, le temps pris pour nous accompagner et pour, parfois, nous éclairer, parce qu'il est important d'être éclairé par les citoyens, pas les citoyens qui sont dans la revendication à outrance, mais les citoyens avec qui nous pouvons échanger.

Grâce à nos agents, nous pouvons réaliser tout cela, et nous sommes vraiment unanimes, que ce soit avec le DGS, avec les directeurs adjoints, avec tous les agents. Merci de cette implication, parce qu'il n'est pas simple aujourd'hui de faire, de créer et de construire.

Je vous l'ai dit, tout cela a été salué par l'agence Standard and Poor's. Il n'est pas évident de prendre une agence de notation, parce que vous le savez, ces agences de notation sont indépendantes. Donc quand vous décidez de vous soumettre à une agence de notation, vous pouvez très bien avoir des mauvaises surprises. Nous avons été interpellés, auditionnés, que ce soit bien entendu moi, mais la Directrice des finances, la Directrice adjointe, et d'autres. Ils ont disséqué nos comptes. Et vous savez ce qu'ils nous ont dit ? Ils ont dit : malgré le ralentissement du marché de l'immobilier, c'est-à-dire malgré nos baisses de DMTO, malgré l'augmentation des dépenses sociales qui pèsent sur l'épargne brute, le pilotage budgétaire prudent de la Collectivité européenne d'Alsace lui permet d'autofinancer une grande partie de ses investissements entre 2024 et 2026. Cela devrait limiter le recours à la Collectivité à l'endettement pendant cette période, soutenant ainsi sa qualité de crédit. Oui, le faible poids de la dette, le haut niveau de trésorerie, la capacité d'absorption des chocs et notre pratique de gestion prudente font qu'aujourd'hui nous sommes reconnus par Standard and Poor's, et surtout nous pouvons faire face à ce qui nous attend dans les prochaines années. Je voulais vraiment encore remercier le service des finances, la direction des finances pour ce travail, et vous, toutes et tous, les élus de la majorité. Lorsque nous faisons nos orientations budgétaires, vous êtes là, vous comprenez qu'on ne peut pas tout dépenser en une seule fois, en une seule année, mais qu'il faut aussi prévoir l'avenir.

Oui, nous n'avons pas fait d'emprunt en 2023, nous avons donc diminué notre endettement. Mais notre capacité à augmenter. On diminue l'endettement à 520 millions d'euros, mais notre capacité de désendettement augmente, tout simplement parce qu'évidemment l'épargne brute diminue, et c'est toujours par rapport à l'épargne brute. Donc l'emprunt a baissé de 268 millions d'euros depuis 2021.

Voilà le compte financier 2023, année de tous les records. Vous le voyez, toutes les augmentations sont devant vous. C'est une augmentation des dépenses de 163,8 millions d'euros en 2023. Le taux d'exécution de fonctionnement, pour moi, n'a pas vraiment d'intérêt, parce qu'on a toujours un taux d'exécution important en fonctionnement. Ce qui est plus important, c'est le taux d'exécution en investissement. En investissement, le taux d'exécution est pratiquement de 96 %, c'est-à-dire que notre prévision budgétaire était sincère, c'est-à-dire aussi que les services et les élus étaient là pour engager leur politique publique. Je rappelle que, généralement, les moyennes peuvent être entre 88 et 93 % ; or nous sommes à 96 %. Voilà pour le compte financier 2023.

Voilà le résultat. Nous avons décidé sciemment, évidemment, et nous le savions, d'avoir ce déficit annuel, parce que nous n'avons pas emprunté, parce que nous avons augmenté les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Donc notre résultat global est une

diminution de 111 millions d'euros. Mais nous le savions parce que nous avons un déficit de plus de 260 millions d'euros. Et aujourd'hui, notre résultat cumulé est de 150,2 millions d'euros, ce qui nous donne la possibilité d'autofinancer notre investissement, de faire des emprunts, et de financer le plan pluriannuel d'investissement. Voilà pour le compte financier.

Avec le Président et les collègues, nous vous proposons la chose suivante. Nous avons donc cet excédent de 150,2 millions d'euros. Avec les restes à réaliser, nous en sommes à 156,4 millions d'euros à affecter. Je vais vous présenter dans un instant la décision modificative, c'est-à-dire la première modification du budget 2024. Donc nous allons affecter une partie de cet excédent au financement de cette décision modificative, c'est-à-dire 73,2 millions d'euros, et nous vous proposons de diminuer l'emprunt de 83,2 millions d'euros. Évidemment, on fera un emprunt, mais si on peut n'en faire que pour l'année prochaine ou les années suivantes, ce sera cela de gagner pour pouvoir financer notre plan pluriannuel d'investissement. Voilà sur le compte financier.

Est-ce que vous voulez tout de suite que je vous propose la décision modificative, comme ça s'est fait ? Oui. Donc, le compte financier est présenté sur 2023 et sur 2021-2023. Je vous ai parlé d'une évolution du budget 2024 pour un montant de 73,2 millions d'euros. Vous avez évidemment tout dans le rapport. On va passer à la slide suivante. Ces 73,2 millions d'euros sont répartis ainsi. Évidemment, nous avons tenu compte de la baisse des DMTO. Vous le savez, il y a une baisse des droits de mutation. Nous avons déjà été très prudents lors du budget. Mais aujourd'hui, nous sommes encore plus prudents en diminuant de 20 millions d'euros ces droits de mutation. Dans les 73,2 millions d'euros, vous avez aussi cette baisse des DMTO bien entendu. En même temps, nous avons la possibilité d'accompagner davantage les plus fragiles. Il s'agit de la jeunesse, parce que les travaux sont plus rapides en 2024, dans le cadre de réhabilitations. Vous avez toutes les explications. On y met aussi un peu plus pour le développement des mobilités. Et vous le voyez, nous sommes en action, en réaction et en accompagnement pour l'Alsace. La Collectivité européenne d'Alsace est auprès de ses citoyens, de ses structures, de ses collectivités, de ses associations et des élus.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je vous ai présenté le compte financier 2023 et la décision modificative n° 1. Je suis évidemment à votre disposition pour des questions précises et non pas de la politique politicienne, qui aujourd'hui commence à nous excéder.

M. LE PRÉSIDENT – Merci, Lara, pour cette présentation exhaustive. La preuve par les faits.

Mme MILLION – Par les chiffres.

M. LE PRÉSIDENT – Exactement. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur KORBYN. Je rappelle qu'il s'agit de deux minutes d'expression.

M. KOBRYN – Effectivement, il s'agit de deux minutes d'expression, mais comme il y a trois rapports, je m'exprimerai pendant six minutes.

Revenons d'abord sur le compte financier unique.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit de deux rapports. Le troisième, tu ne l'as pas présenté. Trois ? D'accord. Six minutes alors.

M. KOBRYN – Après quasiment une décennie à accumuler et accumuler de l'argent au détriment des habitantes et des habitants, vous avez enfin mis fin à cette pratique. Il aura donc fallu défrayer la chronique, vous l'avez rappelé l'année dernière, avec ces 262 millions d'euros pour que vous arrêtiez enfin d'économiser sur le dos des gens. Il aura fallu que toute la presse locale en parle, que la presse nationale en parle, que des collectifs de

travailleurs sociaux en parlent, que des parents d'élèves en parlent, que des administrateurs dans différents conseils d'administration vous interpellent pour enfin, enfin, vous faire bouger. Avec ce chiffre de 262 millions d'euros, vous avez mesuré l'indécence de votre gestion comptable, quand les travailleurs sociaux sont en première ligne ou quand des enfants sont en danger dans leur famille. Vous avez compris que vous ne pouviez plus vous cacher dans le confort de cet hémicycle pour prendre vos décisions. Avec ces 262 millions d'euros l'an dernier, c'est la réalité qui s'est rappelée à vous. Donc, Madame MILLION, au nom des habitantes et des habitants, des travailleurs sociaux, des associations, je vous félicite d'avoir enfin changé votre politique.

Cela dit, rassurez-vous, il y a encore du chemin à parcourir. Il vous reste, comme ça a été présenté, 165 millions d'euros dans les caisses, en comptant les prévisions de 15 millions d'euros de DMTO qui avaient été faites l'an dernier. Cela fait encore un confortable matelas, et comptez sur nous pour continuer à parler de cet excédent, pour dire tout l'argent qu'il y a à la CeA pour répondre aux besoins du territoire. Nous pouvons le dire d'autant plus que vous avez d'énormes marges de manœuvre pour emprunter, puisque vous êtes près de quatre fois sous le seuil autorisé. Cette année encore, vous l'avez dit, vous avez refusé d'emprunter. Vous avez donc continué à faire peser sur une année des investissements qui vont bénéficier au territoire pendant trois, quatre ou cinq décennies. Concrètement, vous avez donc continué à empêcher, par exemple, des enfants d'accéder à la cantine faute de tarification solidaire pour améliorer votre bilan comptable. Vous avez rogné sur les services publics pour annuler l'emprunt prévu initialement au budget. Je sais, Madame MILLION, que vous pensez que l'emprunt c'est mal. Mais je vous rassure, en tant que collectivité, nous ne pouvons emprunter que sur les investissements. Autrement dit, les emprunts sont sains, ils sont nécessaires, même s'ils s'inscrivent dans une trajectoire envisageable. Rapportés à un foyer, vos choix reviennent finalement à vouloir à tout prix payer comptant, payer cash sa maison, quitte à se priver de se nourrir, de se chauffer, de se déplacer pendant toute l'année. Personne ne fait ça. Madame MILLION, vous le savez très bien.

Cela me permet maintenant d'évoquer la décision modificative. Parce que là aussi, les lignes bougent, à force de vous interpellier sur ce sujet. Depuis trois ans, à chaque budget Madame MILLION, vous nous aviez servi le sketch de « attention, attention, vous allez voir ce que vous allez voir, cette fois-ci, je vous le dis, vraiment, cette fois-ci c'est la bonne, c'est parti, on y va, on va emprunter ». Mais finalement, six mois plus tard, vous annuliez tout recours à l'emprunt : 2021, 2022 rebelote, 2023 rebelote. Pourquoi se gêner, finalement, si on n'a pas de projets ? Mais ça change. Pour la première fois, il semblerait qu'en 2024 nous allons bel et bien emprunter. C'est-à-dire qu'on va peut-être enfin pouvoir mener des politiques publiques ambitieuses pour faire face aux besoins du terrain. Le ménage que j'ai précédemment évoqué va pouvoir étaler le coût de sa maison et se remettre à manger. C'est quand même plutôt une perspective formidable.

Je tiens ici à rassurer les autres collègues, que je sens très fébriles devant cette perspective d'emprunt. Non, ce n'est pas la grande révolution bolchévique, on ne va pas venir saisir les biens de la Collectivité. On va juste prendre nos responsabilités, comme les grands élus que nous sommes, et on va utiliser les leviers qui sont à notre disposition pour agir pour les habitantes et les habitants. Certains leviers ont pu vous faire peur par le passé. Nous sommes là pour en parler collectivement, pour faire tomber le tabou de la dette qui planait sur cette majorité et qui étranglait jusqu'à présent la population. Pour faire face aux défis climatiques, oui, il nous faut emprunter. Pour faire face aux défis climatiques, oui, il nous faut emprunter. J'aimerais bien vous le faire répéter en chœur avec moi, mais je sens que nous n'en sommes pas encore là.

Donc, si je résume, en continuant à piocher dans votre tas d'or et à utiliser l'emprunt pour l'investissement, nous pouvons être en capacité demain de construire le bouclier social que la Collectivité est censée représenter, le bouclier contre le non-recours au droit du RSA, le bouclier de l'hébergement d'urgence pour les enfants à la rue, le bouclier de la tarification sociale dans les cantines.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous invite à conclure.

M. KOBRYN – Il restera ensuite à abandonner quelques projets routiers pour construire le bouclier social dont on a besoin. Vous le voyez, nous ne sommes pas si loin. La différence fondamentale avec vous, finalement, c'est peut-être que nous avons foi en l'avenir. Nous n'avons pas peur d'utiliser les leviers à notre disposition. Nous ne manquerons pas de volonté politique pour améliorer le quotidien de la population. Nous pensons que si la Collectivité se donne les moyens d'agir, l'Alsace n'en sera que plus forte.

Alors Madame MILLION, quelques efforts, nous sommes à vos côtés sur ce chemin au service des habitantes et des habitants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, délai tenu, Monsieur KOBRYN. Robin CLAUSS.

M. CLAUSS – Merci Président, merci chère collègue. On a vu dans cette présentation un exercice 2023 qui a quand même permis de mener à terme un grand nombre de projets. On voit que la gestion budgétaire du passé aujourd'hui nous permet de continuer sereinement nos investissements.

Je voulais juste rebondir sur ce que Monsieur KOBRYN disait. Vous nous recommandez le recours à l'emprunt dans une période où les taux d'intérêt fluctuent entre 4 et 5 % par an : ça représente des millions d'euros de coûts à terme pour la Collectivité, des millions d'euros qui seraient reversés aux banques et au monde financier. Je ne sais pas si vous êtes aux ordres d'un lobby international de la finance qui souhaiterait nous faire dépenser plus d'argent et verser des fonds à des entreprises qui hébergent leur siège dans des paradis fiscaux. Bref, vous comprendrez que ce n'est pas trop notre mode opératoire. On préfère l'économie locale et que l'argent serve aux Alsaciens. Donc on va éviter le recours à l'emprunt et on va essayer d'avoir une gestion saine. Les collégiens d'aujourd'hui dont vous parlez nous remercieront demain d'avoir encore des marges de manœuvre et de ne pas se retrouver croulant sous les dettes.

Enfin, vous parlez au nom des syndicats, des travailleurs sociaux, d'agents, des Alsaciens. Je vous rappelle que vous avez une représentativité proportionnelle ici d'environ 5 % de l'ensemble de toutes ces personnes-là. Donc éviter de parler en leur nom, à moins qu'ils ne vous aient donné mandat formellement.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Fleur LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Chers collègues, vous vous réfugiez derrière l'épargne, vous pensez être une fourmi, comme si défendre des idées progressistes correspondait à être une cigale. Cette vision caricaturale ne trompe personne. Votre budget poursuit une logique austéritaire, où ce sont les plus faibles, les plus vulnérables, ceux et celles pour lesquels l'institution du département a été créée qui font les frais de votre choix. La décision modificative du budget que nous votons aujourd'hui ajoute 57 millions d'euros en fonctionnement, mais ce montant ne représente que 3 % du budget total et la moitié seulement est consacrée aux dépenses sociales. Toutes les autres dépenses correspondent à des écritures comptables. Voilà ce que nous votons, un budget d'austérité en fonctionnement. En investissement, des augmentations sont à relever, mais les trois quarts des opérations sont des reports de dépenses non réalisées l'année dernière. Il est pourtant impératif d'augmenter les dépenses en fonctionnement, en matière sociale et écologique, mais également d'augmenter les emprunts pour permettre les investissements futurs pour les plus jeunes, les précaires, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, pour construire des logements, de nouveaux collèges, de nouveaux équipements publics, pour recruter des agents du service public, en lien avec les besoins de la population

rurale comme celle des quartiers plus reculés des villes, non dans un souci de surveillance des personnes bénéficiant d'aides sociales, mais bien pour permettre un accès plus grand à ces mêmes aides sociales. Et je vous rappelle les chiffres, indignes d'une collectivité dont la mission première est celle d'accompagner ses habitants : près de 30 % des personnes éligibles ne recourent pas aux aides sociales.

Parce que oui, une collectivité publique a intérêt à s'endetter, contrairement à l'idée reçue de la gestion du bon père de famille, qui n'est pas applicable à une collectivité publique. Il ne s'agit pas de fausses promesses mais d'une lecture économique qui tient compte de la réalité sociale. Vous n'agissez pas pour l'avenir, ni même pour le présent au regard des manques criants de financement dans des pans entiers des secteurs du social et du médico-social.

Alors agissons pour une gestion engagée des finances publiques, dans l'intérêt de l'ensemble des Alsaciennes et des Alsaciens. Assumons collectivement la mission première de notre Collectivité plutôt que de chercher à ajouter des feuilles à une institution bien trop éloignée de nos concitoyens. L'urgence sociale nous oblige à répondre aux besoins de toutes et tous. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Nicolas.

M. MATT – Merci Président. Mes chers collègues. Franchement, je pense qu'on a plutôt des raisons d'être fiers de nous sur cette année qui vient de s'écouler et cette année qui se projette. Est-on au rendez-vous de nos compétences, est-on au rendez-vous des services publics, quand on investit encore plus chaque année dans la protection de l'enfance, quand on crée un conseil des enfants placés, quand nous créerons dans quelques mois un conseil des familles ? Ne rend-on pas service aux Alsaciens et aux Alsaciennes ? Est-ce qu'on ne respecte pas nos compétences quand on investit encore plus fortement dans le photovoltaïque, dans la rénovation de nos collèges, dans des constructions de collèges, quand on est là en permanence à travailler avec l'Éducation nationale et les acteurs associatifs pour proposer des formations contre le harcèlement chez les mineurs, pour proposer des formations pour le respect de la démocratie, pour l'estime de soi ? Ne respecte-t-on pas nos compétences dans les conseils d'administration des EHPAD ? Nous sommes présents, nous accompagnons. Ne respecte-t-on pas nos compétences, le contrat de confiance passé avec les Alsaciens quand nous travaillons à la réforme de notre service public, qui est un service en proximité encore plus efficient ? Il me semble que oui.

Je peux comprendre une lecture politique partisane, sans doute biaisée, qui essaye d'insinuer maladroitement l'inverse. Mais ceux qui nous critiquent, mon cher Président, mes chers collègues, d'où parle-t-il ? Quel est le modèle qu'ils proposent ? Quel modèle défendent ces élus, supporters d'une Maire d'une grande Ville, de Strasbourg ? Le modèle d'une Ville qui, en un mandat, va voir sa dette doublée ? Le modèle d'une Ville qui voit ses clubs sportifs craquer comme jamais, et qui pour la première fois se révoltent ? Les treize clubs et le plus de 5 000 licenciés sont désespérés, écrivent à la Maire et manifestent. Est-ce le modèle d'une Ville qui, dans un mépris complet de ses habitants, souhaite installer une foire, la plus grande d'Alsace, à vingt mètres des habitations et un centre équestre qui va traumatiser des chevaux que l'on sait sensibles au bruit, dans le mépris complet des forains qui ont décidé d'annuler, dans le mépris complet des habitants et dans le mépris complet des élus, puisque l'élu de quartier communiste de ce secteur de la Ville n'était même pas au courant que ceci était en projet ?

Nous, nous parlons avec nos élus. Nous, nous parlons avec les maires. Nous essayons d'embarquer. On a le droit de ne pas être d'accord, Mais le respect, c'est ça, c'est dialoguer dans la différence et définir une ligne politique. Notre ligne est claire. C'est le respect des Alsaciens et des Alsaciennes, le respect de nos compétences, et à tout crin investir dans notre jeunesse. Les chiffres le prouvent, nos actions le démontrent. Évidemment, aux seniors, ceux qui nous ont élevés, ceux qui nous ont éduqués, nous leur devons également

ce respect, et ce respect se traduira en actions et en chiffres encore plus, car nous savons que les temps qui arrivent vont être troublés, nous savons que nous sommes collectivement face à des défis, nous savons que les extrêmes frappent à nos portes. Dans cette Assemblée, les extrêmes, nous les avons tenus à distance sur notre droite. Malheureusement, je crois que nous ne les avons pas assez tenus à distance sur notre gauche. Les devoirs d'alerte se situent partout et nous y serons vigilants. Merci.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. La parole est à Lara MILLION pour répondre. Puis nous passerons au vote des trois rapports. Lara.

Mme MILLION – Merci Président. En fait, je m'y attendais, il n'y a eu aucune question. Vous avez remarqué ? Il n'y a eu aucune question. Le sketch, c'est un peu vous. Je vais vous dire deux choses. La première chose, c'est que nous avons compris...

Ce qui serait bien c'est d'écouter en même temps. Je ne sais pas si vous pouvez faire deux choses en même temps. Je ne pense pas. En fait il n'écoute jamais les réponses. Il est là, dans ses questions, mais il n'y a pas de réponse. C'est bien ça le problème.

Nous avons compris votre modèle de gestion, depuis longtemps. La vision de votre société de demain, pour vous, c'est les caisses vides, l'augmentation des dépenses, l'endettement, en fait une vision à court terme, un an. C'est vous, on l'a compris. Et d'ailleurs, ça ne sert à rien de vous expliquer parce que de toute façon vous n'écoutez pas les explications, et elles passent dans une oreille et sortent de l'autre. C'est un peu compliqué.

Dernière chose. J'aimerais que les gens se rendent compte qui nous avons en face. Nous avons des personnes qui manquent de connaissances, obligatoirement, parce que pour ne pas comprendre la réalité budgétaire, comment fonctionne une collectivité, c'est soit un manque de connaissances, avec de l'ignorance, soit, je pose la question, du narcissisme. Parce que c'est quoi, le narcissisme ? C'est modifier la réalité, c'est de la manipulation et de la dévalorisation. Vous choisirez entre les deux. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Je vais vous quitter pour que vous puissiez passer au vote. C'est Pierre qui gère le vote. Et après je reviendrai.

M. le Président quitte l'hémicycle.

M. BIHL – Mesdames et Messieurs, chers collègues, est-ce qu'il y a encore des questions ou des observations par rapport à ces trois rapports ? A priori, ce n'est pas le cas. Donc, je vous propose de faire des adoptions séparées.

Je vous propose d'approuver tout d'abord le compte financier unique de la Collectivité pour l'exercice 2023, ainsi que l'affectation définitive du résultat 2023 pour le budget principal et des budgets annexes. Qui est-ce qui souhaite s'abstenir ? Qui est-ce qui souhaite voter contre ce CFU ? Il est adopté à l'unanimité. Merci à vous.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Prend acte du départ du Président de la salle de l'Assemblée lors du débat et du vote,*
- *Approuve les comptes financiers uniques au titre de l'exercice 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace (annexe 1) et des budgets annexes du « Vaisseau » (annexe 2), du « Parc Véhicules et Bas Rhénans » (annexe 3), de la « Régie de production d'électricité » (annexe 4), du « Laboratoire vétérinaire d'Alsace » (annexe 5) et du « Parc d'Erstein » (annexe 6),*

- Approuve les comptes de gestion de la « Cité de l'enfance » (annexe 7) et du « Foyer de l'enfance » (annexe 8) pour l'exercice 2023,
- Approuve les comptes administratifs de la « Cité de l'enfance » (annexe 9) et du « Foyer de l'enfance » (annexe 10) pour l'exercice 2023,

Pour le **budget principal** de la Collectivité européenne d'Alsace :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2023 s'établit à 150 249 157,16 € (156 402 068,28 € en tenant compte des restes à réaliser de + 6 152 911,12 €):
 - dont – 161 464 482,67 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement (-155 311 571,55 € en tenant compte des restes à réaliser),
 - dont 311 713 639,83 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement.
- Décide d'affecter 161 464 482,67 € en dépenses d'investissement (compte 001-résultat d'investissement reporté) ;
- Décide d'affecter 155 311 571,55 € en recettes d'investissement pour couvrir le déficit de la section d'investissement au compte 1068
- Décide d'affecter 156 402 068,28 € en recettes de fonctionnement, (compte 002-résultat de fonctionnement reporté), dont 526 838,84 € affectés au financement des restes à réaliser de la section de fonctionnement repris au BP 2024.

Pour le budget annexe du **Vaisseau** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2023 s'établit à 212 123,18 € :
 - dont 109 802,92 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 102 320,26 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - 109 802,92 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
 - 102 320,26 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe du **Parc Véhicules et Bacs Rhénans** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2023 s'établit à 9 652 406,42 € (4 826 996,43 € en tenant compte de restes à réaliser)
 - dont 5 691 168,07 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement, (865 758,08 € en tenant des restes à réaliser)
 - dont 3 961 238,35 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- 5 691 168,07 € € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté, qui permet de couvrir les restes à réaliser à hauteur de 4 825 409,99 €
- 3 961 238,35 € € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe de la **Régie de production d'électricité** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2023 s'établit à 550 642,22 € :
 - dont 548 378,49 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 2 263,73 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - 548 378,49 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
 - 2 263,73 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe du **Laboratoire vétérinaire d'Alsace** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2023 s'établit à 146 380,27 € :
 - dont 76 474,15 € pour le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement,
 - dont 69 906,12 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - 76 474,15 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
 - 69 906,12 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget annexe de la **Cité de l'enfance** :

- Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2023 s'établit à 1 401 328,78 € (1 390 835,87 € en tenant compte des restes à réaliser) :
 - dont 1 191 375,60 € pour l'investissement (1 180 882,69 € en tenant compte des restes à réaliser),
 - dont 209 953,18 € pour le fonctionnement.
- Décide d'affecter ce résultat comme suit :
 - 1 191 375,60 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté, qui permet de couvrir les restes à réaliser d'un montant de 10 492,91 €,
 - 209 953,18 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté,

Pour le budget annexe du **Foyer de l'enfance** :

- *Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2023 s'établit à 1 567 568,87 € :*
 - *dont 1 151 052,50 € pour l'investissement,*
 - *dont 416 516,37 € pour le fonctionnement,*
- *Précise que, pour le « Foyer de l'enfance », une différence de 109 710 € a été constatée en Recettes d'Investissement entre le compte administratif et le compte de gestion. Cette différence fera l'objet d'une régularisation courant 2024 ;*
- *Décide d'affecter ce résultat comme suit :*
 - *1 151 052,50 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,*
 - *416 516,37 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté, lors du vote du Budget Primitif 2025,*

*Pour le budget annexe du **Parc d'Erstein** :*

- *Constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2023 s'établit à 2 140 395,07 € :*
 - *dont 136 820,03 € pour le solde d'exécution de la section d'investissement,*
 - *dont 2 003 575,04 € pour le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement,*
- *Décide d'affecter ce résultat comme suit :*
 - *136 820,03 € au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté,*
 - *2 003 575,04 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.*
- *Approuve le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2022 conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T. (Annexes 11 et 12)*
- *Donne acte au Président de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale (Annexe 13).*

Adopté à l'unanimité.

M. le Président reprend place dans l'hémicycle.

M. BIHL – Le deuxième rapport porte sur la décision modificative n° 1 du budget primitif 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace. Je vous propose là aussi de l'approuver. Est-ce que quelqu'un souhaite s'abstenir ? Il y a quatre abstentions. Est-ce que quelqu'un souhaite s'y opposer ? Ce rapport est approuvé.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2024 à +69 287 107,72 € (+260 926 855,57 € en tenant compte des ordres), portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 2 254 461 073,63 € (2 644 164 284,13 € en tenant compte des ordres (Annexe 1),*

- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2023 du budget principal en dépenses de fonctionnement à concurrence de 526 838,84 € (Annexe 2-1),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2023 du budget principal en recettes d'investissement à concurrence de 6 152 911,12 € (Annexe 2-2),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2024 à +2 810 120,04 € pour le Parc d'Erstein, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Parc d'Erstein à 7 797 575,04 € (Annexe 3),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2024 à + 2 085 719,50 € pour le Foyer de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Foyer de l'enfance à 19 692 211,21 €, (Annexe 4),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2024 à + 416 380,27 € pour le Laboratoire vétérinaire d'Alsace, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Laboratoire vétérinaire d'Alsace à 3 004 265,27 €, (Annexe 5),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2024 à +300 373 € pour le Vaisseau, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Vaisseau à 1 018 873 € (Annexe 6),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2023 en dépenses d'investissement à concurrence de 4 825 409,99 € pour le Parc des Véhicules (Annexe 7),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2024 à + 12 909 601,77 € pour le Parc des véhicules, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Parc des véhicules à 29 721 862,04 €, en tenant compte des restes à réaliser (Annexe 8),
- Approuve la réinscription des restes à réaliser 2023 en dépenses d'investissement à concurrence de 10 492,91 € pour la Cité de l'Enfance (Annexe 9),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2024 à + 1 894 467,91 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 6 728 856,55 € en tentant compte des restes à réaliser (Annexe 10),
- Arrête le volume budgétaire de la DM n°1 pour 2024 à + 30 542,22 € pour la Régie de production d'électricité, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Régie de production d'électricité à 929 142,22 € (Annexe 11),
- Décide de réviser, pour le Foyer de l'Enfance, le montant de la dotation globalisée 2024 à hauteur de 17 362 644 €,
- Décide de réviser, pour la Cité de l'Enfance, le montant de la dotation globalisée 2024 à hauteur de 5 058 106,64 €,
- Approuve, à compter du 1^{er} juillet 2024, les ajustements des grilles tarifaires pour le Château du Hohlandsbourg, conformément aux annexes 12-1 et 12-2 à la présente délibération,
- Précise que les autres tarifs des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes de la Collectivité européenne d'Alsace, votés par délibérations n°CD-2023-3-8-2 du 20 octobre 2023 et n°CD-2023-5-8-3 du 18 décembre 2023 restent inchangés pour 2024,
- Approuve les écritures de corrections d'erreurs précisées à l'Annexe 13,
- Décide d'aligner, sur le territoire délégataire de la Collectivité européenne d'Alsace, son régime de garantie d'emprunt sur le régime de garanties d'emprunts de l'EMS, c'est-à-dire en s'attachant à l'autorité de tutelle de l'organisme demandeur. Seront donc exclus les bailleurs sous tutelle d'un autre délégataire,

- *Sur le territoire de délégation de l'EMS et M2A, décide de garantir, par exception, les bailleurs filiaux de la Collectivité européenne d'Alsace, la SEM Alsace Habitat, l'OPH Habitats de Haute Alsace, compte tenu de sa composition capitalistique ;*
- *Décide de maintenir un régime de garantie à hauteur de 100 %, pour les bailleurs éligibles, au regard de l'autorité de tutelle de rattachement, ayant conclu une convention d'objectifs avec la Collectivité Européenne d'Alsace,*
- *Décide de maintenir un régime de garantie à hauteur de 50 %, pour les bailleurs éligibles, au regard de l'autorité de tutelle de rattachement, n'ayant pas conclu une convention d'objectifs avec la Collectivité Européenne d'Alsace,*
- *Décide d'intégrer ces nouveaux critères d'octroi et de contre-garanties, pour les garanties d'emprunts accordées par la Collectivité européenne d'Alsace, dans l'annexe 14 à la présente délibération,*
- *Autorise la Commission Permanente d'apprécier, au cas par cas, les dossiers de demandes de garanties d'emprunt au regard des conventions d'objectifs.*

Adopté à l'unanimité.

4 abstentions Damien FREMONT Florian KOBRYN Fleur LARONZE Ludivine QUINTALLET.

M. BIHL – Je poursuis, Président ?

M. LE PRÉSIDENT – Oui, vas-y.

M. BIHL – Le troisième rapport porte sur les autorisations de programme et d'engagement de la décision modificative n° 1 du budget primitif 2024. Je vous propose également de l'approuver. Est-ce que quelqu'un souhaite s'abstenir ? Quatre abstentions. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Nous approuvons donc également ce rapport. Voilà Président.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter à la DM n°1 2024 du budget principal à 130 304 649,70 € en dépenses d'investissement,*
- *Arrête le volume des AP à diminuer à la DM n°1 2024 du budget principal à - 87 019 937,64 € en dépenses d'investissement,*
- *Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter à la DM n°1 2024 du budget annexe du Parc Erstein à 719 000 € en dépenses d'investissement,*
- *Arrête le volume des AP à diminuer à la DM n°1 2024 du budget annexe du Parc Erstein à -60 000 € en dépenses d'investissement,*
- *Arrête le volume des AE à ouvrir ou à augmenter à la DM n°1 2024 à 6 447 878,10 € en dépenses de fonctionnement,*
- *Arrête le volume des AE à diminuer à la DM n°1 2024 à -2 090 578,31 € en dépenses de fonctionnement,*
- *Approuve les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux AP et AE telles que figurants dans les annexes 1 et 2 à la présente délibération.*

Adopté à l'unanimité.

4 abstentions FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

M. LE PRÉSIDENT – Merci. L’occasion encore pour moi de remercier et féliciter tout le travail de Lara, de suivi des comptes au quotidien, travail particulièrement précieux.

CD-2024-2-3-1 - LE PLAN SANTÉ 2024-2028 - LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE S'ENGAGE POUR LA SANTÉ DE TOUS LES ALSACIENS

Mme Karine PAGLIARULO, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Quand on parle de travail précieux, le prochain rapport, c’est le plan santé, et je voudrais dire tout mon soutien et tous mes remerciements à Karine. Les propos diffamants qui ont été tenus contre elle tout à l’heure sont inacceptables. Je mesure moi au quotidien ton engagement aussi bien sur l’autonomie, le vieillissement, les personnes âgées, les personnes handicapées. C’est un travail précieux que tu mènes avec beaucoup d’enthousiasme, d’énergie et de sérieux. Et le plan santé en est une expression, le travail de fond qui a été mené là. On est une des seules collectivités départementales en France à avoir mené, à structurer un plan de santé. Je pense que c’est important. Là aussi, c’est comme pour le budget, on se projette dans les besoins de l’avenir, et on se donne les possibilités de prévenir les difficultés que nous commençons déjà à traverser, mais qui pourraient encore se développer. Alors même que ce n’est pas une compétence directe, c’est une compétence indirecte de la Collectivité, nous avons là une stratégie globale que tu as construite avec l’ensemble des collègues, et je voulais t’en remercier très sincèrement. À toi, Karine, pour la présentation du plan.

Mme PAGLIARULO – Merci Président. Je retransmets tes remerciements à l’ensemble des équipes qui y ont contribué et aux collègues élus qui le portent. Ce plan santé est un début, ça n’est pas un aboutissement, bien qu’il y ait eu déjà deux ans de travaux à ce sujet. C’est un début, pour des travaux dans nos territoires, pour les Alsaciennes et les Alsaciens. Et puis je retiendrai un mot à l’issue de ce qui a été dit, pour ne pas rentrer dans la politique ni dans la polémique, c’est servir.

Ce travail est un travail de fond, tu l’as dit. Il s’agit d’un des premiers départements qui est allé au fond dans l’ensemble de nos compétences et de nos directions. Ce plan a été présenté à l’ensemble des commissions territoriales. Je voudrais saluer vraiment le travail du Docteur SCHUMPP et de toutes ses équipes, mais aussi des autres directions, parce qu’on est en transversalité dans la santé et qu’on fait de la santé depuis très longtemps sans l’afficher. Et il s’agira d’aller encore plus loin pour nos concitoyens, puisqu’on va créer, vous l’avez vu sans doute dans la délibération, des comités de pilotage pour aller encore plus loin avec nos partenaires, ne l’oublions pas, pour une équité territoriale au plus près de nos concitoyens.

Pourquoi un plan santé ? Je rappelle que nous avons quand même des problématiques territoriales. Il existe 14,6 % de déserts médicaux dans le Haut-Rhin, 6,9 % dans le Bas-Rhin. C’est un état de fait. En outre, 11,5 % des Alsaciens sur 253 communes ont des difficultés de premier recours, c’est-à-dire d’accès à un médecin. Et 25 % de jeunes se situent dans un désert pédiatrique, ce qui est un grave souci, et on y travaille avec Nicolas MATT. Cela explique l’importance de continuer à travailler sur la prévention. Et puis un autre facteur est celui du vieillissement. Il a été évoqué à plusieurs reprises, mais il me semble important que vous l’ayez à l’esprit, parce que nous le prenons en compte dans ce plan santé très fortement. Aujourd’hui, un quart de la population alsacienne a plus de 60 ans. Le nombre d’habitants de plus de 75 ans et 85 ans vont augmenter de 46 % entre 2020 et 2030, et de 55 % entre 2030 et 2040. Ce sont des données mathématiques, mais il nous semble important, après le budget qui vient de nous être présenté, d’y travailler, pour ne pas se retrouver face à un mur du vieillissement, et pour faire évoluer aussi les politiques nationales, puisque nous prenons nos responsabilités et nous essayons de faire bouger les lignes au niveau national.

On a un petit PowerPoint à vous présenter, qui est un peu plus ludique et qui explique le plan santé dans sa stratégie. Est-ce qu'on peut l'avoir à l'écran pour que les collègues puissent suivre ? Non, c'est dommage. Il devrait vous être distribué un document sympathique et pédagogique.

Concernant les enjeux prioritaires, la santé est au cœur de toutes nos politiques en termes de prévention, d'éducation à la santé, mais aussi de prise en compte de l'environnement et du soutien à l'innovation. Il s'agit de la santé aussi dans les territoires, au plus près des habitants, avec l'accès aux soins et la qualité des soins. On a aussi la santé évidemment dans notre zone transfrontalière, qui nous semble importante. J'attends la suite, mais je continue à dérouler pour ne pas perdre de temps.

Dans ce plan santé, on vous propose un service ambitieux et un outil financier, donc des subventions de fonctionnement de plus de 2 millions d'euros par an pour des projets de santé, avec un fonds d'investissement santé de 1 million par an qu'on a déjà voté l'année dernière, qui est déjà offensif dans nos territoires, et un fonds d'attractivité Alsace sur nos sept territoires qui soutiennent déjà les actions territoriales en termes de santé. On a également les outils de cartographie qui sont essentiels évidemment pour définir les besoins. On place la santé au cœur de nos politiques et on répond aux territoires en matière d'accès aux soins et en tenant compte de notre spécificité transfrontalière, vous le savez bien.

Garantir une offre de prévention à tous les âges de la vie, c'est protéger la santé des adultes de demain, avec nos actions de prévention, particulièrement en santé sexuelle, périnatalité, petite enfance, etc. Mais quand je dis « etc. », je mesure aussi tout ce que ça engendre évidemment pour nous, pour nos administrés.

Il s'agit de développer aussi les actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des collégiens. Pourquoi ? Parce que si on mange bien, si on bouge bien, si on respecte son corps et celui des autres, on est moins malade. C'est une évidence, et on va y travailler. On y travaille déjà, comme on y travaille pour les personnes âgées. On a le même paradigme et la même politique.

On garantit aussi de protéger les plus vulnérables, depuis longtemps, mais on va continuer à le faire et de manière plus importante. Il s'agit d'agir pour le bien vieillir, au niveau des seniors, des aidants et des personnes handicapées. Je vais parler essentiellement de la conférence des financeurs, sur ce volet. On le votera lors de la prochaine Commission permanente. C'est un axe qui est financé par la CNSA, Commission nationale santé et autonomie nationale. C'est un axe pour lequel on touche des financements de l'État, et que l'on a, nous en Alsace, développé. Il s'agit d'accompagner les territoires, les associations, les établissements. En 2024, nous voterons pour 4,417 millions d'euros, pour accompagner la prévention à domicile (près de 2 millions d'euros), pour la prévention en EHPAD (1,6 million d'euros), l'aide aux aidants (313 000 euros), l'aide technique (100 000 euros). C'est vraiment du concret dans nos territoires et je tiens à saluer l'ensemble des travaux qui sont menés dans ce contexte.

Il s'agit d'anticiper aussi les conséquences du vieillissement, avec l'accompagnement des professionnels à domicile et en établissement, parce qu'il n'y a pas que l'établissement. Les personnes âgées et les personnes handicapées souhaitent rester chez elles, et c'est tout à fait louable. C'est préserver la dignité de la personne et orchestrer tout cela à domicile. Vous savez que nous finançons cela fortement.

Il s'agit de lutter aussi contre l'exclusion des personnes en situation de handicap et de leur donner les moyens de protéger leur santé.

Il s'agit de développer aussi de nouveaux dispositifs de prévention sur la précarité et sur l'isolement. On a d'ailleurs validé un certain nombre de choses. Je peux parler des bus,

puisqu'on a financé deux bus pour aller vers nos concitoyennes et nos concitoyens qui n'ont pas les moyens d'aller vers la santé parce qu'ils n'ont plus de médecin traitant à leur disposition. Donc un bus a été déployé à Strasbourg et un bus à Mulhouse. Certains collègues en parleront peut-être tout à l'heure. On est heureux d'y avoir contribué. Celui de Strasbourg est essentiellement disposé dans les quartiers prioritaires de la ville, parce qu'il y a un réel besoin. Strasbourg a aussi un manque de médecins généralistes. Dans le Sud, à Mulhouse, c'est un camion qui sera disponible dans l'ensemble du Haut-Rhin, qui est également équipé d'une échographie et d'une mammographie, compte tenu de problématiques de santé particulières chez la femme, et pour lutter toujours pour la prévention des cancers féminins, parce que c'est un sujet aussi en Alsace, un des premiers sujets.

On garantit également, en plus de la lutte contre le cancer, le soutien à la santé mentale. Et on souhaiterait dans ce plan santé axer plus sur la mortalité la plus forte, évidemment la sédentarité, l'obésité, l'hypertension artérielle, le diabète, les pathologies cardiovasculaires, et impulser et promouvoir la politique de sport-santé, j'en ai déjà parlé. Mais on ira sur tous les champs, et je crois que Nathalie travaille également sur le sport sur ordonnance ou tout ce qui est sport-santé. On va évidemment le déployer, le développer.

Nous aurons cet après-midi une Commission permanente, où nous voterons d'ailleurs des subventions de fonctionnement aux associations et organismes, je pense aussi à la Ligue, pour plus de 1 million d'euros. Il s'agit de 56 structures. Ce sont des financements que l'on a depuis longtemps. Je voudrais vraiment les valoriser, parce qu'ils sont au profit de la santé de nos administrés. Il s'agit de plus de 1 million d'euros pour 56 structures. Pour l'autonomie PAPH, ça fait 500 000 euros. En santé pure, c'est 367 000 euros. Et puis pour les deux maisons des adolescents, dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, il s'agit de 200 000 euros. C'est aussi de la prévention santé, puisque vous savez que depuis le Covid on a des problématiques de santé mentale chez nos jeunes ou dans les familles en parentalité.

Concernant l'environnement, il s'agit de lutter contre les polluants, de contrôler la bonne santé animale et la qualité des aliments, ce que nous permettent nos laboratoires, et on est très fiers. Il s'agit de lutter aussi contre la prolifération d'insectes nuisibles. On évoque les moustiques tigres, les tiques, les frelons asiatiques. C'est vraiment un travail de longue haleine, et on a aussi travaillé déjà sur les végétaux allergènes, je pense à l'ambrosie par exemple, mais il y en a d'autres, avec par chance dans nos deux départements la brigade verte pour le Haut-Rhin et le syndicat de lutte contre les moustiques dans le Bas-Rhin. Par chance, on a des outils pour y remédier. Heureusement, parce que d'autres départements n'ont pas fait ce choix-là et sont aujourd'hui complètement dépassés par cette situation environnementale.

On voudrait aussi continuer à gérer les crises sanitaires. On aimerait qu'il y en ait de moins en moins, mais comme elles arrivent à nos portes il faut bien y remédier. Je salue le travail avec le service d'incendie et de secours que l'on mène conjointement très fréquemment. Et puis je souhaite redire les moyens logistiques que nous mettons à disposition pour faire ce dernier kilomètre grâce à nos services dans les territoires.

On ne peut pas oublier l'innovation et la recherche, parce que c'est un axe fort, important. On va continuer à investir, on l'a déjà fait, dans les structures et les équipements. Donc on va faciliter cette acquisition d'équipements en matière de soins et améliorer l'accès aux soins. Il s'agit aussi d'investir dans la recherche appliquée, pour développer des dispositifs, des traitements ou des protocoles innovants pour nos concitoyens. Il s'agit de promouvoir aussi les champs innovants au service de la santé, surtout sur les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle évidemment, et la médecine prédictive, tout cela en soutenant le développement d'un écosystème attractif pour les acteurs économiques de la santé. On pense aux industries pharmaceutiques, par exemple, à la biotechnologie. Le médicament est évidemment aussi un accès aux soins très important.

On souhaiterait également lutter contre les pénuries de professionnels de santé. Il ne s'agit pas que des médecins. Les professionnels de santé, ce sont aussi les paramédicaux, les aides à domicile. C'est faciliter les installations de futurs professionnels de santé, qui sont en zone classée « déserts médicaux », mais peut-être aussi dans les autres. Mais là où c'est fragile, on va aller plus loin que ne l'a été l'ARS, l'Agence régionale de santé. Aujourd'hui, elle valide des maisons de santé pluriprofessionnelles selon certains critères. Nous, on fait sauter ces critères, parce que nous estimons qu'à partir du moment où des professionnels de santé se mettent ensemble pour travailler au service des concitoyens, c'est une mayonnaise qui prend dans les territoires. On l'a vu, ça marche. Même s'il n'y a pas de médecin, il va arriver. On a bonne conscience et on fera d'ailleurs le fléchage nécessaire, nous-mêmes et d'autres partenaires. Pour cela, je rappelle qu'on a les syndicats d'internes de médecins qui font le lien aussi, et heureusement qu'on les a. Il existe une plateforme qui accompagne ces médecins, pour qu'ils ne deviennent pas que remplaçants, mais qu'ils prennent la responsabilité de rentrer dans le territoire. En Alsace, vous le savez, on aime bien accueillir, et on accueille bien, surtout dans nos zones fragiles. On va promouvoir l'Alsace et je remercie l'ADT, Alsace Destination Tourisme, pour nous permettre de mettre en avant ces territoires où il fait bon vivre. On accompagne depuis deux ans déjà ces jeunes qui rentrent à la faculté de médecine. Ces jeunes viennent voir nos territoires et ils s'y sentent bien. À nous de faire après du cocooning et de leur offrir une installation finale.

Ensuite, il s'agit de l'organisation de l'offre de soins, de soutenir la coordination des soins et le parcours patient. C'est aussi un objectif, pas prétentieux mais quand même assez fort. Mais on souhaite y aller. Il s'agit de soutenir l'innovation technologique pour l'aller ver, et j'ai parlé des bus. Et puis il s'agit du dialogue privilégié avec les acteurs de santé, les réseaux ville-hôpital. Il est essentiel qu'aujourd'hui tout ce qui relève de la santé puisse s'ouvrir vers les autres. Arrêtons de travailler chacun dans son coin. On a vu avec le Covid que, quand on s'ouvre, pharmacien, hôpital, association en santé, ça fonctionne. Donc il s'agit de déployer les contrats locaux de santé, de soutenir l'effort de transformation des hôpitaux, tant pour leur qualité que pour la sécurité des soins et pour les parcours patients, et aussi de consolider la place de la Collectivité européenne d'Alsace dans les deux conseils territoriaux de santé du Haut-Rhin et du Bas-Rhin que j'ai la chance de présider. Il s'agit aussi de consolider la relation avec les professionnels, les fédérations hospitalières, l'Union régionale des professionnels de santé, les aides à domicile – n'oublions pas que tout ce qui peut être fait à domicile ne l'est pas à l'hôpital –, et avec nos amis voisins allemands et suisses particulièrement. Il pourrait y avoir une plus large distribution des pays, mais pour l'instant, on limite à l'Allemagne et la Suisse qui sont nos voisins et avec lesquels on a d'excellentes relations. On doit donc soutenir les initiatives de conventionnement pour un meilleur accès aux soins de la population, pour la création de nouveaux modèles d'organisation de coopération entre ces pays. Il s'agit d'informer aussi les concitoyens sur ce qui existe déjà en droit et en matière de soins transfrontaliers. On a des outils pour ça, PAMINA est TRISAN par exemple. Et il s'agit de renforcer l'attractivité des métiers de la santé. C'est un sujet évidemment plus que national, mais on y travaille, on ne l'oublie pas, on continue dans ce sens-là, que ce soit sur la santé et le médico-social, pour à nouveau pouvoir équiper nos établissements, et aussi le domicile.

Ensemble, il s'agit de prévenir les risques de la vie et les impacts négatifs de l'environnement, de soutenir l'action transfrontalière, de prévenir les futures crises sanitaires, de lutter contre les impacts négatifs de la santé. Je crois que j'ai tout dit. Le reste, j'en ai déjà parlé. Il s'agit de mettre à profit la présidence du groupe d'experts prévention et promotion de la santé de la conférence du Rhin supérieur. C'est aussi un axe important. Il s'agit d'accompagner toutes les actions de prévention à l'échelle transfrontalière, de fédérer les acteurs du Rhin supérieur pour favoriser l'émergence de nouvelles coopérations en santé, et de renforcer la place de la Collectivité européenne d'Alsace, que ce soit en matière de transfrontalier qu'en coopération de santé simple.

J'espère que je ne vous ai pas endormis. Je termine juste avec une phrase qui vient de très loin, du V^e siècle avant Jésus-Christ. Socrate disait : « Il n'existe point pour l'homme de bien plus précieux que sa santé. » Nous, on y travaille. Merci.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT – Ça mérite des applaudissements. Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. Ce rapport effectivement donne un état des lieux de la santé des Alsaciennes et des Alsaciens, et je remercie les services pour le travail réalisé.

Il y a deux points qui retiennent plus particulièrement mon attention. Il s'agit des maladies chroniques, comme le diabète, l'hypertension ainsi que l'obésité. Nous sommes le territoire où l'obésité chez l'enfant est la plus importante de France, et elle touche plus fortement les jeunes des QPV. Le surpoids, ce sont des années de vie en moins pour nos concitoyens, et c'est un fléau aux conséquences graves. La sédentarité chez les jeunes augmente. Elle est aussi liée au temps passé par les jeunes devant les écrans. En Alsace, au regard de la prévalence de l'obésité qui touche fortement notre territoire, je pense qu'il faut s'interroger sur la politique que l'on mène auprès des jeunes pour les faire sortir et réduire la place des écrans dans leur quotidien.

Le rapport évoque également la santé mentale préoccupante des jeunes, et Madame PAGLIARULO l'a rappelé. Je voudrais ainsi alerter sur la contradiction et le danger à doter les collégiens de tablettes qu'ils vont ramener à leur domicile. Au Conseil d'Alsace, nous aurons à nous prononcer sur le déploiement de ces équipements numériques pour les collégiens dans quelques mois. À mon sens, logiquement, c'est un signal contradictoire envoyé aux jeunes et aux familles, et on va de fait contribuer à la sédentarité et à l'isolement des jeunes.

Le rapport indique également qu'un plan de prévention de l'exposition aux perturbateurs endocriniens est en préparation. Pour rappel, notre groupe vous avait proposé d'engager une démarche en ce sens en signant et en engageant les actions de la charte territoire sans perturbateurs endocriniens du réseau environnement santé.

Madame PAGLIARULO en a parlé, vous envisagez de mettre en place du sport santé. Je m'en réjouis. Il faut savoir que la Ville de Strasbourg l'a mis en place. Il y a d'autres actions que la Ville de Strasbourg a mises en place, comme l'ordonnance verte qui consiste à donner un panier de légumes bio et à faire de la sensibilisation auprès des femmes enceintes. Ce sont des initiatives et des actions intéressantes. Je pense que la Collectivité européenne peut s'inspirer de celles-ci pour qu'il y ait une cohérence d'actions sur le territoire entre la Ville et le reste du territoire alsacien. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Je rappelle quand même les deux minutes, parce que j'avoue que je n'avais pas le compteur. Il y a plusieurs demandes de prise de parole. Nathalie MARAJO.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Président, chers collègues. Je tiens à saluer la pertinence et le volontarisme de la Collectivité européenne d'Alsace dans son engagement pour un plan santé ambitieux, ancré dans les réalités du terrain, couvrant l'ensemble du territoire ainsi que ses ramifications transfrontalières, avec des priorités d'action clairement définies qui touchent l'ensemble de nos concitoyens. Il est essentiel, dans la conjoncture que traverse notre pays, d'additionner toutes les forces vives pour répondre au mieux aux besoins de la population et pallier les conséquences des diverses crises.

Parmi les outils au service de cette ambition, nous disposons du fonds d'investissement santé, dispositif innovant doté de 1 million d'euros annuels. Ce fonds sera destiné à

développer des actions hors les murs visant à aller vers ceux qui en ont le plus besoin, mais aussi à doter notre territoire de services et d'équipements performants et fiables, améliorant ainsi l'accès aux soins pour tous, notamment dans les zones les moins bien desservies. Ce soutien est crucial pour la mise en place de projets concrets et efficaces sur le terrain.

Je vais illustrer cela très concrètement en vous parlant d'un projet original que ce fonds permettra de soutenir, pour lequel j'ai été sollicité. Il s'agit de la réalisation d'un plateau sportif au sein d'un centre de soins médicaux et de réadaptation en affections liées aux conduites addictives dans mon canton à Lobsann. Il est scientifiquement prouvé que l'exercice physique libère des endorphines et de la dopamine, améliorant le bien-être et réduisant le stress et l'anxiété souvent liés à la dépendance.

M. LE PRÉSIDENT – Il reste 15 secondes.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Mais je ne parle pas souvent. Le sport devient ainsi un allié précieux pour la réhabilitation et l'intégration sociale des patients, sans parler du gain d'estime de soi, des bienfaits sur la santé. Cet exemple entre parfaitement dans le cadre de l'axe protéger la santé des adultes, notamment des plus vulnérables.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nathalie. Je suis désolé.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Ce n'est pas possible, je n'ai pas parlé du sport-santé.

M. LE PRÉSIDENT – Tu en parleras à une autre occasion. Je suis désolé. Le cadre est fixé. Nous l'avons voté et je le mets en application aussi pour la majorité. Il faut qu'on s'habitue. Ce sont de nouveaux réflexes qu'il faut qu'on arrive à engager. Alain a la parole.

M. COUCHOT – Merci Président. Je pourrais vous parler des conséquences de la pénurie de médecins à laquelle je suis confronté quotidiennement dans ma pratique, notamment dans le Sud Alsace avec des patients qui arrivent de plus en plus tard aux urgences avec des pathologies de plus en plus graves. Mais je voudrais insister sur le sujet de la prévention. La prévention, c'est quelque chose auquel, globalement, en France, on ne consacre pas assez de moyens. Je voudrais insister sur deux actions.

Le camion « M ta santé » est un camion de 10 mètres de long, qui pèse 16 tonnes, et qui peut changer beaucoup de choses pour la santé des habitants du Sud Alsace. L'unité a démarré sa première tournée dans les quartiers de Mulhouse le 15 mai, visant à réduire les inégalités territoriales de santé, à permettre à tous d'accès à la prévention, au dépistage, aux soins. Cette unité mobile est pilotée par la communauté professionnelle du territoire de santé, avec le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace. Elle propose des parcours de prévention, dont des dépistages individuels, des mammographies, frottis du col, des dépistages du cancer, du diabète, de l'hypertension, des séances de vaccination, des activités physiques adaptées, des conseils diététiques. Il s'agit donc d'une action exemplaire qui pourra s'étendre à l'ensemble du Haut-Rhin, à laquelle la Collectivité européenne d'Alsace a participé en finançant l'équipement en mammographie.

Une autre action de prévention est celle que soutient notre Collectivité dans les deux maisons des adolescents, 67 et 68, présidées par mon binôme Catherine RAPP. L'adolescence n'est pas une maladie, mais lors de cette période charnière de la vie peuvent apparaître des cas de mal-être, de souffrance, de trouble du comportement, et l'accompagnement, en particulier médicalisé, mais pas seulement, avec des travailleurs sociaux et des assistants sociaux, qui est réalisé par les deux maisons des associations, est un exemple concret des actions que notre Collectivité mène en faveur de ces populations cibles. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit d'un exemple d'accompagnement de publics plus défavorisés.

Christiane a la parole.

Mme WOLFHUGEL – Monsieur le Président, chers collègues. D'entrée, je voudrais vous dire que je suis fière et que je prends beaucoup de plaisir à participer aux travaux et aux engagements de la Collectivité européenne d'Alsace, aux côtés de nos services et bien sûr de mes collègues élus de la CeA.

Concernant le plan santé, je voudrais évoquer la santé mentale. La santé mentale est un état de bien-être dans lequel une personne peut s'épanouir, surmonter les obstacles de la vie, accomplir un travail productif et prendre part à la vie de sa communauté. Elle prend en considération toutes les dimensions de la personne, émotionnelle, physique, sociale et spirituelle. En 2018, le ministère de la Santé a lancé la feuille de route santé mentale et psychiatrie. Les axes sont centrés sur la promotion du bien-être mental, le dépistage précoce de la souffrance psychique, le parcours de soins, l'attractivité du secteur psychiatrique, mais surtout sur le renforcement et la structuration de la coopération en santé mentale dans les territoires, en lien étroit avec les élus et les associations. Nous disposons de trois outils territoriaux en déclinaison locale de la politique nationale de santé mentale. Il s'agit du projet territorial de santé mentale, appelé PTSM. Il en existe deux en Alsace où sont présents tous les acteurs de la santé. Les priorités retenues concernent l'amélioration de l'offre sanitaire, le décloisonnement sanitaire et médico-social, l'amélioration et la gestion des situations de crise. Il s'agit également du Conseil local de la santé mentale, appelé CLSM, à l'échelle intercommunale ou communale, un lieu de concertation...

M. LE PRÉSIDENT – Il reste 15 secondes.

Mme WOLFHUGEL – ... et de coordination. En Alsace, ont vu le jour 8 CLSM dans le 67 et 7 dans le 68. Le dernier, c'est le contrat local de santé. Il en existe 9 sur notre territoire. L'ambition est de renforcer les actions en matière de lutte contre les pathologies mentales. Avec Étienne, nous avons amorcé la démarche avec l'Association des maires du canton de Brumath et de...

M. LE PRÉSIDENT – Je suis obligé de te couper. Merci Christiane. Isabelle, tu sais ce qu'il te reste à faire. C'est un bon exercice, les amis. Pour moi aussi.

Mme HECTOR-BUTZ – Quelques mots sur les déserts médicaux qui menacent actuellement certains de nos territoires. Comme l'a dit Alain, c'est particulièrement le sud de l'Alsace qui est touché, et encore un peu plus la vallée de Saint-Amarin. Cela va forcément passer par l'attractivité et la fidélisation des professionnels de santé. J'ai juste envie quand même de rappeler que la santé n'est pas une compétence socle d'un département, que la CeA a choisi de se saisir de manière volontariste de ce sujet, au vu des enjeux pour les Alsaciennes et les Alsaciens, que c'est notre premier plan santé de la Collectivité européenne, qui comporte plusieurs axes en lien avec la thématique attractivité et fidélisation des professionnels, et que ce plan évidemment est évolutif et sera complété au fur et à mesure, et particulièrement sur cette thématique de l'attractivité.

Ce qui figure déjà dans le plan, c'est lutter contre la pénurie des professionnels de la santé, médicaux, paramédicaux, et aides à domicile, notamment faciliter leur installation dans des zones classées en désert médical, faire venir les stagiaires internes en médecine générale dans les zones fragiles, aider l'installation des futurs professionnels de santé, médicaux, paramédicaux, et aides à domicile dans nos territoires. Concrètement, il s'agit de la mise en place d'un partenariat fort avec la faculté de médecine de Strasbourg, de la sensibilisation des élus des territoires sous-dotés et des partenaires locaux sur les problématiques de logement, de transport et de service des étudiants en médecine pour trouver des solutions locales, d'étudier les modalités possibles d'aide au logement des étudiants, de la création de synergies entre opérateurs accompagnant l'installation des professionnels de santé et les associations représentatives des jeunes professionnels pour

susciter des projets d'installation et le développement de l'offre de stage, en particulier sur le territoire du Haut-Rhin. Il s'agit aussi de renforcer l'attractivité de nos territoires par le bien accueillir en Alsace et de promouvoir l'Alsace et ses territoires. Concrètement...

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Un dernier mot ?

Mme HECTOR-BUTZ – Je finirai plus tard. Non, juste pour finir, il s'agit de l'installation des internes de médecine dans des zones. Et on a cofinancé un poste de professeur des universités praticien hospitalier de pédopsychiatrie au GRHMSA de Mulhouse. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle. Michèle ESCHLIMANN.

Mme ESCHLIMANN – On va essayer de faire l'exercice. Monsieur le Président, chers collègues. Cette prise de parole tout simplement pour vous informer que le territoire Ouest s'est déjà pleinement saisi du sujet de la santé, après la présentation en commission territoriale. Grâce à nos services et à l'aide d'une stagiaire en master, nous avons pu lors d'une première réunion début juin appréhender les faiblesses et menaces de notre territoire, qui sont en particulier la détérioration de l'offre de soins de proximité suite au vieillissement important des médecins, des carences dans certaines spécialités médicales et paramédicales, un territoire très étendu géographiquement avec une disparité entre les zones périurbaines avec les hôpitaux et les zones rurales, un vieillissement accru de la population en particulier dans les cantons de Molsheim, de Mutzig et de l'Alsace bossue, et surtout un temps moyen des habitants du territoire Ouest pour se rendre aux urgences de presque 20 minutes, alors qu'il est de 15 minutes dans la région Grand Est, et un taux de décès par maladie cardiovasculaire supérieur à la moyenne départementale. Voilà pour les constats.

Face à ces faiblesses et constats, notre territoire souhaite s'engager, tout particulièrement dans une démarche de prévention avec les CLS existants, notamment celui de Saverne Plaine et Plateau, Mutzig Vignoble et celui de la Vallée de la Bruche, et aussi les CPT. Il s'agit d'identifier les territoires où la prévention serait prioritaire, de renforcer l'offre de soins des territoires les plus fragiles avec l'accompagnement des collectivités porteuses des contrats locaux de santé, de recenser le patrimoine vacant des logements de la CeA pour proposer des aides au logement aux étudiants et aux professionnels de santé, et d'avoir un soutien financier des maisons de santé pluri-professionnelles porté par des collectivités au titre du fonds d'attractivité alsacien. Nous présenterons le premier projet en ce sens tout à l'heure lors du rapport sur le fonds d'attractivité. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Parfait : 1 minute 54. Michel LORENTZ a souhaité se rajouter au débat.

M. LORENTZ – Merci Monsieur le Président. Je ne suis effectivement pas le plus qualifié pour prendre la parole maintenant. Je voulais remercier sincèrement les collègues qui viennent de parler et qui s'investissent fortement sur ce sujet. Notre collègue Ludivine a remercié les services. Ils sont tout à fait remerciables. Mais l'investissement de toutes les personnes qui ont pris la parole, Karine, Christiane, Isabelle, Michèle, est tout à fait appréciable et je les remercie sincèrement.

Mais je voulais juste rajouter que, si on veut s'occuper de la santé des Alsaciens, il faut aussi aborder un autre volet : c'est continuer à réclamer que les compétences de l'ARS soient gérées par la Collectivité européenne d'Alsace. Aujourd'hui, l'Agence régionale de Santé va financer pour 1 milliard d'euros le CHU de Nancy, va financer pour un demi-milliard d'euros le CHU de Reims. Qu'est-ce qu'on a pour Strasbourg ? Je m'étonne que la Présidente des Hôpitaux universitaires de Strasbourg, par ailleurs Maire de Strasbourg, ne dise rien du tout et préfère signer des lettres secrètes pour dire que le périmètre Grand Est et le plus pertinent.

Merci beaucoup à toutes les personnes de la majorité qui se bougent avec nos petits moyens pour faire améliorer la santé. C'est grâce à eux que la santé des Alsaciens avance. Les autres qui ne font rien pour soutenir la santé des Alsaciens, au poste où ils sont, devraient avoir honte, et leurs soutiens également.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Francis a la parole.

M. KLEITZ – Merci. Je serai très bref, mais je voulais juste ajouter une petite pierre pour faire avancer le schmilblick. J'ai eu l'occasion dernièrement de rencontrer le doyen de l'université de médecine, et je voudrais dire que j'étais relativement ébahi quand j'ai visité ses locaux, son bureau, et quand j'ai discuté avec lui. Parce que franchement, pour résoudre le problème de fond de la médecine en Alsace, il faut déjà former plus d'étudiants. Il faut au moins 2,5 médecins pour remplacer 1 médecin aujourd'hui. Ils travaillent moins, il n'y a plus d'accompagnement de médecine. Et je me suis dit, c'est une boutade, par rapport au financement du stade de la Meinau qu'on a adopté il y a quelque temps, qu'on ferait mieux de mettre quelques millions aussi dans l'université de médecine. C'est franchement un pilier de notre République qui est menacé. Le numerus clausus a été supprimé, mais ils ne peuvent pas accueillir plus d'étudiants. Donc il y a vraiment un problème de fond, et je pense vraiment que c'est un sujet dont il faut qu'on se saisisse et qu'on fasse avancer, parce que c'est le fond du problème de l'offre de médecine en Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Francis. Ce qui est important aussi dans le plan que nous travaillons, c'est ce travail de veille que Francis vient d'évoquer, mais que certains d'entre vous ont évoqué, c'est cette capacité d'être des veilleurs de situation, et notre capacité aussi de monter au créneau. Michel propose qu'on prenne la compétence. Il a raison parce qu'on se rapprocherait des réalités territoriales. Moi, je vois plus souvent la Ministre de la Santé que la Directrice de l'ARS. Ça démontre bien qu'il y a un problème dans le fonctionnement du système. Mais plus objectivement encore, sur les autres sujets, on doit, nous, être attentifs à ce qui dysfonctionne et le faire remonter. L'objectif du plan santé, c'est aussi ça : être veilleur de santé. Il y a ce que nous pourrions faire nous-mêmes. Il y a aussi tous les sujets sur lesquels on doit interpeller au plus haut niveau national. Michel et toi avez mis le doigt sur un certain nombre de sujets sur l'avenir de la santé du territoire qui sont déterminants et sur lesquels on doit être très vigilants et des acteurs forts.

Laurence a la parole. Puis Karine conclura en tant que rapporteur.

Mme MULLER-BRONN – Merci Président. Je m'associe bien sûr à tous les remerciements qui ont été présentés et au travail qui a été réalisé par les collègues et les services. Je me posais la question, Président. On s'était parlé concernant une maladie particulière à l'Alsace, qui est la maladie de Lyme. Suite au passage de notre Président dans notre canton, nous avons en territoire Centre Alsace, particulièrement dans le canton de Denis et moi, depuis trois ans, un groupe de travail sur la maladie de Lyme. Et je ne retrouve pas cela dans le plan santé. C'est une question, vraiment, c'est concret, et on aurait aimé qu'il y ait quand même des facilités pour avancer. On a évoqué notre laboratoire. Aujourd'hui, on est arrivé à un point où, avec Denis, on ne peut pas aller plus loin si on n'a pas un soutien de la Collectivité, concernant une maladie qui est quand même très connue en Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – Karine va pouvoir répondre. Laurence, je partage complètement cette ambition. J'en parlais encore hier en conférence de presse, en disant qu'on voit bien que la façon dont on traite la maladie de Lyme n'est pas la même en Allemagne et en France. L'Allemagne est beaucoup plus avancée sur la question. Du coup, notre ambition est de travailler à une échelle transfrontalière sur le sujet. C'est bien prévu, mais Karine pourra pour en témoigner. Karine, je te donne la parole pour des éléments de réponse.

Mme PAGLIARULO – Merci Président, merci à tous les collègues qui sont intervenus et toutes celles et ceux qui soutiennent ce projet, pour lequel on va travailler maintenant

ensemble.

Sur la charte des perturbateurs endocriniens et l'ordonnance verte avec les femmes enceintes, évidemment on y travaille de manière efficace et efficiente. Il est vrai qu'on ne vous a pas proposé encore de charte à voter, parce que tout simplement on va peut-être aller un peu plus loin que cela. C'est pour ça qu'on voulait reporter. Enfin, on ne reporte pas le travail, on va un peu plus loin. D'ailleurs, c'est la direction qu'on propose dans la stratégie générale de ce plan et de cette politique santé.

Pour répondre aussi aux collègues qui sont intervenus, on va faire un gros travail, vous l'avez compris, sur l'environnement avec Catherine. Je n'ai peut-être pas nommé la maladie de Lyme, mais on travaille évidemment dessus, parce que c'est un sujet très important. Beaucoup de services, en interne, y travaillent déjà, en partenariat avec la préfecture, et sur d'autres sujets. Il faut vraiment qu'on mette en avant tous les partenaires.

Il s'agit aussi, je l'évoquais en conférence de presse, du régime local. Je redis qu'on a une chance en Alsace avec le régime local, mais aussi avec la complémentaire santé. On ne le dit pas assez, mais nos concitoyens n'ont que 10% à leur charge pour celles et ceux qui sont au régime local. Et là aussi, on les a rencontrés, ils souhaitent aller plus loin, à condition qu'au niveau du ministère on leur alloue plus de moyens à donner à nos concitoyens, en direct.

Pour revenir sur la question qu'évoquait mon binôme, nous sommes en relation directe avec le doyen évidemment de la faculté de médecine de Strasbourg, qui est très enjoué à déployer les soins et les internes médecins, les vrais médecins, médecins et spécialistes – j'englobe les deux. Nous avons un comité de pilotage pour déployer des cours dans le sud avec le GHRMSA. C'est un travail qu'on mène avec le Président du conseil de surveillance, pour aussi éviter la désertification médicale dans le Sud. Ça permettra à ces internes d'être directement dans les lieux où il y a des problématiques de santé périnatales. Et il s'agit en plus d'assurer une qualité de vie pour ces internes, parce qu'il faut savoir qu'aujourd'hui le logement à Strasbourg est cher, et que sur Mulhouse et les environs la qualité de vie est meilleure, et on va les accompagner en ce sens. Le comité de pilotage a été lancé et on va y veiller, évidemment pour une meilleure articulation. Ça ne veut pas dire qu'ils vont tous signer. Je souhaite redire aussi que la désertification médicale concerne toute l'Alsace, puisque dans le Nord on est aussi également concernés par cette démarche.

Au vu de tout ce que nous avons déployé, on vous propose d'approuver le cadre stratégique général de cette politique santé publique de la Collectivité européenne d'Alsace sur 2024-2028, avec trois enjeux prioritaires et cinq axes stratégiques. Les trois enjeux sont la santé au cœur de toutes nos politiques, la santé dans les territoires au plus près des habitants, et la santé à l'échelle du Rhin supérieur. On vous demande d'approuver ces axes, de décider de mettre en place ce comité de pilotage politique pour la gouvernance de ce plan santé de la Collectivité européenne d'Alsace, que j'aurai l'honneur de présider, d'approuver les actions de pilotage du plan santé et de prendre acte d'un comité technique constitué d'agents qui représente l'ensemble des directions pour des propositions d'actions opérationnelles. Parce qu'évidemment, notre Président nous a dit, c'est bien beau, mais vous rentrez dans l'opérationnel et dans le pragmatisme alsacien.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Karine. Je propose du coup de passer au vote sur le plan santé. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Je vous remercie pour cette belle unanimité, qui témoigne de la qualité du travail effectué entre nos élus, comme le disait très justement Michel, qui ont mouillé le maillot pour ce plan santé, et les agents, qui vont appuyer et donner de l'expertise à ce sujet, qui est un sujet complexe mais essentiel à la vie de nos concitoyens.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve le cadre stratégique général de la politique de santé publique de la Collectivité européenne d'Alsace, sur la période 2024-2028, qui s'appuie sur le Plan Santé Alsace lequel est décliné en 3 enjeux prioritaires et 5 axes stratégiques comme suit :*
 - *Enjeu 1 : la santé au cœur de toutes nos politiques :*
 - *Axe stratégique n° 1 : Proposer une offre de prévention à tous les âges de la vie*
 - *Axe stratégique n° 2 : Protéger la santé des alsaciens grâce un environnement sain*
 - *Axe stratégique n° 3 : Soutenir l'innovation et la recherche pour la santé de demain*
 - *Enjeu 2 : La santé dans les territoires au plus près des habitants*
 - *Axe stratégique n° 4 : Accompagner les territoires pour développer l'offre de soins de proximité*
 - *Enjeu 3 : La santé à l'échelle du Rhin Supérieur*
 - *Axe stratégique n° 5 : Développer la coopération en santé au-delà des frontières*
- *Approuve les propositions d'actions opérationnelles pour la mise en œuvre du Plan Santé Alsace telles que détaillées en annexe 1 jointe à la présente délibération,*
- *Décide de mettre en place un Comité de pilotage politique pour la gouvernance du Plan Santé Alsace de la Collectivité européenne d'Alsace présidé par la Vice-Présidente en charge de la santé, dont la composition sera soumise à une délibération ultérieure de la Commission permanente,*
- *D'approuver les actions de pilotage politique du Plan Santé Alsace précité telles que détaillées en annexe 5 à la présente délibération,*
- *Prend acte de la mise en place d'un Comité technique constitué d'agents représentant l'ensemble des Directions concernées de la Collectivité européenne d'Alsace, permettant ainsi d'associer les agents de la Collectivité européenne d'Alsace à l'élaboration des propositions d'actions opérationnelles du Plan Santé Alsace,*
- *Prend acte que la Commission permanente interviendra en tant que de besoin pour prendre toute délibération nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle du Plan Santé Alsace précité notamment pour décider du soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds Investissement Santé ainsi que pour décider des actions opérationnelles du Plan Santé Alsace sur la période 2025-2028.*

Adopté à l'unanimité.

4 abstentions FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

CD-2024-2-3-2 - MISE EN PLACE D'UN MANDAT DE SERVICE D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL NATIONAL ENTRE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION ET LE LABORATOIRE ALSACIEN D'ANALYSES

M. Paul HEINTZ, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe au rapport suivant, sur la mise en place d'un mandat de service d'intérêt économique général national entre la direction générale de l'Alimentation et le laboratoire alsacien d'analyses. Je donne la parole à Paul.

M. HEINTZ – Monsieur le Président, chers amis. Je vais vous parler un petit peu du laboratoire d'analyses de la CeA. Je vous rappelle que, lors de la fusion Haut-Rhin Bas-Rhin, on avait pris la décision de maintenir les deux sites. Donc le laboratoire L2A aujourd'hui bénéficie d'un site à Colmar et d'un site à Strasbourg.

Aujourd'hui, je voulais aussi saluer la compétence de nos équipes, tant au niveau scientifique que technique, l'excellence aussi de nos installations et les différentes spécialisations de nos deux laboratoires, qui constituent finalement une seule entité.

Je vous rappelle aussi que, lors de crises sanitaires majeures, et on l'a encore vu avec le Covid il y a quelques années, on est bien content d'avoir des équipes qui, au pied levé, peuvent réaliser un certain nombre d'analyses, aussi bien au niveau de la virologie, de la sécurité alimentaire que de la santé animale et la santé des végétaux.

Maintenir en l'état une structure de ce type a un coût. Je vous rappelle aussi qu'en 2023 et 2024, ce sera pareil : on a grosso modo un déficit de 1,5 million d'euros à combler, déficit au niveau du laboratoire. Beaucoup de départements en France avaient fait le choix de ne plus avoir de laboratoire d'analyses. Nous, on a toujours été volontaristes de ce côté-là, et aujourd'hui on a un des laboratoires largement reconnus au niveau national. Aujourd'hui, un certain nombre de missions nous ont été confiées par l'État.

La décision qu'on doit prendre aujourd'hui, donc la mise en place d'un mandat de service d'intérêt économique général, c'est tout simplement valider aujourd'hui la participation à ce déficit des services de l'État par rapport au coût global de ce laboratoire. La participation de l'État, d'après les estimations de notre laboratoire et Madame QUIETI fait un gros travail en ce sens, est estimée à 450 200 euros hors taxes. Cela veut dire qu'à terme un tiers de notre déficit de 1,5 million d'euros serait pris en charge par les services de l'État. En contrepartie, le laboratoire départemental va aussi garantir aux services de l'État qu'il y aura les ressources humaines et les moyens techniques et scientifiques pour réaliser au pied levé, en cas de crise sanitaire majeure, un certain nombre d'analyses pour l'État. Je pense que cette répartition du coût est plutôt une bonne nouvelle.

Je tiens aussi aujourd'hui à rappeler qu'au niveau du laboratoire, la fusion des deux structures aujourd'hui est derrière nous. Je veux rappeler l'implication des équipes et de Madame QUIETI, la Directrice du laboratoire. On va d'abord avoir une réunion lundi pour mettre enfin en place les analyses alimentaires au niveau des collèges, ce qui va quand même permettre de générer 200 000 euros de recettes par an.

Je suis un peu hors sujet, mais cela me tient à cœur, en disant qu'à côté de ça, le laboratoire a été retenu par les services de l'État pour faire des prélèvements et des analyses pour le Grand Est, ce qui représente grosso modo un millier d'analyses par an, facturées à hauteur de 200 euros l'analyse, soit une recette de 200 000 euros. Donc je pense que d'ici un an, le déficit qui était de 1,5 million va pouvoir être diminué de moitié.

Je pense que j'ai respecté les délais des deux minutes.

M. LE PRÉSIDENT – Le rapporteur n'a pas les mêmes contraintes. Heureusement, parce que c'est parfois plus long que les commentaires. Je te rassure. C'est important, le laboratoire. C'est une chance d'avoir un laboratoire. On l'a vu au moment de la crise du Covid. Je crois qu'il est important qu'on le consolide. À travers cette démarche, c'est ce qui est fait.

Je ne sais pas s'il y avait des demandes de prise de parole sur le laboratoire. Non. Merci pour cette présentation. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve la convention cadre entre l'État et le Laboratoire alsacien d'analyses relative à l'exécution du mandat de service d'intérêt économique général (SIEG) portant sur les analyses officielles au sens de l'article R. 200-1 du Code rural et de la pêche maritime et les missions de service public dans les domaines de la santé animale et végétale, de la sécurité sanitaire des aliments et de l'épidémiosurveillance conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2024, jointe en annexe 1 à la présente délibération;*
- *Approuve la convention financière annuelle pour l'année 2024 relative à l'exécution du mandat de service d'intérêt économique général portant sur les analyses officielles au sens de l'article R. 200-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime et sur les missions de service public dans les domaines de la santé animale et végétale, de la sécurité sanitaire des aliments et de l'épidémiosurveillance, d'un montant prévisionnel de 450 200 € HT, jointe en annexe 2 à la présente délibération ;*
- *Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les deux conventions précitées ;*
- *Sollicite, au titre du mandat SIEG pour l'année 2024, une compensation d'un montant de 450 200 € HT.*

Adopté à l'unanimité.

CD-2024-2-7-2 - PROPOSITION D'ADOPTION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - 4ÈME PHASE 2024-2029

M. Laurent KRIEGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons aborder désormais le plan de prévention du bruit dans l'environnement. C'est Laurent KRIEGER qui va présenter ce rapport.

M. KRIEGER – Chers collègues, aujourd'hui, on va parler du PPBE. Vous allez me dire « mais qu'est-ce que c'est ? ». C'est le plan de prévention du bruit dans l'environnement. D'où ça vient ? Il y a une directive européenne qui est en place, qui nous oblige en tant que gestionnaires des routes de tenir ce PPBE en place. Il s'applique sur des routes qui sont soumises à certaines conditions. Il faut avoir 3 000 véhicules par an sur ces routes. Si je traduis ça en jour, ça fait 8 200 véhicules par jour. On annexe de ce rapport, vous avez la cartographie des routes alsaciennes qui sont concernées. Dans ce plan de prévention, il est également précisé les actions que nous avons menées durant les dix dernières années. Sont également précisées les actions qui sont proposées pour couvrir la quatrième échéance de ce plan de prévention, qui va s'étaler de 2024 à 2029. Je peux aussi préciser que sur le territoire alsacien, au final, nous avons 853 km qui sont couverts par ce plan de prévention du bruit. Dans ce rapport, il est proposé d'approuver les modalités de consultation du public, pour un coût estimé à 5 000 euros hors taxes, et de prendre acte qu'il y aura une future approbation, puisqu'après soumission au public, on devra se repositionner sur ce plan de prévention du bruit dans l'environnement.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Monsieur FREMONT, puis Christelle ISSELÉ.

M. FREMONT – Le présent rapport vise à lancer un quatrième plan de prévention du bruit dans l'environnement pour la période 2024-2029, plan qui est une obligation réglementaire pour la Collectivité européenne d'Alsace, comme ça vient d'être rappelé. Il est prévu que la Collectivité organise une consultation publique où les Alsaciens et les Alsaciennes pourront s'exprimer sur la pollution sonore le long des axes routiers dont le trafic dépasse 8 200 véhicules par jour, soit 353 km de routes à l'échelle de toute l'Alsace.

Bien que cet aspect soit facultatif, la Collectivité aurait gagné en crédibilité en s'engageant d'emblée sur un budget dédié spécifiquement à la création et à la réfection d'équipements existants pour atténuer les nuisances sonores subies par un bon nombre d'habitants le long des axes routiers. Car ici, les Alsaciens vont être à nouveau invités à prendre de leur temps pour répondre à cette enquête publique, mais pour quel résultat ? Quels engagements de l'exécutif de la CeA en réponse ? Pourtant, les personnes impactées au quotidien ne cessent d'exprimer leur ras-le-bol, le long de l'autoroute A35, à Leutenheim, Herrlisheim ou encore à Duppigheim, pour ne citer qu'elles.

Par ailleurs, cela fait maintenant deux ans que la CeA s'est vue par la loi dotée de la possibilité de mettre en application une taxe poids lourds à l'échelle de l'Alsace. Cette taxe provoquerait nécessairement une diminution de ce trafic, responsable en partie de cette pollution sonore, et responsable aussi de la détérioration de nos routes et d'effets néfastes sur notre santé et notre environnement, soit dit en passant, ce qui, par ailleurs, rentrerait parfaitement dans le plan de santé de la CeA voté un peu plus tôt aujourd'hui. Rappelez-vous l'accès stratégique n° 2 que vous avez intitulé « Protéger la santé des Alsaciens grâce à un environnement sain ». Bref, les recettes générées par cette contribution R-pass, 30 à 40 millions d'euros brut attendus, pourraient contribuer à investir dans des solutions pour limiter les nuisances sonores du trafic routier. Je ne peux que déplorer, Monsieur le Président, qu'en deux ans vous n'ayez toujours pas arbitré sur ce sujet, alors que les acteurs économiques, et c'est bien normal, ont déjà été consultés par la CeA. Je rappelle également qu'il s'agissait d'une de vos promesses de campagne et que vous vous étiez engagé à une mise en application pour début 2025, donc dans six mois. Pourtant, en ce mois de juin, il n'y a toujours aucune délibération sur ce sujet à l'ordre du jour. À ce rythme, la Région Grand Est aura déjà mis en application cette contribution à son échelle sur son réseau, que vous n'aurez toujours pas agi en Alsace, alors que vous, vous en avez les compétences, je le rappelle, depuis deux ans.

D'ailleurs, la Région s'apprête à soumettre au vote demain l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude d'impacts sur l'économie régionale en vue de la mise en place d'une éco-contribution.

M. LE PRÉSIDENT – Vous avez dépassé de 25 secondes.

M. FREMONT – La confirmation peut-être, ou un aveu, Monsieur le Président, que sur la compétence des mobilités et de la gestion des réseaux routiers, l'Alsace ne serait pas l'échelon décisionnel le plus pertinent.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Monsieur KOBRYN, puis Christelle.

M. KOBRYN – En complément de ce qui a pu être évoqué par mon collègue, dont je rejoins évidemment les propos, pouvez-vous, Monsieur BIERRY, contredire ce qui a été évoqué et bien réaffirmer que vous souhaitez réellement vous attaquer au problème des Alsaciens et des Alsaciennes qui n'en peuvent plus de subir au quotidien le report du trafic européen de transport de marchandises, ces Alsaciens qui demandent tout simplement à vivre mieux dans un environnement plus sain. Également, pouvez-vous vous engager fermement sur une date de mise en application de R-pass ? Nous attendons votre retour. Il en va de la crédibilité de la parole publique et de la confiance des concitoyens envers leurs représentants dans les assemblées. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Christelle ISSELÉ.

M. ISSELÉ – Merci Président. Chers collègues. Je voulais juste revenir sur l'exemple d'Herrlisheim qui a été évoqué. C'est un village situé le long de l'autoroute A35, village situé sur notre canton, de Michel et moi. Deux quartiers, deux zones de maisons sont effectivement le long des merlons, et les merlons se sont affaissés. Donc nous avons bien

une problématique là-bas. Nous essayons de trouver une solution. Les études viennent d'être faites. Le petit souci, le petit bémol, c'est qu'au niveau des décibels, on est juste à la limite, ou un tout petit peu en dessous. Néanmoins, comme on l'a rappelé à plusieurs reprises, les habitants n'en peuvent plus, parce que le bruit est anxiogène dans ces deux quartiers. D'autres études environnementales vont être faites, mais c'est vraiment un souci dont on doit s'emparer rapidement, parce que c'est un problème de santé publique pour nous. Donc, Michel et moi, nous soutiendrons bien évidemment toutes les démarches qui vont être menées. Mais à chaque fois que nous nous rendons à Herrlisheim, les citoyens et le Maire nous parlent de ce problème. Il faut donc vraiment que la CeA s'en empare rapidement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Christelle. Jean-Philippe, tu voulais intervenir sur le sujet de R-pass, peut-être en complémentarité avec Catherine, qui a aussi rencontré le monde économique.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. Je souhaite donner quelques éléments de réponse, en complément de l'intervention de Laurent KRIEGER, qui a présenté ce plan. Sur les éléments budgétaires, les moyens sont dans le budget route. On n'a pas mis une ligne spéciale, mais en tout cas ces sujets sont traités. Ce sont des opérations qui très vite peuvent mobiliser plusieurs millions d'euros. Et on a un poste dédié maintenant, une ingénieure chargée du bruit.

Concernant la taxe poids lourds, vous évoquez la Région, mais nous avons beaucoup d'avance sur la Région, puisque si la Région désigne son AMO, chez nous, c'est fait depuis longtemps. Donc un travail de fond très dense a été mené, qui nous amène en tout cas à porter une attention particulière à ce sujet, comme vous l'évoquez. Donc nous aurons l'occasion très certainement d'y revenir bien entendu. Mais ne pensez pas que la Région puisse aller plus vite et mieux que nous ne le faisons. Nous avons les AMO, les meilleurs dans ce domaine-là, bien entendu. Donc nous aurons très certainement l'occasion d'y revenir. Mais je crois que là aussi, il est important, en Alsace plus particulièrement, de trouver un équilibre entre la vie économique, la vie de nos entreprises, la bonne compréhension des enjeux et également cette Alsace qui ne doit pas devenir un couloir à camions. Effectivement, l'augmentation de la taxe MAUT en Allemagne génère des trafics nettement supplémentaires. Donc c'est un vrai sujet, bien entendu. Mais tous les éléments en tout cas sont encore en voie d'agrégation. L'étude d'impacts a été bouclée et donc on disposera de l'ensemble des éléments pour se faire collectivement une opinion et déterminer la meilleure démarche à cet effet. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Jean-Philippe. Catherine.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci Monsieur le Président. Permettez-moi d'intervenir un instant sur les points que vous avez soulevés par rapport à la mise en place de R-pass. J'ai envie de dire que votre intervention est assez révélatrice de grandes différences entre vous et nous. La première, c'est que vous pensez déjà à dépenser alors qu'on n'a pas encore collecté un sou. Ça me paraît bien imprudent comme vision. Et deuxièmement, contrairement à ce que vous exprimez, la concertation bat son plein. Comme on est respectueux de la concertation, on entend ce que nous disent nos partenaires, et ça nécessite parfois de réajuster des réflexions et d'envisager des scénarii complémentaires qui n'étaient pas prévus au départ. Et je pense que, quand on a un dossier aussi important, la précipitation ne sert à rien. Il faut s'assurer de prendre les bonnes décisions, de façon concertée. C'est encore une différence. Je comprends ce que vous êtes en train de dire, mais si vous voulez vous précipiter, précipitez-vous. Moi je prends des décisions quand elles sont posées, réfléchies et mûrement concertées. La consultation, ce n'est pas juste un mot pour se donner bonne conscience. Si on veut lui donner du sens, il faut être capable d'écouter, de s'adapter et de réfléchir pour trouver la meilleure solution. Et c'est ça que nous sommes en train de faire aujourd'hui. La décision viendra en temps et en heure. Un tel dossier ne peut réussir qu'avec pragmatisme et transparence avec l'ensemble des

partenaires. Et je crois vraiment qu'avec Jean-Philippe, c'est ce qu'on s'attache à faire, c'est discuter, travailler, de façon concertée, avec tout le monde, parce qu'il ne sert à rien de vouloir imposer. Le moment de la décision va bientôt arriver et fera l'objet évidemment d'un débat avec l'ensemble des collègues élus de cette Assemblée. Et je pense qu'évidemment, ce dossier n'est pas simple, car il s'agit pour nous de nous engager pour le développement économique. L'attractivité économique est une réalité et est un besoin, car je rappelle souvent qu'il ne faut pas oublier que c'est la richesse créée par les entreprises qui, par effet de ruissellement, nous permet à nous de porter des politiques publiques et d'être solidaires.

M. LE PRÉSIDENT – Il faut conclure.

Mme GRAEF-ECKERT – Et enfin, la sécurité des usagers et la sécurité de la qualité de l'air font aussi partie de nos préoccupations. Mais je pense que nous reviendrons bientôt avec vous avec une décision qui fera consensus.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Monsieur le rapporteur. Et après on vote.

M. KRIEGER – Monsieur le Président, je vais essayer de ramener le sujet sur le rapport concerné, puisqu'on ne parlait pas du R-pass mais du plan de prévention du bruit dans l'environnement. Par rapport à la question sur le budget dédié, la vision qu'il faut avoir, c'est que cette problématique doit être traitée par nos services au quotidien dans les actions qu'ils font au quotidien. On a des actions sur les vitesses qui sont réalisées, sur les aménagements de carrefour. Tout ça participe à la réduction de bruit. Il s'agit des travaux de maintenance qu'on réalise pour changer les couches de roulement, etc. Monsieur le Président, vous rigolez parfois, quand vous êtes en balade, en constatant que les routes départementales sont zen alors que les routes communales sont un peu plus bosselées. En tout cas, les services de la CeA et les services des routes s'attachent à ce que cette problématique soit prise en compte. Pour répondre à Christelle, il y a peut-être des points d'attention et des vigilances qu'on doit avoir, on doit travailler dessus. C'est tout le but de ce plan de prévention. Je vous propose donc d'approuver le rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. En complément de tes propos, Laurent, ce plan a été travaillé, ce qui nous va nous permettre aujourd'hui d'avancer sur les projets prioritaires qu'il faudra mettre en œuvre, au regard des réalités que vivent nos concitoyens. Donc il faut qu'on y soit attentifs. C'est l'étape qui va devoir être engagée désormais.

On passe au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement –PPBE 4^{ème} échéance du réseau routier départemental de la Collectivité européenne d'Alsace dans sa version à présenter lors de la consultation du public prévue par le Code de l'environnement, telle qu'annexée à la présente délibération,*
- *Approuve les modalités de la consultation du public pour un coût estimé à 5 000 € HT :*
 - *publication d'un avis dans la presse locale : 15 jours avant le lancement de la consultation du public ;*
 - *consultation du public : mise à disposition pendant deux mois du projet de PPBE du 15 juillet au 20 septembre 2024 ;*
 - *Consultation dématérialisée du PPBE sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace avec une lecture numérique du PPBE, ainsi qu'un formulaire pour recueillir les remarques du public ;*

- *Le public pourra également consulter le projet de PPBE 4^{ème} échéance sur différents sites de la collectivité:*
 - *Les Services Routiers de SAVERNE, HAGUENAU, SELESTAT, ENSISHEIM et ALTKIRCH*
 - *Les Hôtels d'Alsace, Place du Quartier Blanc à STRASBOURG et 100 Avenue d'Alsace à COLMAR*
- *Prend acte que le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace (ou la Commission permanente par délégation du Conseil) sera appelé à approuver la version définitive du PPBE, à l'issue de la phase de consultation du public.*

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P076</i>	<i>O001</i>	<i>P076E02</i>	<i>T06</i>	<i>(1513) - 20-2031-843</i>	<i>5 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>5 000 €</i>

Adopté à l'unanimité

4 abstentions FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

CD-2024-2-2-3 - STRATEGIE TOURISME ALSACE 2024-2028

Mme GRAEF-ECKERT et Mme Laurence MULLER-BRONN, rapporteurs

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer maintenant à la stratégie tourisme, et je donne la parole à Catherine GRAEF-ECKERT.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci Monsieur le Président. Chers collègues, il me revient de vous présenter ce rapport relatif à la stratégie touristique, en lien avec ma collègue Laurence MULLER-BRONN. Je présenterai la stratégie tourisme et Laurence complètera mes propos en faisant un focus sur l'appel à manifestation d'intérêt avec les investissements dédiés au tourisme de proximité.

La stratégie, que nous allons adopter, je l'espère, dans quelques minutes, a été construite avec les acteurs du tourisme. De nombreuses rencontres ont eu lieu, qui ont réuni plus de 150 partenaires. Des temps de travail ont également eu lieu avec les élus de la deuxième Commission que je préside. Je remercie chacun d'entre vous, chaque personne qui s'est investie dans la construction de notre stratégie touristique, stratégie qui nous servira de feuille de route pour les années 2024-2028.

Je rappelle que l'Alsace est une destination touristique majeure. Ainsi, on comptabilise par exemple 34 millions de nuitées en 2023, 42 000 emplois en 2022, 600 sites touristiques, culturels et de loisirs. Je tiens à saluer à ce stade de mon intervention le travail des équipes de l'ADT et sa Présidente, notre collègue Nathalie KALTENBACH-ERNST, pour le travail effectué.

Comme vous le savez, le tourisme est un levier majeur du développement territorial et un axe important de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de l'économie de proximité. Le budget consacré directement au tourisme est de 5,5 millions d'euros pour 2024, dont 4,1 pour « Alsace destination tourisme ». Le développement

touristique est au croisement de nombreuses politiques publiques portées par notre Collectivité, représentant plus de 20 millions d'euros par an. La CeA est d'ailleurs propriétaire de l'un des sites les plus visités, le Haut Koenigsbourg, avec 600 000 visiteurs en 2023.

Comme vous le savez également, le tourisme est un secteur directement impacté par les grandes mutations géopolitiques, économiques, sociétales et environnementales actuelles. Le tourisme doit s'adapter pour faire face à ces nouveaux défis. C'est pourquoi la CeA a engagé avec ses partenaires une démarche co-construite afin de mettre à jour sa stratégie touristique pour mieux appréhender les contours d'un tourisme durable et responsable en Alsace. En synthèse, l'ambition touristique 2024-2028 est de faire de l'Alsace une destination authentiquement durable.

Notre stratégie s'articule autour de quatre orientations, comme vous avez pu le voir dans le rapport. J'illustrerai chaque orientation par une action figurant dans les annexes de la stratégie.

La première est de relever le défi d'un tourisme alsacien compétitif et responsable. Je citerai par exemple l'objectif de faire visiter toute l'Alsace, et aussi hors des sentiers battus et à son rythme, en mettant en avant une offre plus confidentielle.

La deuxième orientation vise à renforcer l'Alsace comme terre de rencontre. En résumé, je pourrais citer un intervenant lors d'un atelier qui disait : « Devenir Alsacien quelques jours, et le rester pour toujours. » Il s'agit de replacer l'humain au cœur des dispositifs touristiques et de favoriser les rencontres. Je citerai par exemple l'action suivante décrite dans l'annexe : renforcer l'agritourisme et le tourisme de l'artisanat.

La troisième orientation concerne l'adaptation aux enjeux environnementaux et de mobilité. Une part croissante de l'offre touristique est impactée par les conséquences du changement climatique : manque de neige, vague de chaleur, canicule par exemple. De plus, l'Alsace connaît des phénomènes de concentration des flux dans le temps et dans l'espace, qui nécessitent des actions. Je citerai comme exemple la valorisation de l'offre en fonction de la météo, avec par exemple la liste des sites adaptés en cas de canicule.

La quatrième orientation vise à positionner la gouvernance face aux nouveaux défis et renforcer la coopération. Comme vous avez pu le voir, la stratégie est riche et s'accompagne de nombreuses annexes fixant un cap et présentant des actions concrètes. Cette stratégie est le fruit d'un véritable travail collaboratif avec les élus, les professionnels, les associations, les habitants. Cette impulsion ne doit pas s'arrêter avec l'adoption de notre stratégie. Au contraire, la dynamique doit se poursuivre durant tout le déploiement de la stratégie dans l'objectif de renforcer l'observation touristique, le partage d'information et la coopération de tous les acteurs. Notre stratégie doit rester agile. Aussi, le comité de pilotage installé pour définir la stratégie sera maintenu, des bilans intermédiaires seront réalisés. Notre stratégie est ambitieuse, elle valorisera notre riche patrimoine, s'inscrira dans le développement durable et le tourisme vert, développera le tourisme d'affaires et portera la digitalisation et la promotion numérique, et sans oublier de promouvoir notre gastronomie et les produits locaux en soutenant les producteurs dans la promotion des produits du terroir alsacien.

Il ne m'est pas possible de partager avec vous l'entièreté de la richesse de cette stratégie pour des questions évidentes de temps. Mais les débats ont été nourris. Beaucoup d'idées ont germé et nous les portons à présent de façon collective. Mais je ne peux conclure mes propos sans préciser que notre Collectivité met également l'accent sur le tourisme inclusif et accessible pour tous, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, les seniors mais aussi les familles avec de jeunes voyageurs. Nous avons également une attention toute particulière pour les partenariats européens, et tout spécialement au cœur de notre bassin de vie du Rhin supérieur. Notre stratégie est riche, à l'image de l'ambition que nous

portons. L'Alsace est une destination touristique de premier plan en France et elle doit le rester. Sa position et nos atouts au cœur de l'Europe doivent renforcer notre destination en Europe. Ensemble, nous saurons allier tradition et modernité, tout en respectant les principes du développement durable et de l'inclusivité au service de notre Région, l'Alsace.

M. LE PRÉSIDENT – La parole est à Laurence, co-rapporteur.

Mme MULLER-BRONN – Merci Président. Merci Catherine pour cette présentation complète de notre stratégie touristique, sur laquelle nous avons travaillé avec beaucoup de partenaires et à travers des rencontres régulières, avec Nathalie. Je suis en charge tout particulièrement de la partie appel à manifestation d'intérêt, pour les investissements dans les territoires moins fréquentés, avec des projets de proximité pour la création et l'amélioration d'aménagements divers, qualitatifs, innovants, écoresponsables, c'est dans l'air du temps, et qui répondent aux besoins à la fois des visiteurs, qui passent un peu plus de temps, parce qu'ils échappent aux grands spots de la région et prennent le temps d'aller ailleurs. Il est vrai que de Wissembourg jusqu'à Saint-Louis, il y a beaucoup de richesses à leur faire découvrir. On accompagne par cet appel à manifestation d'intérêt, les projets à la fois des associations mais aussi des collectivités. Vous êtes certains ici à nous avoir déposé des projets qui sont instruits par les services tourisme de la Collectivité. Je les en remercie, parce que c'est un travail de dentelle pour amener un projet qui a été pensé, qu'on va pouvoir enrichir au fur à mesure ensemble et qui pourra correspondre à une attente des visiteurs.

Une autorisation de programme avait été votée en 2022, de 10 millions d'euros. Nous vous proposons de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2028. Parce qu'il est toujours intéressant de présenter un bilan, on peut vous dire qu'aujourd'hui on a étudié quelque quarante dossiers et que ce sont 1,8 million d'euros qui ont été investis dans ce cadre. L'enveloppe est donc encore importante et il est intéressant de pouvoir rassurer nos partenaires et les élus départementaux, qui accompagnent les maires, les offices de tourisme, les communautés de communes, enfin tous ceux qui ont des idées de projets, et de pouvoir avoir cette possibilité de participer à des projets d'attractivité dans les campagnes alsaciennes. Merci à toutes et tous pour votre vote.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Laurence. Effectivement, il s'agit d'un outil qui va déjà dans le sens de la nouvelle stratégie, qui avait déjà été engagée, mais qui contribue à une stratégie notamment des sites touristiques moins connus, aujourd'hui moins attractifs, qui pourtant ont un véritable potentiel, et qui permettent aussi d'avoir un partage de la présence des touristes plus équilibré.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole à ce stade ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Il y en a ceux qui n'ont pas le droit de parler. Je vois Nathalie. Est-ce que tu as le droit de parler de la stratégie ? Elle était Présidente de l'ADT et fait un gros boulot pour l'ADT, qui est notre opérateur pour la stratégie touristique. Il y a le travail que Laurence et Catherine ont fait, qui a vraiment beaucoup de sens avec beaucoup d'écoute. Puis il y a le travail aussi que Nathalie fait au quotidien en tant que Présidente de l'ADT. Elle est très, très présente. Je suis toujours impressionné. Elle parcourt l'Alsace du nord au sud et du sud au nord, pour être attentive à tous ceux qui portent le tourisme en Alsace et pour les valoriser. Donc j'en profite pour les remercier. Mais je te donne la parole, Nathalie.

Mme KALTENBACH – Merci Président et merci chères collègues, Catherine, Laurence. À l'heure où les revendications régionales sont quand même très fortes, et on a entendu Catherine parler évidemment de l'Alsace, on dit souvent, et ça a été dit lors d'une rencontre des départements de France avec la commission Tourisme, que le tourisme est au carrefour des politiques. Carrefour des politiques, je trouve que c'est un mot qui va bien, puisqu'on y parle piste cyclable, voirie, patrimoine, insertion, on y parle de toutes les politiques en fait portées par le Département. Donc je trouve que c'est un très beau qualificatif.

Lors de cette rencontre des départements de France, on a aussi bien réaffirmé que cette compétence touristique fait pleinement partie des départements de France, puisque l'histoire de nos départements est indissociable de l'histoire de notre pays. Il s'agit de nos noms, qui sont devenus des marques : on parle de l'Alsace, qui est devenue une marque. C'est quelque chose d'important. Et le tourisme doit se faire en accord avec les citoyens. Il faut tenir compte des attentes des citoyens. C'était un retour un petit peu plus politique. Il s'agissait de dire que ce tourisme, évidemment, à l'échelle de l'Alsace, fait pleinement sens, comme il le fait pleinement à l'échelle des autres départements.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Nathalie. Je propose de passer directement au vote, puisqu'il y a un consensus a priori sur le sujet. Qui est contre la nouvelle stratégie touristique ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe écologiste. Tous les autres sont favorables. Merci beaucoup.

CD-2024-2-2-2 - ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE DE PROXIMITE

M. Laurent KRIEGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons passer au rapport suivant, présenté par Laurent KRIEGER, sur nos engagements en matière d'économie de proximité.

M. KRIEGER – Chers collègues, il s'agit d'un nouveau rapport. J'allais dire, l'économie de proximité, *en Alsace, c'est pour les Alsaciens*. La Collectivité européenne d'Alsace consolide son engagement en faveur de l'économie de proximité avec un budget de 4,5 millions d'euros. Quand je dis un gros chiffre comme ça, ça me fait penser à Lara, mais c'est quand même impressionnant. On souhaite exercer au maximum ces possibilités d'intervention afin de mobiliser les leviers disponibles pour accompagner les entreprises et les acteurs économiques qui font vivre les territoires alsaciens.

Nous avons trois axes forts qui guident notre action. Le premier est amplifier la dynamique de la marque Alsace et les partenaires engagés. Le deuxième est accompagner les projets structurants qui renforcent l'attractivité de notre territoire. Et le troisième est mobiliser le réseau d'ingénierie territoriale d'Alsace, plus connu pour les élus sous le nom de RITA, au service des stratégies foncières des collectivités locales.

C'est là que vous me dites : mais qu'est-ce qu'il y a dans ce rapport, Laurent ? On va aller dans le concret. Ce sont divers soutiens financiers et engagements de la Collectivité en faveur de l'économie de proximité, les partenariats avec l'ADIRA pour la marque Alsace, la Chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurométropole, la Chambre des métiers d'Alsace et les unions des corporations artisanales.

Comment on décline tout ça ? La première, c'est la démarche marketing territorial de la marque Alsace portée par l'ADIRA, qui est construite autour de trois axes stratégiques. La première, c'est rendre visible pour faire consommer alsacien. C'est pour ça que j'ai dit, *c'est pour les Alsaciens*. La deuxième, c'est fédérer et activer les partenaires de la marque. Le troisième, c'est qualifier autour des produits et services des entreprises. Il est à noter aussi qu'il y a un développement accru de la marque fabriquée en Alsace, avec le lancement de la marque employeur, et une nouvelle action proposée avec la construction et le lancement de la marque culturelle, qui s'appelle « vibrons Alsace ».

Ensuite, il y a d'autres partenariats que nous souhaitons mettre en place avec les chambres consulaires alsaciennes, afin de conjuguer les efforts pour favoriser les activités de proximité. Il s'agit d'un premier partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie d'Alsace, et d'un deuxième avec la Chambre des métiers. Pour ces deux partenariats, l'idée est de développer l'attractivité du territoire alsacien, le soutien à l'économie de proximité,

la promotion des métiers, l'information et l'orientation pour nos jeunes, l'accompagnement des entreprises dans leur développement et des personnes en recherche d'emploi, et au final la promotion des territoires alsaciens. Il s'agit aussi d'un autre partenariat, avec l'Union des corporations artisanales. Cette fois-ci, une priorité également importante est l'information auprès des collégiens, qui sont en recherche d'orientation, pour leur faire connaître l'offre de formation aux métiers de l'artisanat, le rapprochement entre les personnes qui sont en recherche d'emploi et celles qui peuvent être bénéficiaires du revenu de solidarité active, les offres d'emploi dans le domaine de l'artisanat et la contribution à la transition énergétique et écologique du territoire.

Tout cela nous donne une proposition d'aide financière pour l'année 2024 qui se porte à 413 200 euros, mais sur les crédits qui sont inscrits au budget, c'est quand même l'inscription d'une enveloppe de 646 200 euros. Voilà pour la présentation de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Laurent. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le sujet ? Madame QUINTALLET.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. Je voulais dans le cadre de ce rapport faire un focus sur la marque Alsace, qui est financée par des centaines de milliers d'euros de la CeA. Fin 2023, plus de 1 million d'euros ont été investis dans le développement de la marque Alsace. Dans le rapport, vous indiquez bien qu'il s'agit de faire vendre les produits alsaciens. On est donc bien sur un objectif purement commercial. Cette marque ne dit rien sur la qualité des produits labellisés, ni sur la démarche RSE des entreprises qui utilisent cette marque. Nous sommes une Collectivité et pas une agence de marketing. Nous portons des politiques publiques et la marque, à mon sens, devrait être utilisée pour la santé, l'environnement et l'insertion, par exemple. Avec cette marque, on finance les opérateurs économiques avec de l'argent public. Il faut quand même le dire. La marque pose aussi la question de la mise en concurrence des territoires. Et donc c'est considérer qu'il y a des territoires perdants qui doivent laisser partir leurs ressources, les travailleurs, les cadres, les étudiants, les touristes, les capitaux, vers des territoires gagnants qui eux ont plus de légitimité que les autres, car plus capables d'affronter la mondialisation. Cette mise en concurrence aggrave les inégalités territoriales, là où le rôle des politiques publiques est au contraire de les résorber. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? La parole est au rapporteur, et je compléterai son propos le cas échéant. Laurent.

M. KRIEGER – Je vais répondre à l'intervention. Concernant la marque commerciale, il faut voir ce qu'on veut pour l'Alsace. À titre personnel, je préfère avoir Alsace qui est attractive, où on soutient les entreprises locales et qu'on puisse donner des emplois à nos Alsaciens. En l'occurrence, tout ce qu'on vient de dire, ce sont des personnes qui font en sorte que les Alsaciens qui sont en difficulté ou pas, je parlais de bénéficiaires du RSA, puissent intégrer le marché du travail. Donc on est quand même dans l'accompagnement des personnes qui sont en difficulté, pour faire de l'insertion. Ensuite, je vous ai parlé d'actions auprès des collégiens pour les sensibiliser à l'importance de l'artisanat alsacien. Je suis convaincu qu'en Alsace on a des artisans qui font des choses remarquables et que les jeunes n'ont pas conscience que les métiers sont beaux et qu'il faut les envoyer dans l'artisanat. Toute cette politique, à un moment, il faut la mettre en forme, et tout ça s'articule autour d'une identité, qui est la marque Alsace. Après, si vous voulez critiquer le fait qu'on n'ait pas d'identité, c'est votre choix. Mais moi je préfère être propre de mes valeurs et dire qu'on est fier d'être Alsaciens, qu'on a notre marque Alsace, qu'on s'identifie à ça, que nous avons des personnes en Alsace qui sont des travailleurs et qui rentrent dans ce joli cadre.

M. LE PRÉSIDENT – En complément des propos de Laurent, que je partage complètement, je voulais dire que je m'inscris complètement en faux par rapport à votre expression, et pour plusieurs raisons. D'abord, aujourd'hui, la marque Alsace est

plébiscitée par le monde économique, 12 000 entreprises, plus de 2 millions de followers, et on est le territoire où on consomme le plus en France des produits locaux. Est-ce que, Madame QUINTALLET, vous êtes contre les circuits courts ? Vous préférez qu'on aille acheter nos produits en Chine et qu'on les fasse venir de là-bas, ou vous préférez qu'on ait des entreprises sur le territoire qui puissent vivre de leur activité, qui créent de l'emploi dont bénéficient aussi les bénéficiaires du RSA de notre territoire, et qui nous permettent aussi de garantir notre souveraineté sur plusieurs champs ?

Il s'agit de souveraineté alimentaire. Heureusement qu'on a une gastronomie. Vous parlez souvent de nourriture saine. Une nourriture saine, c'est avoir une nourriture produite localement. Donc porter la marque, faire en sorte que l'image de la gastronomie alsacienne soit une image positive, ça va permettre à ces entreprises de vendre plus fortement leurs produits en local, et aussi parfois d'exporter, de vendre au niveau national, ce qui leur permet de garantir leur modèle économique et de survivre. Aujourd'hui, on a besoin d'une agriculture, on a besoin des métiers de bouche, on a besoin de l'industrie agroalimentaire.

Autre sujet : l'habitat, les constructions et le bâtiment. Si on n'a plus d'artisans, comment on va faire pour construire nos collèges ? Dans certains corps de métier, on a parfois des appels d'offres qui ne trouvent pas preneurs. Or aujourd'hui, on a besoin de garantir cette capacité de produire localement tout ce qui est nécessaire pour la vie courante de nos concitoyens. Est-ce que vous voulez faire appel à des produits de l'international pour réaliser tous les équipements nécessaires à notre territoire ?

Aujourd'hui, attention, notre démarche est une démarche nécessaire pour garantir cette souveraineté, parce qu'elle est menacée. On parle souvent des difficultés à recruter dans un certain nombre de corps de métiers. C'est le cas dans les métiers du social et du médico-social dont nous avons la responsabilité. C'est le cas aussi dans beaucoup de métiers qui sont nécessaires à la vie courante de nos concitoyens.

Nous, la vie quotidienne des habitants, on y est attachés. Et on veut s'assurer que dans l'avenir ils ne se retrouvent pas face à des pénuries fortes, et dans le contexte international qui est le nôtre, incertain, je pense que c'est important. Voilà ce que je tenais à dire.

Maintenant, je propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Le groupe. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Concernant le partenariat 2024 avec l'Agence de Développement d'Alsace pour le développement de la Marque Alsace et ses déclinaisons :

- Approuve le principe du partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'ADIRA – Agence de Développement d'Alsace - relatif au développement en 2024 de la Marque Alsace et ses déclinaisons au travers des actions suivantes :
 - développement accru de la Marque Fabriqué en Alsace,
 - lancement de la Marque Employeur dans sa phase opérationnelle,
 - amplification de la promotion des territoires d'Alsace ;
- Prend acte que les modalités de création et de développement de la marque « Vibrans Alsace » feront l'objet d'un rapport dédié, présenté à l'occasion d'une prochaine séance de la Commission Permanente, pour un déploiement sur la saison culturelle 2025-2026 ;
- Attribue à l'ADIRA – Agence de Développement d'Alsace, pour l'année 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de 157 500 €, pour le développement de la Marque Alsace et ses déclinaisons au travers des actions précitées ;

- Approuve la convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'ADIRA relative au développement de la Marque Alsace et ses déclinaisons, jointe en annexe à la présente délibération, permettant notamment de définir les modalités de versement de la subvention précitée et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;
- Approuve l'avenant à la convention avec l'ADIRA – Agence de Développement d'Alsace – portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement pour les années 2022 à 2023 pour le développement de la Marque « Fabriqué en Alsace », le lancement de la démarche « Marque Employeur Alsace » et la promotion des territoires d'Alsace, accordant un délai jusqu'au 31/12/2024 pour transmettre le bilan financier et moral du projet 2022/2023, joint en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à le signer ;

Concernant le nouveau partenariat 2024-2026 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole :

- Approuve le principe du partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole pour la période 2024-2026 qui s'appuie sur les quatre priorités ci-dessous :
 - Axe 1 – Développer l'attractivité du territoire alsacien et soutenir l'économie de proximité,
 - Axe 2 – Promouvoir les métiers, informer et orienter les jeunes,
 - Axe 3 – Accompagner les entreprises dans leur développement et les personnes en recherche d'emploi,
 - Axe 4 – Promouvoir le territoire alsacien ;
- et qui se déclinent autour des neuf actions suivantes en lien avec les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace :
 - Action 1 – Développer la Marque « Commerçant d'Alsace » (Axe 1)
 - Action 2 – Soutenir le développement de la plateforme de Business Sourcing (Axes 1 et 4)
 - Action 3 – Renforcer le partenariat sur les projets de centralité (Axe 1)
 - Action 4 – Sensibiliser les collégiens aux métiers du commerce et de l'industrie (Axe 2)
 - Action 5 – Accompagner les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (Axe 2)
 - Action 6 – Accompagner les BRSA vers l'emploi (Axe 3)
 - Action 7 – Développer la connaissance et la coopération transfrontalière (Axes 3 et 4)
 - Action 8 – Mettre en lumière les entreprises alsaciennes à l'export (Axe 4)
 - Action 9 – Accompagner la diffusion des bonnes pratiques et adaptation aux nouvelles tendances (Axe 4) ;
- Attribue à la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole une subvention de fonctionnement pour l'année 2024, d'un montant total de 98 600 €, selon le détail ci-dessous :
 - une subvention de fonctionnement de 30 000 € pour le renforcement de l'image dynamique de notre territoire et de son attractivité touristique au travers de la stratégie de la Marque « Commerçant d'Alsace »,
 - une subvention de fonctionnement de 35 000 € pour la mise en relation entre entreprises pour développer les partenariats à l'échelon transfrontalier au travers de la plateforme de Business sourcing,
 - une subvention de fonctionnement de 12 000 € pour le soutien au retour à l'emploi au travers de Job Dating « jenesuispasuncv »,
 - une subvention de fonctionnement de 21 600 € pour le rayonnement de l'Alsace à l'export avec les trophées Alsace Export ;
- Approuve le contrat cadre de partenariat 2024-2026 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, joint en annexe à la présente délibération, qui précise notamment le montant des

subventions de fonctionnement pour l'année 2024 et que l'attribution de subventions de fonctionnement annuelles pour les années 2025 et 2026 est plafonnée à un montant total annuel de 100 000 € maximum pour la réalisation des actions définies et sous réserve de l'inscription des crédits au Budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi qu'à la signature de la convention financière annuelle ;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ledit contrat cadre de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole ;
- Approuve la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole relative notamment aux modalités de versement des quatre subventions de fonctionnement au titre de l'année 2024 précitées, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;

Concernant le partenariat 2022-2025 avec la Chambre de Métiers d'Alsace :

- Approuve le principe du partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Métiers d'Alsace, pour l'année 2024, qui s'appuie sur les quatre actions ci-dessous :
 - l'organisation du Salon « Créer sa Boîte en Alsace »,
 - l'organisation du stand « Scène des métiers » à la Foire Européenne de Strasbourg,
 - l'organisation d'une « Fête de l'Artisanat »,
 - la poursuite du développement de la marque « Artisan d'Alsace » (pour mémoire) ;
- Attribue à la Chambre de Métiers d'Alsace une subvention de fonctionnement pour l'année 2024, d'un montant total de 50 600 €, selon le détail ci-dessous :
 - une subvention de fonctionnement de 21 600 € pour l'organisation du Salon 2024 « Créer sa Boîte en Alsace »,
 - une subvention de fonctionnement de 18 000 € pour l'organisation du stand « Scène des métiers » à la Foire Européenne de Strasbourg en 2024,
 - une subvention de fonctionnement de 11 000 € pour l'organisation d'une « Fête de l'Artisanat » 2024 ;
- Approuve la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Métiers d'Alsace relative notamment aux modalités de versement des trois subventions de fonctionnement au titre de l'année 2024 précitées, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;

Concernant le nouveau partenariat 2024-2025 avec les Unions des Corporations Artisanales alsaciennes :

- Approuve le principe du partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et les Unions des Corporations Artisanales alsaciennes pour la période 2024-2025, qui s'appuie sur les quatre actions ci-dessous, en lien avec les compétences de la Collectivité européenne d'Alsace :
 - Action 1 – Information et communication auprès des membres des UCA d'Alsace,
 - Action 2 – Animation d'une structure mutualisée d'œuvres sociales pour les salariés de l'artisanat,
 - Action 3 – Promotion des métiers de l'Artisanat,
 - Action 4 – Accompagner les entreprises pour la mise en œuvre de procédures et solutions conformes à la réglementation ;
- Attribue, pour l'année 2024 et dans le cadre du partenariat précité, aux Union des Corporations Artisanales du Bas-Rhin, Union des Groupements Artisanaux du Centre Alsace et Union des Corporations Artisanales de Mulhouse Sud Alsace une subvention

de fonctionnement d'un montant total de 69 500 € ainsi qu'un soutien en nature, selon le détail présenté dans l'annexe 1 à la présente délibération ;

- Approuve le contrat cadre de partenariat 2024-2025 à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Union des Corporations Artisanales du Bas-Rhin, l'Union des Groupements Artisanaux du Centre Alsace ainsi que l'Union des Corporations Artisanales de Mulhouse Sud Alsace, joint en annexe à la présente délibération, qui précise notamment le montant des subventions de fonctionnement pour l'année 2024 et que l'attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2025 est plafonnée à un montant total annuel de 70 000 € maximum, à se répartir entre elles, pour la réalisation des quatre actions précitées et sous réserve de l'inscription des crédits au Budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi qu'à la signature de la convention financière annuelle ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ledit contrat cadre de partenariat avec les trois Unions des Corporations Artisanales alsaciennes ;
- Approuve la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Union des Corporations Artisanales du Bas-Rhin, l'Union des Groupements Artisanaux du Centre Alsace ainsi que l'Union des Corporations Artisanales de Mulhouse Sud Alsace, relative notamment aux modalités de versement des subventions de fonctionnement et de soutien en nature au titre de l'année 2024, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;
- Prend acte que la désignation des Conseillers d'Alsace au sein comités de pilotage chargés du suivi et de la mise en œuvre des contrats cadres à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et respectivement, d'une part, la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole et, d'autre part, les trois Unions des Corporations Artisanales alsaciennes précitées seront soumis à une délibération ultérieure de la Commission permanente ;
- Précise que les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Tiers	Montant
P056	O038	P056E27	T94	3190-65-657381-60	Chambre de Commerce et d'Industrie	298 600 €
P056	O039	P056E27	T94	3190-65-657381-60	Chambre de Métiers d'Alsace	50 600 €
P056	O039	P056E27	T95	865-65-65748-60	Unions des Corporations Artisanales	139 500 €
P056	O040	P056E27	T94	865-65-65748-60	ADIRA	157 500 €
TOTAL						646 200 €

Adopté à l'unanimité

4 abstentions FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine
12 non-participation au vote Catherine GRAEF-ECKERT, Vice-Présidente au sein de l'ADIRA Nicolas JANDER, Lara MILLION, Marie-France VALLAT, Pascale SCHMIDIGER, Jean-Philippe MAURER, Francis KLEITZ, Frédéric BIERRY, Laurence MULLER-BRONN, Jean-Claude BUFFA, Paul HEINTZ et Yves SUBLON, membres du CA au sein de l'ADIRA

**CD-2024-2-4-1 - PACTE DES SOLIDARITÉS ET FRANCE TRAVAIL -
CONTRACTUALISATION POUR 2024**

Mme Fatima JENN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous passons au rapport suivant, présenté par Fatima JENN, sur le pacte des solidarités et France travail.

Mme JENN – Merci Monsieur le Président. Le pacte de solidarité s'inscrit dans la continuité de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, initiée en 2018, mais cette fois-ci avec deux volets, France travail et toujours la solidarité, mais de manière un peu plus développée.

Concernant France travail, la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, créant France travail, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Ce pacte représente une opportunité pour renforcer l'insertion professionnelle des personnes éloignées du marché du travail, notamment les allocataires du RSA. En Alsace, cette politique a déjà montré des résultats probants, avec une réduction de plus de 14,55 % des foyers allocataires du RSA en trois ans, passant ainsi de 46 160 en décembre 2020 à 39 442 en décembre 2023, et à 30 200 en mars 2024. Le projet proposé pour 2024-2025, d'un montant de 5 179 340 euros, vise à intensifier l'offre d'insertion en portant une attention particulière à l'Eurométropole de Strasbourg et aux jeunes de moins de 30 ans. La mise en œuvre opérationnelle vous sera détaillée, mes chers collègues, en septembre.

Pour le volet solidarité, le pacte des solidarités permettra de renforcer les actions efficaces en matière d'enfance, d'accès au droit et de lutte contre la précarité alimentaire, et d'investir dans de nouveaux domaines comme la prévention de la perte d'autonomie et la rénovation énergétique. Pour 2024, dix-huit actions sont proposées pour un montant total de 3,4 millions d'euros. Je peux citer les éducateurs à la parentalité, pour un montant de 577 500 euros, la lutte contre la précarité alimentaire (631 484 euros), l'équipe mobile santé précarité (500 000 euros), le fonds d'adaptation du logement (500 000 euros), le fonds d'aide à la maîtrise de l'énergie (50 000 euros). Ces actions viseront à garantir la continuité d'abord de l'accompagnement et à répondre aux besoins évolutifs de la population alsacienne surtout. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le sujet ? Fleur LARONZE.

Mme LARONZE – Merci chers collègues. En comptant sur l'emploi pour réduire la pauvreté, le gouvernement pense pouvoir mécaniquement tirer profit d'une situation catastrophique qu'il a créée. Il considère que les allocataires du RSA peuvent opportunément occuper les postes mal payés et aux conditions de travail difficiles, notamment dans le secteur du social et du médico-social. Mais on n'arrive plus à recruter, ce sont des métiers en tension, peut-on entendre, et ce même au sein de la CeA. Non, les gens en ont assez, assez d'être maltraités, de gagner parfois 1 200 euros par mois, un salaire inférieur au Smic, atteint uniquement avec les Tickets restaurant pour vivre et accompagner des personnes plus précaires encore. Vous poursuivez la ligne du gouvernement qui s'acharne sur les plus démunis, qui leur fait porter la responsabilité de leur propre dénuement. « Je traverse la rue, je vous trouve un travail », disait Emmanuel MACRON à un jeune chômeur. Traversons la rue, regardons de plus près ce plafond de verre qui empêche les personnes les plus pauvres de disposer de meilleures conditions de vie. Combattons les inégalités dans leurs causes structurelles. Qui peut s'étonner de la baisse du nombre d'allocataires du RSA dans ce contexte, alors que 30 % de ceux qui y ont droit ne le réclament même pas ? Pourtant, soutenir réellement les Alsaciens et Alsaciennes précaires est possible, en remettant en cause la réforme de l'assurance chômage, en supprimant le contrôle de la CeA à l'égard des allocataires déjà contrôlés par la CAF, et en recrutant massivement dans nos services publics. Ce n'est qu'à ces conditions

que nous pourrions enfin à la nécessité sociale, une compétence départementale qui honore notre institution et oblige notre République. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Pour compléter les propos de ma collègue, on peut évidemment se réjouir que l'État mette plus d'argent dans l'accompagnement des allocataires du RSA. En revanche, il est clair et net que nous nous opposons fermement au travail bénévole des allocataires du RSA. Ceci n'est pas envisageable, c'est la perspective du gouvernement, et on sait très bien dans quelle perspective cela a été fait, pour économiser de l'argent sur le dos des chômeurs. Là aussi, je pense qu'il faut sortir des approches dogmatiques. Cette réforme qui nous est proposée, et à travers laquelle vous sautez sur l'occasion, se fait alors même qu'il y a seulement un emploi pour dix personnes au chômage, 5,4 millions de chômeurs, 500 000 emplois non pourvus. Donc on aura beau fouetter les personnes au RSA, jamais ils ne pourront trouver de travail, parce que cet emploi aujourd'hui n'existe pas sur le territoire. Au contraire, créons de l'activité, à partir du territoire. Le projet qui s'appelle « territoire zéro chômeur de longue durée » justement permettait de partir des besoins du territoire, de partir des compétences des uns et des autres. Et là, malheureusement, alors qu'il s'agissait aussi de bénéficier d'argent de l'État, la Collectivité, par la voix de son Président, a fait le choix de se priver de 3 millions de recettes pour créer de l'activité sur mesure.

Dernière chose, et pas des moindres, je regrette également que ce choix d'être territoire pilote désormais se soit fait dans la précipitation, avec une communication dans la presse avant même une communication auprès des personnes concernées et des collectivités partenaires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Ça n'est pas le cas. Donc je donne la parole au rapporteur, Fatima. Et je compléterai tes propos.

Mme JENN – Mais franchement, Monsieur le Président, qu'est-ce que tu veux que je dise ? Non mais, franchement. Dans la dernière intervention de Monsieur KOBRYN, il a dit qu'on avait sauté sur l'occasion. Mais France travail, nous le sommes depuis très longtemps. Le jour où le Bas-Rhin avait choisi d'intégrer cette expérimentation du SPE, nous étions France travail. Et c'est grâce à ce que vous vous appréhendez, avec France travail, qu'aujourd'hui on y arrive. Parce que France travail, c'est quoi ? En tout cas, c'est l'accompagnement de tout le monde. Là, je réponds aussi à la Madame qui est derrière vous. Non, mais je ne retiens pas vraiment votre nom. C'est pour ça que je ne l'ai pas prononcé. Excusez-moi, vraiment. Par rapport à ce que vous avez dit, le non-recours, les 30 % des personnes qui ne peuvent pas avoir le RSA parce qu'ils ne savent pas qu'ils en ont le droit, ou un truc comme ça, France travail est une réponse, parce que France travail va permettre à tout le monde de s'inscrire, y compris ceux qui ont honte peut-être de toucher le RSA, parce qu'il est vrai qu'il y a des gens qui ont honte peut-être de toucher le RSA, je suis d'accord avec vous. Mais revenons à France travail. Le SPE nous a permis dès l'inscription pour le RSA de faire une prise en charge rapide. Aujourd'hui la Collectivité prend en charge très rapidement les bénéficiaires du RSA. Toutes les études nous montrent aujourd'hui que plus le bénéficiaire du RSA est pris en charge, plus il est facile de l'intégrer et l'insérer.

Quand vous dites que l'emploi, ce n'est pas vraiment important pour les personnes insérées, je vous défie Madame : on fera des statistiques. Et toutes les personnes bénéficiaires sont contentes aujourd'hui de retrouver un travail, parce que ça leur permettra de vivre une vie digne. C'est ça, Madame, que vous n'arrivez pas vraiment à comprendre, la dignité de la personne.

Je reviens encore sur France travail, pour peut-être vous expliquer que c'est grâce à cette méthode de France travail qu'on arrive aujourd'hui à orienter 70 % des bénéficiaires du

RSA vers l'emploi et 30 % vers tout ce qui est accompagnement social. Voilà donc quelques exemples, mais je peux vous en donner plus, Mesdames, Messieurs.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Fatima. Quelques éléments complémentaires de réponse et d'explication. D'abord, je suis très content de vous entendre dire, Monsieur KOBRYN qu'il faut sortir des approches dogmatiques. Je vous le dirai assez régulièrement. Moi je ne suis jamais dogmatique. J'essaye toujours d'être concret pour la vie des gens.

Plusieurs remarques. D'abord, c'est bizarre, dans certains dossiers, on dit qu'on va dans la précipitation, et dans d'autres, on dit qu'on ne va pas assez vite. Mais je ne vais pas polémiquer sur le sujet. Je voudrais juste vous expliquer, mais peut-être que je ne suis pas assez narcissique, Monsieur KOBRYN, que je préside la commission qui suit toutes les expérimentations de France travail depuis plus d'un an. Initialement, je n'ai pas voulu que la Collectivité européenne d'Alsace intègre tout de suite France travail, parce que nous étions en train de travailler sur le service public de l'insertion et de l'emploi, nous étions déjà précurseurs. Donc je n'ai pas voulu rajouter des contraintes supplémentaires à nos collaborateurs, parce qu'il y avait un travail de fond qui était déjà en cours dans notre Collectivité. Mais j'ai été très à l'écoute et très attentif à ce que font les autres. On a toujours des bonnes expériences, des bonnes pratiques dont on peut s'inspirer ailleurs. Donc il n'y a pas eu de précipitation avec France travail. Justement, il y a eu un travail d'analyse qui nous a permis de dire en quoi ce que nous faisons est déjà peut-être France travail. Aujourd'hui, notre orientation rapide, efficace, c'est déjà ce que France travail essaye de mettre en œuvre. D'autres endroits avaient plus de retard que nous sur le sujet. Et puis il y a par ailleurs d'autres pratiques qui peuvent nous inspirer, sur lesquelles les équipes se sont penchées, ont été voir nos expériences, pour voir justement les marges de progrès.

Entre France travail et territoire zéro chômage, quelle est la différence ? France travail est plus efficace sur le placement en emploi. Je rebondis sur les propos de Fatima : je ne sais pas si pour vous, vivre avec le RSA, c'est vivre dignement. Pour moi, non. Pour moi, l'enjeu est de sortir les gens de la pauvreté. Et l'emploi, le travail est un élément pour permettre à nos concitoyens de sortir de la pauvreté. Vous, vous donnez l'impression de vouloir les maintenir dans la pauvreté, dans les difficultés. Nous, à la Collectivité européenne d'Alsace, notre ambition c'est les sortir de la pauvreté.

Ça, c'est l'expérience France travail. Mais hier, j'étais avec Danielle DILIGENT pour regarder le travail qu'on a accompagné, une expérimentation qui s'appelle la Locomotive, avec le chemin de faire, qui a fait un travail énorme, avec plus de 2 400 personnes suivies, en voyant comment on pouvait justement les sortir de la pauvreté. Quelques jours avant, j'ai eu une discussion avec Thierry KUHN, Président d'Emmaüs, qui a développé une stratégie autour des emplois aidants, qui permet aussi à des gens qui étaient très éloignés de l'emploi, dont on pensait qu'ils ne pourraient peut-être jamais retravailler, et qui aujourd'hui retravaillent. On voit bien qu'avec une qualité d'accompagnement, et c'est ce qu'on propose de faire dans ce rapport, avec à la fois le pacte de solidarités et France travail, il s'agit d'avoir un accompagnement plus fin et de saisir aussi des situations particulières. Quand on voit que dans les bénéficiaires du RSA, une grande partie ont moins de 30 ans. On doit s'interroger bien évidemment sur les raisons de leurs difficultés.

Et puis, les salaires ne sont pas forcément ce qu'on souhaiterait, bien sûr. Moi je voudrais aussi pour tout le monde un Smic à 1 800 euros. Mais dans la vie, il y a le souhaitable et le possible. On est quand même beaucoup à avoir fait des études et parfois à avoir travaillé à côté : on n'en est pas morts ; au contraire, on a été enrichis, je pense, de ces expériences-là. Et parfois, dans la vie, on n'a pas toujours l'emploi qu'on voudrait. Il y a des emplois alimentaires. Et aujourd'hui, il y a beaucoup d'emplois à pourvoir dans notre région et qui ne le sont pas, qui ont pourtant du sens dans la vie courante et qui peuvent donner aussi un sens à la vie des personnes qui vont les occuper. Donc, je considère aujourd'hui que notre démarche France travail va dans ce sens-là, de permettre à des gens

de sortir de la pauvreté, et je pense que c'est important.

Et puis sur les efforts pour nos travailleurs, je rappelle que je me suis battu pour qu'on puisse appliquer le Ségur pour nos agents, ce qui n'était pas du tout obligatoire. Nous avons voulu le faire justement pour accompagner les missions du social de notre Collectivité.

Donc France travail, ce n'est pas accabler les gens, c'est leur donner des possibilités d'emploi, et ça c'est, je crois, ce pour quoi nous sommes missionnés à la Collectivité européenne d'Alsace : sortir les gens de la pauvreté.

Françoise BEY et Éric STRAUMANN ont la parole, exceptionnellement.

M. STRAUMANN – Je vais être très rapide. Vous connaissez l'initiative qu'on a prise dans le Haut-Rhin, RSA bénévolat. Entre-temps, je suis devenu maire d'une ville moyenne. J'ai 2 000 bénéficiaires du RSA dans la ville, 2 000 personnes sans activité. Ce n'est pas une situation qui est voulue dans la plupart des cas, on est d'accord. On a quand même un taux de chômage aujourd'hui sur l'agglomération de 5,5 %. Je visite nos EHPAD qui manquent de bras. Je vois mes hôpitaux où tout le monde court dans tous les sens. Et je suis là, me disant : est-ce que tous ces gens qui sont aujourd'hui sans activité ne pourraient pas consacrer une journée par semaine pour soulager nos EHPAD et pour soulager nos hôpitaux ? Je ne fais pas de démagogie, c'est ce que je constate sur le terrain. Je ne crois pas que ça va bouleverser leur vie, mais ça va soulager nos EHPAD, qui en ont bien besoin. Et aujourd'hui, il faut des réponses très pragmatiques, hors du champ idéologique et politique, pour répondre aux défis qui se présentent à nous. Le défi de la dépendance et de la vieillesse est un défi important, et ça pourrait être déjà une voie aujourd'hui pour répondre aux attentes des directeurs des EHPAD qui n'en peuvent plus. Vous voyez bien dans quelle situation ils sont, avec des déficits aujourd'hui qu'on ne sait pas comment financer. Ayons des positions simples, pragmatiques, qui répondent rapidement aux besoins de notre population. Sinon, évidemment, on va s'engouffrer dans des impasses et des solutions qui vont nous dépasser tous. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Éric. Françoise BEY.

Mme BEY – Merci Monsieur le Président. C'est juste une explication de vote. Concernant cette contractualisation 2024, j'étais en réunion hier après-midi avec la CTRSA ouest et sud-ouest, et on a un manque flagrant sur les cours de FLE. Je pense que cela concerne aussi l'accès au monde du travail pour un grand nombre de nos concitoyens. Dans cette contractualisation avec l'État, avec France travail, je ne vois pas d'approche importante sur ce sujet-là. C'est l'État, normalement, qui finance ces cours de FLE. Des cours de FLE sont financés aussi par les communes, au niveau des écoles, mais c'est l'État qui doit être fer de lance sur ce sujet, parce que la langue est importante quand on veut par exemple aller travailler dans un EHPAD ou aller travailler dans n'importe quelle entreprise. C'est pour ça que je vais m'abstenir, parce que pour moi le point n'y est pas, et c'est un des points importants, et on voit qu'il y a vraiment un grand manque sur le sujet.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Françoise. Je partage complètement ton analyse sur le FLE, français langue étrangère. C'est une compétence de la Région et de l'État, que nous revendiquons, entre parenthèses. Madame QUINTALLET, puis Fatima.

Mme QUINTALLET – Je voudrais répondre à Monsieur STRAUMANN. Je pense au contraire qu'il s'agit vraiment d'une approche, d'un sujet très politique en réalité. Parce que je ne pense pas qu'on manque de bras, mais on manque de financement. Sur le fait de dire que les personnes qui bénéficient du RSA ne voudraient pas aller travailler, je pense que le manque d'attractivité est le problème d'un salaire juste pour un emploi difficile. Comment financer cela ? Il me semble qu'il y a quand même un certain nombre de grandes multinationales françaises qui ne payent pas leurs impôts. Donc financer les besoins, c'est

le rôle premier de l'État, et trouver des financements. Je rappelle quand même que le RSA n'est pas un salaire. Le RSA est un filet de sécurité contre la grande pauvreté. Les gens qui bénéficient du RSA sont des personnes pauvres. Donc ce n'est pas un salaire. Pour que les gens travaillent, il faut leur donner un salaire, et un salaire digne. Quand ce sera le cas, je pense qu'on aura beaucoup plus de personnes volontaires. Il y a des métiers qui sont très, très difficiles, et pour lesquels on a du personnel, parce que les métiers sont rémunérés. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Denis SCHULTZ, puis Fatima.

M. SCHULTZ – Il y a plusieurs choses. Je suis Président de la CTRSA du centre Alsace. Quand je vois des gens qui sont au RSA depuis dix ou douze ans, je me pose quand même une question, notamment sur la volonté d'une insertion par l'économie de ces personnes, ou la possibilité d'une réinsertion. Parfois, il est vrai que des personnes devraient ne pas relever de ces dispositifs, mais devraient relever de l'assistance sociale tout court, ou peut-être d'un traitement plus médical que social ou d'insertion.

Ceci étant, quand on voit ce qu'on fait au niveau du CTRSA, avec notamment des associations qui les accompagnent, qui sont des associations de gens convaincus, qui veulent absolument aider les gens à s'insérer, quand on travaille intelligemment avec ces associations-là, on voit que le recul qu'on constate, ce n'est pas parce que les gens ne viennent plus s'inscrire, c'est parce que les gens trouvent du travail, justement grâce à l'accompagnement qu'on a avec eux. Donc c'est aussi reconnaître, et il faudrait le reconnaître, Madame, le travail qui est fait par ces gens qui font ce boulot d'accompagnement pour l'insertion professionnelle des gens.

Je crois que tout ce qui peut contribuer à améliorer cela doit être fait, encore une fois sans vision dogmatique. Et moi ce matin, comme souvent d'ailleurs, je suis énervé d'entendre ces visions dogmatiques. J'ai vraiment l'impression que vous êtes sur des rails et puis vous ne voyez pas ce qui se passe autour.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Fatima maintenant, pour conclure le débat. Madame le rapporteur.

Mme JENN – Je permets juste de préciser un truc. France travail, c'est le nom que porte aujourd'hui Pôle emploi. Mais en réalité, France travail, tel que nous on le conçoit et je pense que le nom va évoluer, ce sont les réseaux de l'emploi. Parce que France travail aujourd'hui, qui est Pôle emploi, va être opérateur de la Collectivité européenne d'Alsace. Je vous le dis et je vous l'annonce aujourd'hui. Il va être notre opérateur, c'est-à-dire que c'est nous qui allons commander à Pôle emploi de faire des choses, des missions. C'était uniquement pour vous préciser cela, par rapport à France travail.

Par rapport à ce que dit Françoise sur le FLE, je suis d'accord, mais France travail va permettre aussi l'orientation vers la formation, y compris la formation linguistique, et ça c'est normal, parce que sans français, on ne peut pas trouver de travail.

J'ajoute, pour finir, que mes collègues de l'opposition, dans ce rapport, n'ont vu que France travail, mais n'ont pas vu que l'Eurométropole va bénéficier d'une expérimentation que nous allons nous-mêmes mettre en place, en tout cas avec le Président. Cette expérimentation va permettre l'insertion des jeunes entre 25 et 30 ans. Aujourd'hui en Alsace, ils sont 10 000 qui ne sont pour la plupart pas accompagnés. Nous avons 670 jeunes dans l'Eurométropole qui ne sont pas accompagnés aujourd'hui. Cette expérimentation, notamment sur votre territoire, va nous permettre vraiment de les insérer. Il faut vous en féliciter.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Après cette remarque pertinente, je propose de passer au vote. Qui est contre ce pacte de solidarités et la démarche France travail de

contractualisation que nous allons lancer ? Qui s'abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve la nouvelle contractualisation entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Etat ayant pour double objectif la lutte contre la pauvreté et pour le plein emploi ;*
- *Précise que cette stratégie, cofinancée à part égale par la Collectivité et l'Etat, porte sur quatre axes d'intervention, et se décline en deux volets financiers distincts qui font l'objet d'une convention financière et d'annexes propres :*
 - *Volet solidarité :*
 - *Axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance*
 - *Axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits*
 - *Axe 4 : Construire une transition écologique solidaire*
 - *Volet France Travail :*
 - *Axe 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous*
- *Approuve la convention cadre du Contrat alsacien des solidarités à conclure avec l'Etat, jointe en annexe 1 à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer ;*

Pour le volet solidarités :

- *Approuve la convention financière du volet solidarités du Contrat à conclure avec l'Etat, jointe en annexe 2 à la présente délibération et prévoyant un soutien financier de l'Etat de 1 685 219 € pour 2024, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer.*

Les crédits concernés seront versés sur l'imputation budgétaire suivante au Budget primitif 2024 :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>NATANA</i>	<i>Montant</i>
<i>P148</i>	<i>P148O001</i>	<i>P148E02</i>	<i>T01</i>	<i>(4000) 74-74718-428</i>	<i>1 685 219 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>1 685 219 €</i>

Pour le volet France Travail :

- *Approuve le principe d'une contractualisation entre la Collectivité et l'Etat dans le cadre du volet France Travail du Pacte des solidarités ;*
- *Précise que les documents contractuels afférents au volet France Travail, soit la convention financière, le tableau des indicateurs, le tableau financier et le répertoire des fiches actions, seront approuvés lors d'une séance du Conseil ou de la Commission permanente ultérieure.*

Adopté à l'unanimité

4 abstentions FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

Mme JENN – Il faut noter qu'ils se sont abstenus pour les 680 jeunes de l'Eurométropole.

M. LE PRÉSIDENT – C'est bien noté. Et tout le reste est pour. Je vous remercie pour eux.

Il est 12 h 57. Je vous propose d'aller déjeuner.

La séance est suspendue.

La séance reprend à 14 h 18.

M. LE PRÉSIDENT – Je rappelle qu'en séance plénière, comme en séance de Commission permanente, le quorum est fixé à 41 élus. Je voudrais simplement insister auprès de vous, pour que vous puissiez rester jusqu'à la fin des deux séances le plus nombreux possible. Merci. On y va. On a encore beaucoup de points dans le cadre de la plénière.

CD-2024-2-2-1 - ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE AUX CÔTÉS DES COMMUNES SINISTRÉES - PROPOSITION DE MODALITÉS D'AIDES AUX COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES PLACÉES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE SUITE AUX INONDATIONS DE MAI 2024

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Je vous propose de démarrer avec le rapport sur le soutien de notre Collectivité aux communes sinistrées. C'est Catherine GRAEF-ECKERT qui va présenter ce rapport.

Mme GRAEF-ECKERT – Merci Monsieur le Président. Suite aux intempéries de mai 2024, plusieurs communes dans le nord de l'Alsace ont subi d'importants dégâts matériels, causés par les violences d'inondations suite aux pluies torrentielles. Routes éventrées, véhicules emportés, maisons, champs, bâtiments de commerce ou artisanaux inondés : les dégâts ont été considérables. Je tiens d'ailleurs à adresser mes remerciements tout particulièrement aux agents de la Collectivité européenne d'Alsace pour leur travail conséquent et réactif, pour les interventions immédiates de pose de déviation, nettoyage de chaussée et réparation d'urgence.

Avec la mise en place de ce dispositif tel qu'il est présenté dans la délibération, nous proposons une aide financière sous la forme d'un fonds de secours de 1 million d'euros pour exprimer notre solidarité envers les communes et les groupements de communes sinistrées et déclarées en état de catastrophe naturelle, ainsi qu'à leurs habitants, afin de les aider à faire face aux travaux de remise en état et de remplacement de leurs biens endommagés, selon les modalités décrites dans le rapport.

Par ailleurs, comme il est à craindre que ce type d'épisode soit rendu plus fréquent, la Collectivité européenne d'Alsace a également réuni les acteurs de l'eau pour construire un projet Interreg Rhin supérieur relatif à la culture du risque en matière d'inondation. Il me paraît primordial que nous investissions aussi le champ de la prévention en ce domaine, et nous mettons également à disposition, comme, Monsieur le Président, vous l'avez dit ce matin, un service d'ingénierie sur cette question à travers le réseau RITA. Et je tiens encore à partager avec vous le fait que nous sommes également en contact avec les chambres consulaires pour connaître également plus précisément les impacts économiques de ces événements. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Catherine. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le sujet ? Monsieur KOBRYN, puis Michel LORENTZ.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Je tenais au nom des élus de mon groupe et moi-même à témoigner aussi notre solidarité aux personnes qui ont été victimes de ces événements climatiques, qui risquent de se multiplier à l'avenir. Évidemment, nous nous associons aux mots qui ont été prononcés précédemment, par rapport à ce qui a été traversé par ces populations. Donc nous nous réjouissons que la Collectivité puisse être aux côtés de ces communes qui ont été très largement impactées.

Je voulais surtout insister sur le point de la prévention que vous avez évoqué, parce qu'effectivement, ces événements climatiques extrêmes vont avoir tendance à se répéter,

donc nous avons la responsabilité d'avoir une vision d'ensemble sur la question de l'aménagement du territoire, pour faire en sorte de réduire ces risques au possible. Que ce soit dans l'artificialisation des sols, que ce soit dans la gestion de l'ILL, nous aurons l'occasion d'en parler en Commission permanente tout à l'heure, c'est vraiment cette vision d'ensemble qui est nécessaire pour que demain les territoires puissent faire face.

Vous avez évoqué le réseau d'ingénierie. Ils sont sollicités à de multiples reprises pour plein de nouvelles missions, notamment le zéro artificialisation nette. Vous avez maintenant évoqué celui-ci aussi. Il est important, et je le redis, j'ai déjà pu m'exprimer à ce sujet, de pouvoir donner au réseau les moyens de pouvoir accompagner les collectivités, parce que les défis seront nombreux. J'espère qu'on pourra également revoir les moyens du RITA pour pouvoir accompagner à leur juste mesure l'ensemble des communes concernées. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Michel LORENTZ.

M. LORENTZ – Merci Monsieur le Président. Je me permets de rappeler qu'effectivement, ce sont des habitants, ce sont des collectivités qui, à travers le bâtiment public, ont été touchées, mais que c'est également la CeA qui a été touchée pour un certain nombre de ses infrastructures, notamment routières. Si 1 million d'euros sont prévus pour un ensemble de personnes tierces, il ne faudra pas oublier non plus de prévoir un certain nombre de crédits pour nos équipements et, comme Catherine l'a dit, pour se prémunir aussi, puisque ce qui s'est passé va malheureusement se répéter de façon plus fréquente. N'oublions pas ça. Je regarde Lara, de l'autre côté, concernant la prévision budgétaire en matière de routes et de collèges. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Marc SÉNÉ.

M. SÉNÉ – Président, chers collègues, je souhaite vous exprimer la reconnaissance du territoire de l'Alsace bossue, parce qu'on a été particulièrement touché. Je pense à la commune de Diemeringen, qui a fait la une de la presse régionale, et à l'ensemble des communes de la vallée de la Sarre. C'est quelque chose qui est attendu par nos concitoyens. Cela concerne les habitants qui ont été touchés, les commerces et les collectivités, et puis aussi, comme ça a été rappelé, les infrastructures de la Collectivité européenne d'Alsace. Vraiment un grand merci pour tout ce que vous faites. À Diemeringen, il y a eu plus de 1 mètre 30 dans certaines habitations, dans certains commerces, donc c'était quand même un épisode très douloureux pour l'ensemble de nos habitants. Je tenais vraiment, à travers ce petit message, à exprimer ma totale solidarité et vraiment vous remercier, vous tous chers collègues, de proposer la création de ce fonds d'urgence qui sera évidemment bien utile à nos communes. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Marc. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je ne vois pas d'autres mains levées. Catherine, je pense qu'on peut passer au vote. Il n'y avait pas de remarque particulière. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Décide de s'engager aux côtés des Communes et groupements de communes sinistrés, placées en état de catastrophe naturelle suite aux inondations de mai 2024, par le biais d'un fonds de secours exceptionnel au reste à charge d'investissement ;*
- *Décide d'ouvrir une ligne de crédits dotée d'un montant d'un million d'euros ;*
- *Décide que des subventions d'investissement seront attribuées selon les critères suivants :*
 - o *les travaux de remise en état ou de réparations des biens porteront sur :*
 - *les infrastructures routières, les chemins ruraux et les ouvrages d'art ;*

- les biens annexes à la voirie, nécessaires à la sécurisation de la circulation, y compris les trottoirs, les itinéraires et pistes cyclables, les réseaux ;
 - les bâtiments publics ;
 - la réparation ou le remplacement de matériel ;
 - les études d'investissement en matière de réduction de vulnérabilité ou de prévention porteront sur le territoire ou les biens concernés par l'aléa inondation ;
 - les bénéficiaires de l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace seront les Communes et les groupements de communes concernés par un arrêté de catastrophe naturelle lié aux inondations du mois de mai 2024 en Alsace ;
 - le dépôt du dossier de demande d'aide exceptionnelle devra parvenir à la Collectivité européenne d'Alsace dans un délai de 4 mois suivant la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle correspondant aux inondations de mai 2024,
 - la subvention d'investissement sera d'un montant maximum représentant 50 % du montant HT des travaux restants à la charge du bénéficiaire, déduction faite des aides et indemnisations de toute nature perçues de la part d'autres co-financeurs ou de sociétés d'assurance ;
- Précise que la Commission permanente attribuera les subventions correspondantes et fixera le taux d'aide ;
 - Précise que les crédits seront prélevés sur l'opération P0630018 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Adopté à l'unanimité

CD-2024-2-5-1 - DEFINITION DU BONUS ENERGIE, DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLÈGES ALSACIENS POUR L'ANNEE 2024

M. Philippe MEYER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe au rapport suivant, de la Commission jeunesse, sport, réussite éducative, sur la définition du bonus énergie et les dotations de fonctionnement complémentaires et subventions d'investissement aux collèges alsaciens pour l'année 2024. Philippe MEYER.

M. MEYER – Merci Président. Sur l'ensemble des rapports, je souhaitais évoquer un seul point, puisque vous serez, les uns et les autres, dans les prochains jours dans les conseils d'administration de nos collèges et vous serez peut-être interrogés sur ce sujet.

Je rappelle que l'année 2022 avait été marquée par une très forte augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité, et que nous avons mis ce bouclier en place pour tenir compte des dépenses en folle expansion pour tous nos collèges, pour qu'aucun d'entre eux ne soit mis en difficulté. Suite à cela, nous avons voté un système de soutien, qu'on a nommé bonus énergie, et cela a entraîné une baisse historique des consommations de chauffage, dont une part significative par l'action des collèges, de manière volontariste, en étant plus attentif à la bonne utilisation de nos équipements, même ceux qui sont vieillissants ou pas toujours adaptés. Ces résultats étaient tout à fait conséquents, puisque nous avons généré une économie globale de 35 %. On avait aussi un hiver qui était moins rigoureux que les années précédentes. Donc ça, c'est pour l'avant-dernier hiver.

S'est posée la question de la pérennité de ce dispositif. Nous avons proposé de reconduire par délibération ce dispositif pour l'année 2024, en modifiant les critères et les principes de gratification des collèges, mais toujours sur le même principe qu'une partie des économies réalisées sont reversées sous forme de crédits pédagogiques aux établissements. Je ne vais pas rappeler les différents éléments, ils sont page 81.

Le point sur lequel je souhaitais insister est le calorifugeage des conduites, puisque 90 collèges ont pu bénéficier de ces travaux tout au long de la fin de l'année 2023 et 2024. Partout où c'était réalisable, nous l'avons fait, et les services ont parfaitement suivi cette opération. Je rappelle que c'est entièrement financé par des certificats d'énergie payés par les grandes entreprises polluantes. Et avec cela, on a même bénéficié d'une soulte de 500 000 euros avec l'entreprise que nous avons retenue pour faire ces travaux.

Lors du dernier hiver, ce sont 67 collèges qui ont encore réalisé des économies de chauffage, y compris des collèges qui avaient déjà fait des efforts significatifs. 25 d'entre eux ont réussi à stabiliser leur consommation. L'économie est moindre, mais c'était prévu. Au-delà des économies en euros grâce à ces efforts collectifs, c'est aussi bien sûr autant de gaz à effet de serre, c'est autant d'électricité non consommée – je ne parle même pas que de l'économie financière, et donc bien sûr c'est une bonne chose. Donc nous avons mis en place de nouveaux critères, qui sont détaillés, je ne vais pas les lire, à la page 82. Ces économies d'énergie sont en partie reversées, et il y a une liste des collèges concernés. Les versements sont moindres, mais ce sont quand même plus de 100 000 euros qui sont versés à tous ces collèges, qui ont tout de même réussi à générer de nouvelles économies d'énergie. Et j'insiste vraiment sur la vertu pédagogique de ce processus, puisqu'on a bien sûr travaillé avec les enseignants et avec les élèves.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Philippe. J'ai vu que Nathalie MARAJO souhaitait s'exprimer.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Je voulais profiter du sujet collège pour terminer mon intervention de tout à l'heure sur le plan santé, qui concerne les collégiens. Il y a un rapport et je me dépêche. Ça répondait à la question de Ludivine QUINTALLET. ET c'est un sujet sérieux. Je voulais insister sur l'importance de développer encore davantage des actions de prévention dans les collèges alsaciens. Donc on est dans le plan santé. Je suis très préoccupée par l'état de la santé mentale des jeunes et même des enfants. En effet, les troubles mentaux comme l'anxiété, la dépression, sont en triste augmentation, même chez les plus jeunes, et l'accès limité aux soins de santé mentale peut retarder le diagnostic et le traitement des jeunes. Il est donc essentiel de mettre l'accent sur la prévention, l'accès aux soins et le soutien social. Au niveau des collèges, cela inclut un plan de lutte contre le harcèlement chez les mineurs, que nous avons bien entamé, ainsi que le développement d'actions de promotion de l'activité physique, pour répondre à la question de la sédentarité, telles que le dispositif itinérant « Boost ta forme ». Ce programme vise à lutter contre la sédentarité et à limiter les risques d'obésité chez les 11-14 ans, action qu'il faudra évidemment renforcer encore plus et élargir, en partenariat avec les clubs locaux et les maisons sport santé. On a parlé tout à l'heure de l'usage des écrans, et il y a eu une manifestation sur le parvis tout à l'heure. Et dans le comité de pilotage de la stratégie numérique dans les collèges, on est très vigilants sur le sujet. Évidemment, il ne faut pas que les enfants passent leur journée d'école ni leur soirée devant les écrans, mais il faut tout de même les former à bien les utiliser. En outre, il sera essentiel de coordonner et de développer l'offre d'actions collectives d'éducation à la vie sexuelle et affective...

M. LE PRÉSIDENT – Il reste 10 secondes.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – ... ainsi que poursuivre l'indispensable action d'éducation à la santé des adolescentes. Ces initiatives sont essentielles pour contribuer au bien-être et à la santé de nos jeunes générations, et il en faudra bien d'autres.

M. LE PRÉSIDENT – Parfait, merci beaucoup Nathalie. Tu as réussi à placer cela dans la bonne thématique.

Mme MARAJO-GUTHMULLER – Parfois, il faut ruser.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, je vois. Tu es très douée. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de

prise de parole sur le sujet ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Donc je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Fixe les critères et les modalités de versement du bonus énergie 2024 telles que détaillées ci-après :*
 - *comparaison de la situation individuelle, collège par collège ;*
 - *comparaison des consommations de chauffage entre les périodes d'octobre 2022 à février 2023 (réputé couvrir l'hiver 2022-2023) et d'octobre 2023 à février 2024 (réputés couvrir l'hiver 2023-2024) ;*
 - *prise en compte des consommations sur la base des remontées du logiciel ENERGISME de la CeA ou à défaut, sur la base des factures ou justificatifs fournis par les collèges ;*
 - *déduction de la clémence météorologique relative de l'hiver 2023-2024 par rapport à l'hiver 2022-2023 (méthode DJU) ;*
 - *redistribution sous forme d'un bonus énergie du tiers des économies réalisées grâce à l'action des collèges versement d'un montant de 0,102 M€ TTC aux collèges :*
 - *ayant fait des économies entre les deux hivers 2023-2024 et 2022-2023 en tenant compte des résultats de l'hiver précédent*
 - *la gratification des collèges bénéficiaires du bonus énergie 2024 se fait par paliers et en définissant une part élève fonction du niveau de performance atteinte sur l'hiver 2022-23 :*
 - *collèges ayant réduit leur consommation de chauffage de plus de 5% à l'hiver 2022-2023 :*
 - *réduction à l'hiver 2023-2024 de 0,01 à 2% : 4,50 €/élève*
 - *réduction à l'hiver 2023-2024 de plus de 2% 6,50 €/élève*
 - *collèges ayant réduit leur consommation de chauffage entre 0,01 et 5% à l'hiver 2022-2023 :*
 - *réduction à l'hiver 2023-2024 de 5,01 à 15% : 3,50 €/élève*
 - *réduction à l'hiver 2023-2024 de plus de 15% : 4,50 €/élève*
 - *collèges n'ayant pas réduit leur consommation de chauffage à l'hiver 2022-2023 :*
 - *réduction à l'hiver 2023-2024 de 5,01 à 15% : 3,50 €/élève*
 - *réduction à l'hiver 2023-2024 de plus de 15% : 4,50 €/élève*
- *Décide du versement de la gratification sous la forme d'une dotation de fonctionnement complémentaire fléchée lors de la notification selon les priorités retenues par le collège (action éducative, projet pédagogique, matériel, sorties et voyages scolaires, etc....) ou pour l'acquisition d'équipements permettant d'améliorer les conditions de travail des agents techniques du collège (ATC) (outillage pour l'agent de maintenance, matériel de nettoyage, etc.).*
- *Approuve la liste des collèges public bénéficiaires du bonus énergie et la répartition des montants de subventions de fonctionnement attribués figurant en annexe 1 ;*
- *Autoriser les services de la Collectivité européenne d'Alsace à instruire ultérieurement d'un éventuel bonus énergie 2024 pour les 28 collèges figurant en annexe 1 pour lesquels les remontées d'information sont manquantes à la date du 7 mai 2024.*

- *Attribue à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 695 130,86 € :*
 - *33 952,45 € pour couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'achat d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics figurant en annexe 2 ;*
 - *598 536,61 € pour couvrir les dépenses de viabilisation, en faveur des collèges publics figurant en annexe 3 ;*
 - *15 607,60 € pour couvrir les dépenses exceptionnelles, en faveur des collèges publics figurant en annexe 4 ;*
 - *2 400 € aux collèges publics figurant en annexe 5, accueillants de nouveaux référents handicaps ;*
 - *16 611,20 € au collège Bourtzwiller de Mulhouse afin de prendre en charge les frais engagés pour la prestation intellectuelle d'évolution du CDI ;*
 - *20 838 € de subventions d'investissement pour l'acquisition d'équipement, matériels et mobilier en faveur des collèges publics figurant en annexe 6 ;*
 - *7 185 € de subventions d'investissement pour l'acquisition de matériel sportif pour l'enseignement de l'EPS des collèges publics alsaciens figurant en annexe 7.*
- *Précise que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :*

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P196	O003	P196E01	T96	(1065) 65-655111-221	667 107,86 €
P196	O003	P196E01	T101	(1065) 65-655111-221	101 480,00 €
P202	O001	P202E14	T82	(1083) 204-20431-221	20 838,00 €
P211	O002	P211E03	T50	(1083) 204-20431-221	7 185,00 €
TOTAL					796 610,86 €

Les aides financières seront versées aux collèges publics en une seule fois.

- Approuve le principe de la prise en charge des frais de transport à hauteur de 50% des frais engagés et de 75% des frais engagés pour les élèves boursiers, aux collèges publics d'Alsace participants au projet « Tous aux Jeux ». Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs.
Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P196O003 – natana (1065) 65-655111-221.
- Approuve le principe de la prise en charge des frais de transport des collèges publics d'Alsace participant au projet « Danse des Jeux » le 26 juin 2024. Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs.
Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P196O003 – natana (1065) 65-655111-221.
- Approuve le principe de la prise en charge des frais de transport du collège public de Fessenheim participant à la matinée de sensibilisation au développement durable le 5 juin 2024, à la maison de la nature d'Hirtzfelden. Le montant sera versé à hauteur des frais engagés sur présentation de justificatifs.
Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P196O003 – natana (1065) 65-655111-221.

Adopté à l'unanimité

CD-2024-2-6-1 - CONTRAT TRIENNAL STRASBOURG CAPITALE EUROPÉENNE 2024-2026

M. Jean-Louis HOERLÉ, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Il s'agit du contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2024-2026. Le rapporteur est Jean-Louis HOERLÉ.

M. HOERLÉ – Merci Monsieur le Président. Ce rapport a simplement pour but d'approuver le contrat triennal Strasbourg capitale européenne. Je crois que ce contrat a été à de multiples occasions discuté, vu, revu par la presse, enfin par tout le monde. Donc aujourd'hui il convient de l'approuver, de prendre un engagement financier, à hauteur de 22,5 millions d'euros sur un total de 296 millions, et ensuite de prendre acte que Monsieur le Président a déjà signé ce contrat, puisque c'est le Président de la République qui était venu le faire, et qu'on ne pouvait pas ne pas le signer. Donc nous constatons aujourd'hui que cela a été fait.

Je vais donner quelques éléments. Le contrat triennal Strasbourg capitale européenne est un outil partenarial, qui nous permet à travers cette participation de 22,5 millions d'euros, de participer à 23 projets, qui peuvent répondre à deux grandes priorités. La première priorité est Strasbourg capitale européenne, attractive et accueillante. Il s'agit du soutien

à l'accessibilité aérienne, à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, surtout que ce qui change un petit peu, ce n'est pas uniquement de contribuer à cette desserte mais aussi à un nouveau modèle économique autour de la valorisation des friches économiques qui l'entourent et qui pourraient permettre d'avoir des recettes qui compenseraient les aides qui sont apportées aujourd'hui par les différentes collectivités. Il s'agit encore de la mise en œuvre de la LIDE, qui est la liaison intermodale Duppigheim-Entzheim, que nous appelons de tous nos vœux. Ensuite, il s'agit d'une offre éducative de niveau international, avec l'extension de l'école européenne de Strasbourg. Il s'agit aussi d'un sujet qui nous est très cher, le nouveau collège franco-allemand que porte la CeA et qui sera réalisé en s'appuyant sur notre coopération transfrontalière. C'est un sujet qui est encore à l'étude. Mon collègue est d'accord avec moi. Il s'agit en outre d'une réflexion sur les enjeux et les besoins de parcours multilingues pour l'accueil de nouveaux fonctionnaires européens. Il s'agit enfin de la diversification des institutions européennes et internationales, puisque grâce à l'acquisition du bâtiment Osmose, maintenant dénommé Simone Veil, nous pourrions accueillir 700 nouveaux agents sur 15 000 m².

La deuxième priorité pourrait être de soutenir le rayonnement de Strasbourg, capitale européenne. Il s'agit d'un rayonnement culturel, du fonds de soutien culture, mais aussi, comme on en parle beaucoup, de Strasbourg, capitale mondiale du livre. Il est question de la rénovation de l'opéra, où nous sommes également partie prenante, et de l'offre culturelle emblématique qu'est le festival Musica. Il s'agit ensuite d'un rayonnement en tant que capitale européenne de la démocratie, avec le fonds de soutien démocratie, mais aussi un soutien à des acteurs et manifestations œuvrant dans les domaines de la démocratie et des droits humains, comme la fondation René Cassin ou le centre d'information sur les institutions européennes. Il s'agit aussi du dispositif Agora Strasbourg capitale européenne. Il est enfin question du rayonnement de la recherche et de l'innovation strasbourgeoises, à travers le fonds de soutien à cette recherche et à l'innovation.

Il est noté que les partenaires signataires se réjouissent du bon fonctionnement de la mission Europe dans laquelle chacun met à disposition l'un de ses agents, et qui sert d'interface utile pour le suivi des différents projets et de la dynamique globale de fonctionnement du contrat et de l'atteinte de ses objectifs. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Pascale PFEIFFER.

Mme PFEIFFER – Merci Monsieur le Président. Voilà un engagement partenarial absolument unique en France, dans le cadre d'un consensus historique. Il faut vraiment le saluer : les quatre exécutifs signataires et Madame la Préfète, tout le monde était d'accord. Ce consensus, qui dépasse les clivages politiques et territoriaux, permet de renforcer la position de Strasbourg et, par ricochet, celle de l'Alsace, vis-à-vis de nos partenaires internationaux et européens. Strasbourg étant l'une des seules capitales diplomatiques sans être capitale d'État, ce consensus est indispensable pour être réactif et efficace vis-à-vis des institutions européennes et faire face ainsi aux volontés de certains qui souhaiteraient concentrer toute l'activité européenne à Bruxelles. Ce partenariat est efficace et la mission Strasbourg capitale européenne, composée de représentants techniques, comme ça a été évoqué par mon collègue tout à l'heure, est cheville ouvrière. Elle se réunit une fois par semaine. Ça permet d'accélérer les processus et de placer Strasbourg et l'Alsace dans une position dynamique.

Cette nouvelle mouture 2024-2026 qui nous est proposée s'appuie sur un bilan pointu. Un excellent travail a été effectué, sur sa version antérieure, et a mis en avant, entre autres, la reconduction des appels à projets, qui donnent accès à des fonds de soutien dans lesquels nous sommes très engagés, concernant la démocratie, la culture, la recherche, l'innovation, qui ont montré leur pertinence. Ce nouveau contrat est donc de bon augure au niveau de nos engagements.

Mais il reste quand même quelques difficultés à lever pour conforter le statut européen de Strasbourg. D'abord, en matière d'attractivité économique, celle de l'aéroport d'Entzheim, comme ça a été évoqué tout à l'heure, qui ne bénéficie toujours pas d'un statut fiscal dérogatoire. J'entends qu'il y a des pistes à l'horizon, mais on attend toujours de la part de l'État un geste à ce niveau-là. C'est une revendication historique de nos collectivités. Et puis il y a le déploiement d'une offre éducative multilingue, avec le projet de lycée franco-allemand, dont le foncier est en cours de négociation. Jean-Louis HOERLÉ a été très soft. Les négociations ont été en fait extrêmement difficiles avec la Ville de Strasbourg. D'ailleurs, ...

M. LE PRÉSIDENT – Il va falloir terminer Pascale. Je te laisse finir ta phrase.

Mme PFEIFFER – ... de façon plus globale, on se demande si les enjeux d'attractivité territoriale de ce contrat et d'attractivité tout court de la Ville de Strasbourg sont compatibles avec le cap politique de la majorité écologiste. Je voulais finir sur une note plus positive, mais je n'ai plus le temps.

M. LE PRÉSIDENT – Ce sera pour la prochaine fois. Merci Pascale. Jean-Philippe a la parole.

M. VETTER – Merci beaucoup. C'est effectivement un contrat triennal d'une ampleur exceptionnelle, de 300 millions d'euros. Et c'est surtout la première fois que Strasbourg gagne du terrain face à Bruxelles, notamment par la création du bâtiment Osmose. D'ailleurs, cher Frédéric, tu as joué un rôle central dans le fait que l'ensemble des collectivités osent prendre le risque de construire avant de le proposer au Parlement européen, c'est-à-dire d'offrir avant même la demande du Parlement européen. C'est ce qu'a fait Bruxelles pendant des années. C'est ce qu'on fait pour la première fois, et c'est un pari aujourd'hui gagnant. Ce sont à terme 300 à 400 nouveaux fonctionnaires qui vont venir travailler tous les jours à Strasbourg. Donc forcément, c'est aussi la construction d'une école européenne pour pouvoir accueillir les enfants de ces différents fonctionnaires, qui sont entre Bruxelles et Luxembourg, dont les enfants ont droit d'avoir une éducation linéaire dans le temps et dans les différents niveaux. Surtout, la question qui se pose est l'accessibilité de Strasbourg. Et le meilleur moyen pour Strasbourg d'être accessible, c'est d'avoir des avions qui atterrissent à Entzheim. Il y a deux solutions. La première, c'est la création d'OSP, des liaisons qui sont cofinancées notamment par les pouvoirs publics, mais surtout, et je le répète, la vraie question est celle des taxes. Aujourd'hui, pour qu'il y ait un maximum de compagnies qui s'installent à Strasbourg, il faut baisser les taxes, car nous sommes en concurrence avec l'aéroport de Bâle-Mulhouse, qui vit avec une fiscalité suisse. 90 % des vols qui partent de Bâle-Mulhouse partent avec une fiscalité suisse, qui est beaucoup plus avantageuse que celle de Strasbourg et celle de France. Et donc il est impératif, et c'est la clé, de demander un statut diplomatique pour l'aéroport de Strasbourg. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. Donc je propose de faire valider ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve le Contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2024-2026, joint en annexe 1 à la présente délibération, ayant pour objet de renforcer le rayonnement européen de Strasbourg et de conforter son attractivité en valorisant la dimension transfrontalière du territoire ;*
- *Prend un engagement financier à hauteur de 22,433 M€ au titre du Contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2024-2026 dont le montant total s'élève à 296,019 M€ ;*

- Prend acte de la signature du Contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2024-2026 le 26 avril 2024 à Strasbourg par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace avec les autres parties signataires, en présence du Président de la République et de la Présidente du Parlement européen, étant précisé que cette signature est intervenue sous réserve des délibérations d'approbation des collectivités co-contractantes ;
- Prend acte du cahier des charges relatif aux fonds de soutien Culture, Démocratie, Recherche et Innovation, et Agora, joint en annexe 2 à la présente délibération, reconduits dans le cadre de ce nouveau contrat.

Adopté à l'unanimité

1 abstention LORENTZ Michel

3 non-participation au vote Cécile DELATTRE et Vincent DEBES, Vice-Présidents de l'Eurométropole de Strasbourg Nicolas MATT, Vice-Président au sein de l'Université de Strasbourg

CD-2024-2-10-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE OUEST ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Mme Michèle ESCHLIMANN, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe ensuite aux commissions, Ouest Alsace pour commencer, sur les fonds d'attractivité. J'invite mes collègues à être très concis, mais nous avons quand même souhaité, dans l'échange que nous avons eu avec les élus, quand même rappeler quelques projets forts que nous accompagnons, parce que parfois on ne mesure pas tous les engagements de notre Collectivité. Certains l'oublient, donc c'était l'occasion simplement de les rappeler. Mais ça n'empêche pas les uns les autres de se manifester pour que je leur donne la parole. On commence par Michèle ESCHLIMANN.

Mme ESCHLIMANN – Monsieur le Président, chers collègues. Sur les deux fonds d'attractivité concernant le territoire Ouest Alsace, je n'en parlerai que d'un, celui de la commune de Wingen-sur-Moder. C'est le projet de pôle médical et associatif. Ça fait suite au plan santé. C'est la commune de Wingen-sur-Moder qui a décidé de construire un bâtiment qui répond aux besoins des professionnels de santé, en sa qualité de bourg-centre et petite ville de demain. On a validé et on propose une subvention de 303 112 euros, soit 15 % d'une dépense subventionnable d'un peu plus de 2 millions d'euros. Cela répond à l'enjeu d'attractivité, de pérennisation et de renforcement des centralités structurantes, et doit permettre de garantir des offres d'équipements structurants dans les centralités. Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Approuve, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :

Canton de Ingwiller

- A1. Réalisation d'un cheminement cyclable ruelle des Remparts à Bouxwiller porté par la Communauté de Communes de Hanau La Petite-Pierre ;
A2. Réalisation d'un pôle médical et associatif porté par la Commune de Wingen-sur-Moder ;

Attribue, dans le cadre du Contrat de Territoire Ouest Alsace, deux subventions d'investissement au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un montant total de 311 181 €, telles que détaillées dans le tableau joint en annexe à la présente délibération et correspondant au soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace, comme suit :

- une subvention d'un montant maximal de 8 069 € représentant un taux de 10% d'une dépense éligible de 80 694 € HT au bénéfice de la Communauté de Communes de Hanau La Petite-Pierre pour la réalisation d'un cheminement cyclable ruelle des Remparts à Bouxwiller ;
- une subvention d'un montant maximal de 303 112 € représentant un taux de 15% d'une dépense éligible de 2 020 748 € HT au bénéfice de la Commune de Wingen-sur-Moder pour la réalisation du projet de pôle médical et associatif à Wingen-sur-Moder ;

Approuve les conventions de partenariat à conclure, pour les projets subventionnés, entre la Collectivité européenne d'Alsace et les porteurs de projet précités, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire, et autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à les signer ;

Autorise le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 susvisée en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire,

Précise que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :

- Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;
- Le solde à la fin de l'opération.

Précise que les imputations correspondantes sont à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport.

Les crédits concernés seront prélevés l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P063	O016	P063E016	T01	3253-204-2324-54	311 181 €

Adopté à l'unanimité

CD-2024-2-11-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

M. Jean-Philippe MAURER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe à l’Eurométropole. Jean-Louis.

M. HOERLÉ – Je suis concerné.

M. LE PRÉSIDENT – C’est vrai, au temps pour moi. C’était un réflexe. Jean-Philippe.

M. HOERLÉ – Je peux juste préciser que ni Madame DELATTRE ni moi-même ne pourrons prendre part au débat ou au vote, puisque nos deux communes sont concernées.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Jean-Philippe.

M. MAURER – Monsieur le Président, mes chers collègues. Il s’agit de trois projets. L’un est à Oberhausbergen comme évoqué, concernant la construction d’une nouvelle structure dédiée au périscolaire pour un ALSH, accueil de loisirs sans hébergement, que nous soutenons à hauteur de 15 % pour 485 554 euros.

La deuxième structure, nous la connaissons tous et on l’apprécie : c’est le Centre de ressources, d’information et de conseil pour l’adaptation du logement pour les personnes en perte d’autonomie, qui a besoin de réaménager ses locaux, de restructurer sa surface ainsi que la structure mobile. Nous le soutenons à hauteur de 20 %, pour pratiquement 72 000 euros.

Il s’agit enfin de la rénovation du gymnase du Ried, portée par la commune de Bischheim, avec à la fois la reconfiguration du bâtiment, le développement de l’utilisation des locaux techniques, la démolition du hall d’entrée, des douches complémentaires. Il s’agit donc d’un gros projet, de réaménagement des sanitaires, des locaux pour les enseignants et les arbitres. De nouveaux rangements sont prévus aussi. C’est un projet dont le coût total est supérieur à 3,5 millions hors taxes, que nous soutenons à hauteur de 30 %, puisque les collégiens utilisent également ce gymnase, qui est dédié au sport scolaire et au sport associatif. Il s’agit de 30 % et de 1 069 414 euros. J’ajoute qu’il y a aussi une partie concernant la cession annoncée d’un terrain adjacent de la Collectivité européenne d’Alsace, qui permettra également d’enclencher la gratuité pour cinq ans de l’usage de ce gymnase.

Voilà, Monsieur le Président, je suis allé à l’essentiel pour résumer les trois dispositifs d’aide.

M. LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup Jean-Philippe. Est-ce qu’il y a des demandes de prise de parole ? Ça n’est pas le cas. Qui est contre ? Qui s’abstient ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d’Alsace, après en avoir délibéré,

- *Approuve, dans le cadre de la stratégie d’accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Alsace de l’Eurométropole de Strasbourg 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d’Alsace aux projets suivants :*
 - o *Construction d’un accueil de loisirs sans hébergement, porté par la Commune d’OBERHAUSBERGEN ;*

- Aménagement des locaux du centre de ressources, d'informations et de conseils, porté par l'association CEP-CICAT ;
 - Rénovation du gymnase du Ried, porté par la Commune de BISCHHEIM ;
- Attribue trois subventions d'investissement, au titre du Fonds Attractivité Alsace, pour un montant total de 1 627 332 € que détaillées dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération et réparties comme suit :–
- une subvention d'investissement d'un montant maximal de 485 954 €, représentant 15% d'une dépense éligible de 3 239 692 € HT, à la Commune d'OBERHAUSBERGEN pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 71 964 €, représentant 20% d'une dépense éligible de 359 819 € TTC, à l'association CEP-CICAT pour l'aménagement des locaux du centre de ressources, d'informations et de conseils ;
 - une subvention d'investissement d'un montant maximal de 1 069 414 €, représentant 30% d'une dépense éligible de 3 564 713 € HT, à la Commune de BISCHHEIM pour la rénovation du gymnase du Ried ;
- Approuve les conventions de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les quatre bénéficiaires susmentionnés, pour les projets subventionnés, jointes en annexe à la présente délibération, qui définissent notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire,
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions de partenariat ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer avec les bénéficiaires précitées les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération du Conseil n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s'avèrerait nécessaire ;
- Précise que les imputations correspondantes aux subventions précitées sont à prélever sur l'opération P0630016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace tel que détaillé dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;
- Précise que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :
- Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;

Le solde à la fin de l'opération.

CD-2024-2-12-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE CENTRE ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

M. Pierre BIHL, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On poursuit avec le Centre Alsace. Pierre, c'est à toi.

M. BIHL – Président, chers collègues. Le territoire du Centre Alsace présente deux projets structurants, qui renforcent l'attractivité de notre territoire et qui répondent aux enjeux que nous avons retenus. Il s'agit pour le canton de Sainte-Marie-aux-Mines de l'installation

d'un réseau de chaleur à Ribeauvillé, et pour le canton d'Erstein de la création d'un nouveau complexe culturel et polyvalent dans le cadre d'un partenariat entre les deux communes de Benfeld et d'Erstein. Il vous est proposé d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant total de 1 002 000 euros afin de soutenir ces deux projets.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Pierre. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité

*4 non-participations au vote Cécile DELATTRE, Maire de la Commune d'Oberhausbergen
Jean-Louis HOERLE, Maire de la Commune de Bischheim Danielle DILIGENT et Michèle
ESCHLIMANN, membres du CA au sein de l'association CEPCICAT*

**CD-2024-2-13-1 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC COLMAR
AGGLOMERATION ET LA VILLE DE COLMAR DANS LE CADRE DU
CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA REGION DE COLMAR 2022-
2025 ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

M. Francis KLEITZ, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe au secteur de Colmar, avec la convention de partenariat avec l'Agglomération et la Ville, ce qui explique qu'Éric ne puisse pas s'exprimer. Francis a la parole.

M. KLEITZ – Merci Monsieur le Président. Dans le cadre des contrats de territoire, il est prévu des conventions spécifiques pour les plus grosses agglomérations. Après Strasbourg capitale européenne, on passe à Colmar, capitale des vins d'Alsace. Il s'agit de préciser l'accompagnement de notre Collectivité dans les principaux projets de l'Agglomération et de la Ville de Colmar. En tout, 14 projets portés par la Ville et par Colmar Agglomération seront accompagnés. Il s'agit d'un montant prévisionnel de près de 4 millions d'euros pour notre Collectivité. Ces conventions ont aussi l'avantage, c'est le cas pour Colmar puisqu'il s'agit ici de l'Hôtel de la CeA, de préciser aussi tout ce que notre Collectivité fait sur ces agglomérations, notamment dans une ville centre comme Colmar. C'est précisé dans la convention. C'est un engagement financier pratiquement annuel de plus de 200 millions d'euros. S'agissant des trois projets principaux de notre Collectivité, qui sont la mise à deux fois deux voies du contournement ouest, la construction du nouveau centre des archives d'Alsace et l'extension de la CeA, on est pratiquement à 150 millions d'investissement aussi réalisés sur Colmar dans les prochaines années. Donc c'est quand même très conséquent et ça mérite de faire l'objet d'un papier particulier.

Il vous est donc proposé d'approuver cette convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar. On liste les projets et on autorise le Président à signer la convention, mais en même temps, on approuve déjà, parmi les quatorze projets, trois projets qui sont déjà avancés, voire quasiment réalisés. C'était prévu dans le cadre des notifications. Tout d'abord, il s'agit d'une subvention d'investissement d'un montant de 400 000 euros pour la revalorisation du cœur historique et patrimonial de Colmar. Ensuite, toujours sur le fonds d'attractivité, il s'agit d'un montant de 1,2 million d'euros (21 %) pour le projet de construction du gymnase Brant, qui profite bien entendu à nos collègues qui sont à proximité. Et il s'agit également de 25 000 euros (20 %) pour un projet d'aménagement de pistes cyclables entre Colmar et Sundhoffen.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci Francis. C'était bien de rappeler l'étendue de la démarche et de notre partenariat, qui est large, à la fois en direct pour les collectivités, et aussi pour des projets structurants pour Colmar. Isabelle, tu voulais intervenir.

Mme DOLLINGER – On peut voter et je peux intervenir après. C'est sur le sujet.

M. LE PRÉSIDENT – Alors vas-y.

Mme DOLLINGER – Chers collègues, je souhaite vous faire un petit point par rapport à la contractualisation. Il s'agit d'une ambition toujours au service de nos territoires, tout comme le service public qui va poursuivre aussi son développement, animé par des valeurs de proximité, d'efficacité, de citoyenneté, telle notre ambition de fournir un service public adapté aux besoins de chacun. Cette stratégie d'accompagnement de contractualisation, qu'on a adoptée en juin 2022, se veut pragmatique et évolutive, et dans une certaine cohérence avec nos priorités politiques qui visent à accompagner la dynamique de chaque territoire d'Alsace. Il s'agit d'être aux côtés des acteurs locaux confrontés notamment aux crises énergétiques, sociales, climatiques, qui doivent aussi faire preuve d'innovation et de résilience. Donc cette ambition doit servir à préparer l'avenir de nos territoires autour des objectifs partagés.

En ce qui concerne le fonds d'attractivité, on a validé un certain nombre de dossiers aujourd'hui. Je voulais juste vous en faire part. Depuis cette contractualisation, nous avons soutenu 119 projets à hauteur de 28 millions d'euros. Au-delà de ça, je voudrais juste un peu rappeler les projets les plus fréquents. Ce sont notamment des projets périscolaires, qui permettent de développer l'attractivité du territoire et d'attirer de nouveaux habitants, mais aussi des équipements sportifs utilisés par les collégiens. Un travail est ainsi vraiment fait avec les collèges, pour toujours mieux répondre aux besoins. Il s'agit aussi des itinéraires cyclables et de développer des mobilités douces, pour permettre aux habitants de profiter autrement.

Notre volonté est toujours intacte pour accompagner nos partenaires, communes, EPCI, associations. Grâce à nos quatre fonds, nous pouvons tous nous féliciter à ce stade d'avoir accompagné plus de 3 100 projets, dans le cadre du FST pour 13 millions, du fonds d'innovation pour 700 000 euros, du fonds communal Alsace pour 23 millions d'euros. Là on touche déjà plus de 50 % des communes alsaciennes. Concernant le fonds d'attractivité, je vous l'ai dit, il s'agit de 28 millions d'euros, ce qui fait un total de 65 millions d'euros.

Voilà, cher Président, je voulais juste faire un petit rapport, un point d'étape sur la contractualisation, sur le fait qu'on maîtrise tout à fait l'enveloppe et qu'on répond au mieux aux besoins des territoires. Je remercie bien sûr les collègues du CSE, du comité de suivi des engagements, qui ont aussi une lourde tâche, notamment, de valider les projets qui sont remontés dans cette commission.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle. Je pense que c'était bien de rappeler cela, 3 000 projets accompagnés en trois ans. Vous avez bossé les amis, vous avez bien travaillé avec nos équipes pour servir les territoires et la dynamique des territoires. Je crois qu'il faut qu'on l'ait toujours en tête, quand nos concitoyens s'interrogent sur notre action. 3 000 projets accompagnés sur les territoires, ce n'est pas rien. Ça montre aussi le dynamisme des collectivités locales, qui doivent mesurer combien notre présence est essentielle pour porter leurs projets. Et derrière c'est de l'emploi, c'est du service amélioré pour nos concitoyens. Je pense qu'il est important de le souligner.

Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Approuve la convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar à conclure, dans le cadre du contrat de Territoire de la Région de Colmar 2022-2025 jointe en annexe à la présente délibération ;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ladite convention de partenariat ;
 - Précise que les projets listés en annexe 1 et 2 de la convention précitée feront l'objet d'un soutien financier de la part de la Collectivité européenne d'Alsace, dans les conditions mentionnées dans cette convention et le règlement du Fonds Attractivité Alsace susvisé, mais que l'octroi des subventions correspondantes nécessitera l'adoption d'une délibération spécifique ultérieure, la convention précitée ne valant pas engagement financier ferme et définitif de la part de la Collectivité ;
-
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer avec les bénéficiaires au titre du Fonds Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Alsace Région de Colmar 2022-2025, les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type précité adopté par délibération n° CD-2023-3-12-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire ;
 - Attribue, au titre du Fonds Attractivité Alsace, à la ville de Colmar une subvention d'investissement d'un montant maximal de 400 000 €, représentant 11 % d'une dépense éligible de 3 725 879 € HT pour le projet de revalorisation du cœur historique et patrimonial de COLMAR (place de la Cathédrale) telle que figurant dans les annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération ;
 - Attribue, au titre du Fonds Attractivité Alsace, à la ville de Colmar une subvention d'investissement d'un montant maximal de 1 200 000 €, représentant 21 % d'une dépense éligible de 5 722 208 € HT pour le projet de Construction du Gymnase BRANT, telle que figurant dans les annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération ;
 - Attribue, au titre du Fonds Attractivité Alsace, à Colmar Agglomération une subvention d'investissement d'un montant maximal de 25 682 €, représentant 20 % d'une dépense éligible de 128 411 € HT pour le projet d'Aménagement d'une piste cyclable entre Colmar et Sundhoffen, telle que figurant dans les annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération.
 - Précise que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :
 - o Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;
 - o Le solde à la fin de l'opération.

Les crédits concernés seront prélevés l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P063	O016	P063E07	T01	3253-204-2324-515	1 625 682 €

Adopté à l'unanimité

2 non-participation au vote Eric STRAUMANN, Maire de la Commune de Colmar et Président de Colmar Agglomération Lucien MULLER, Vice-Président de Colmar Agglomération

CD-2024-2-13-2 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE REGION DE COLMAR - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Mme Karine PAGLIARULO, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Karine, pour le rapport suivant.

Mme PAGLIARULO – Le rapport suivant porte sur le fonds d'attractivité, toujours dans le secteur de Colmar. C'est un montant total de 1 167 480 euros pour sept projets. Il s'agit de la commune de Soultz, à hauteur de 400 000 euros, pour un péricolaire comme tu viens de nous l'annoncer effectivement, qui est fortement soutenu. Il s'agit de la Communauté de communes de la région de Guebwiller pour 47 000 euros, pour une zone de loisirs qui favorise les mobilités douces, à savoir rouler à vélo. Il s'agit de la Fédération de pêche du Haut-Rhin et des milieux aquatiques pour 50 000 euros avec la création de la maison de la pêche à Guebwiller. À Guebwiller, pour un investissement à hauteur de 26 302 euros, il s'agit de la création d'une liaison cyclable entre Guebwiller et Buhl. Ensuite, il s'agit de la Communauté de communes Alsace Rhin-Brisach, qui touchera une subvention de 367 496 euros pour la piste cyclable qui dessert la zone industrielle de Baltzenheim à Volgelsheim. Pour le Pôle Habitat Colmar, il s'agit d'une subvention d'un montant maximal de 140 000 euros pour le projet d'une résidence de type foyer à destination de compagnons du devoir. Et enfin, il s'agit pour l'association Manne Emploi d'une subvention d'investissement d'un montant de 136 036 euros, pour un projet de travaux intérieurs de nouveaux locaux pour les quartiers prioritaires de la Ville de Colmar. Tout cela comprend des dispositifs en alsacien. Voilà ce que j'avais à vous dire à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Karine. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Ça n'est pas le cas. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Décide, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation, d'approuver le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projet suivants :

- *au titre de l'enjeu « Cohésion Sociale : Permettre à chaque habitant du territoire de trouver sa place » :*
 - *le projet d'aménagement de la friche Sonomab et extension du péricolaire de SOULTZ porté par la Commune de SOULTZ ;*
 - *le projet d'aménagement d'une zone de loisirs visant à favoriser le déploiement des mobilités douces et du savoir rouler à vélo porté par la Communauté de Communes de la région de GUEBWILLER.*
- *au titre de l'enjeu « Climat - Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire tout en préservant son patrimoine naturel. » :*
 - ☐ *le projet de création de la maison de la Pêche et de la Nature du Haut-Rhin à GUEBWILLER porté par la Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique ;*
 - ☐ *le projet de création d'une liaison cyclable GUEBWILLER – BUHL porté par la ville de Guebwiller ;*

□□le projet d'Aménagement d'une piste cyclable de desserte de la zone industrialo-portuaire Nord entre BALTZENHEIM et VOLGELSHEIM porté par la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach.

- au titre de l'enjeu « Attractivité - Participer à l'aménagement d'un territoire attractif et accueillant » :

□□le projet de construction d'une résidence type foyer à destination des Compagnons du Devoir porté par Pôle habitat Colmar centre Alsace sous l'égide des Compagnons du devoir ;

□□le projet de construction des nouveaux locaux de l'ensemblier Manne Emploi au sein des quartiers prioritaires de la ville de Colmar (QPV) porté par l'Association Manne emploi.

- Attribue à la Commune de SOULTZ une subvention d'investissement d'un montant maximal de 400 000 €, représentant 11,06 % d'une dépense éligible de 3 616 899 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de réalisation d'un périscolaire précité, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;

- Attribue à la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 47 646 €, représentant 20 % d'une dépense éligible de 238 230 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet d'aménagement d'une zone de loisir précité visant à favoriser le déploiement des mobilités douces et du savoir rouler à vélo, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;

- Attribue à la Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 50 000 €, représentant 9,30 % d'une dépense éligible de 538 437 € TTC au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de création de la maison de la Pêche et de la Nature du Haut-Rhin à GUEBWILLER précité, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;

- Attribue à la Ville de GUEBWILLER, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 26 302 €, représentant 10 % d'une dépense éligible de 263 021 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de création d'une liaison cyclable GUEBWILLER / BUHL précité, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;

- Attribue à la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 367 496 €, représentant 25 % d'une dépense éligible de 1 469 984 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de d'Aménagement d'une piste cyclable de desserte de la zone industrialo-portuaire Nord entre BALTZENHEIM et VOLGELSHEIM précité, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;

- Attribue à Pôle habitat Colmar centre Alsace, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 140 000 €, représentant 6,40 % d'une dépense éligible de 2 203 969 € HT au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet le projet de construction d'une résidence type foyer à destination des Compagnons du Devoir précité, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;

- Attribue à l'Association Manne Emploi, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 136 036 €, représentant 18 % d'une dépense éligible de 755 758 € TTC au titre du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de travaux d'aménagement intérieur des nouveaux locaux de l'ensemblier Manne Emploi au sein des quartiers prioritaires de la Ville de COLMAR (QPV) précité, telle que détaillée dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;

- Approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, Pôle habitat Colmar centre Alsace et les Compagnons du devoir pour le projet subventionné précité, jointe en annexe à la présente délibération, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire ;

- Approuve la convention de partenariat à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et, respectivement les Communes de SOULTZ, GUEBWILLER, la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER, la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach ainsi que la Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatiques, l'Association Manne Emploi pour les projets subventionnés précités, jointe en annexe à la présente délibération, qui définit notamment le partenariat et les engagements réciproques de chaque partenaire signataire ;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer lesdites conventions de partenariat ;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds Attractivité Alsace, les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type précité adopté par délibération du Conseil n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire.

- Précise que le tableau financier précité indique également les imputations correspondantes à ces subventions à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;

- Précise que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :

- Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;
- Le solde à la fin de l'opération.

Les crédits concernés seront prélevés l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P063	O016	P063E07	T01	3253-204-2324-515	799 984 €
P063	O016	P063E07	T01	3255-204-2324-54	367 496 €

Adopté à l'unanimité

2 non-participation au vote Francis KLEITZ, Maire de la Commune de Guebwiller et Vice-Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller Eric STRAUMANN, Président de Pôle Habitat Colmar Centre Alsace

CD-2024-2-14-1 - FONDS ATTRACTIVITE ALSACE - TERRITOIRE AGGLOMERATION DE MULHOUSE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Lara a la parole concernant Mulhouse. Ensuite ce sera Nicolas.

Mme MILLION – Il s’agit du contrat avec l’Agglomération de Mulhouse. Je rappelle que c’est un contrat d’environ 6 millions d’euros pour vingt projets, et que grâce à cela, l’Agglomération de Mulhouse investit 45 millions d’euros sur son territoire. Aujourd’hui, c’est une proposition d’attribuer déjà des financements pour trois projets. Le premier projet est le projet de construction d’un périscolaire à Staffelfelden, le second un périscolaire à Riedisheim, et le troisième un projet d’aménagement au parc zoologique et botanique.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Lara. Est-ce qu’il y a des demandes de prise de parole ? Ça n’est pas le cas. Pas d’oppositions ? D’abstentions ?

Le Conseil de la Collectivité européenne d’Alsace, après en avoir délibéré,

- *Confirme, dans le cadre de la stratégie d’accompagnement et de contractualisation, du Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025 ainsi que de la convention de partenariat y afférente susvisée concluent avec Mulhouse Alsace Agglomération, le principe de la participation de la Collectivité européenne d’Alsace aux projets suivants ;*
 - o *au titre de l’enjeu « territoire solidaire » :*
 - *le projet de construction d’un périscolaire sur le site des écoles de la cité Rossalmend à Staffelfelden porté par Mulhouse Alsace Agglomération ;*
 - *le projet de rénovation du périscolaire Mermoz à Riedisheim porté par Mulhouse Alsace Agglomération.*
 - o *au titre de l’enjeu « territoire attractif » :*
 - *le projet d’aménagement du nouvel Horizon Afrique au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse porté par Mulhouse Alsace Agglomération.*
- *Attribue à Mulhouse Alsace Agglomération au titre, d’une part, de la convention de partenariat précitée conclue entre la Collectivité européenne d’Alsace et Mulhouse Alsace Agglomération et, d’autre part, du Fonds Attractivité Alsace :*
 - o *une subvention d’investissement d’un montant maximal de 376 648 €, représentant 15% d’une dépense éligible de 2 510 989 € HT, pour le projet de construction d’un périscolaire sur le site des écoles de la cité Rossalmend à Staffelfelden telle que détaillée dans le tableau financier et dans la fiche projet n°4 joints en annexe à la présente délibération ;*
 - o *une subvention d’investissement d’un montant maximal de 24 425 €, représentant 15% d’une dépense éligible de 162 832 € HT, pour le projet de rénovation du périscolaire Mermoz à Riedisheim telle que détaillée dans le tableau financier et dans la fiche projet n°15 joints en annexe à la présente délibération ;*
 - o *une subvention d’investissement d’un montant maximal de 593 664 €, représentant 13% d’une dépense éligible de 4 566 650 € HT pour le projet d’aménagement du nouvel Horizon Afrique au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse telle que détaillée dans le tableau financier et dans la fiche projet n°20 joints en annexe à la présente délibération ;*
- *Autorise le Président à signer ladite convention de partenariat ;*
- *Autorise le Président à signer avec le bénéficiaire des subventions octroyées au titre du Fonds Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Agglomération de Mulhouse 2022-2025, les conventions financières particulières, destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par la délibération n° CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 en y apportant, le cas échéant, toute modification mineure qui s’avèrerait nécessaire.*
- *Précise que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :*

- *Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;*
- *Le solde à la fin de l'opération.*

Les crédits concernés seront prélevés l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>NATANA</i>	<i>Montant</i>
<i>P063</i>	<i>O017</i>	<i>P063E07</i>	<i>T01</i>	<i>3253-204-2324-515</i>	<i>994 737 €</i>

Adopté à l'unanimité

2 non-participation au vote Vincent HAGENBACH et Jean-Luc SCHILDKNECHT, Vice-Présidents au sein de Mulhouse Alsace Agglomération

CD-2024-2-15-1 - FONDS ATTRACTIVITÉ ALSACE - TERRITOIRE SUD ALSACE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION ET APPROBATION DES CONVENTIONS FINANCIERES

M. Nicolas JANDER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – C'est à toi, Nicolas.

M. JANDER – Pour la Commission du sud du territoire, il est proposé trois projets également, pour un montant total de 314 388 euros. Il s'agit de la convention avec Saint-Louis Agglo et la Ville de Saint-Louis, que nous avons signée l'an dernier. Les projets concernent une piste cyclable de 850 mètres, une maison de service public et un projet de vélo station en gare de Saint-Louis.

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des commentaires particuliers ? Ça n'est pas le cas, donc je propose de voter. Quelqu'un est contre ? S'abstient ? Merci beaucoup.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

- *Confirme, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation du Contrat de Territoire Sud Alsace 2022-2025 ainsi que du contrat de partenariat conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace, Saint Louis Agglomération et la Commune de Saint-Louis, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux projets suivants :*
 - *Au titre de l'enjeu « attractivité : favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire » :*
 - *Le projet de vélostation en gare porté par Saint-Louis agglomération.*
 - *Au titre de l'enjeu « environnement / écologie : soutenir la transition énergétique du territoire » :*
 - *Le projet de liaison cyclable Bartenheim – Brinckheim porté par Saint-Louis agglomération.*
 - *Au titre de l'enjeu « cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace » :*
 - *Le projet de création d'un pôle de services de proximité à Hagenthal-le-Bas porté par Saint-Louis Agglomération.*
- *Attribue à Saint-Louis Agglomération une subvention d'investissement d'un montant maximal de 62 388 €, représentant 20 % d'une dépense éligible de 311 942 € HT, au titre de la convention de partenariat précitée et du Fonds*

Attractivité Alsace pour le projet vélostation en gare, telle que détaillée dans le tableau financier et dans la fiche descriptive de projet n°1 joints en annexe à la présente délibération ;

- *Attribue à Saint-Louis Agglomération une subvention d'investissement d'un montant maximal de 52 000 €, représentant 20 % d'une dépense éligible de 260 000 € HT, au titre de la convention de partenariat précitée et du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de liaison cyclable Bartenheim-Brinckheim, telle que détaillée dans le tableau financier et dans la fiche descriptive de projet n°2 joints en annexe à la présente délibération ;*
- *Attribue à Saint-Louis Agglomération une subvention d'investissement d'un montant maximal de 200 000 €, représentant 10 % d'une dépense éligible de 2 000 000 € HT, au titre de la convention de partenariat précitée et du Fonds Attractivité Alsace pour le projet de création d'un pôle de services de proximité à Hagenthal-le-Bas, telle que détaillée dans le tableau financier et dans la fiche descriptive de projet n°16 joints en annexe à la présente délibération ;*
- *Précise que le tableau financier précité indique également les imputations correspondantes à ces subventions à prélever sur l'opération P063O016 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace ;*
- *Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer, avec les bénéficiaires des subventions octroyées au titre du Fonds Attractivité Alsace en lien avec le Contrat de Territoire Sud Alsace 2022-2025, les conventions financières particulières destinées à permettre le versement des subventions précitées, établies sur la base du modèle type adopté par délibération n°CD-2023-3-1-2 du 19 juin 2023 susvisée en y apportant, le cas échéant, toute adaptation mineure qui s'avèrerait nécessaire.*
- *Précise que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :*
 - *Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;*
 - *Le solde à la fin de l'opération.*

Les crédits concernés seront prélevés l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P063	O016	P063E07	T01	3253-204-2324-515	314 388 €

Adopté à l'unanimité

3 non-participation au vote Pascale SCHMIDIER, Maire de la Commune de Saint-Louis et Vice-Présidente de SaintLouis Agglomération Thomas ZELLER et Daniel ADRIAN, Vice-Présidents de Saint-Louis Agglomération

M. LE PRÉSIDENT –Je pense que c'était bien de rappeler tous ces projets qui vont servir les territoires.

CD-2024-2-1-1 - DIVERSES MESURES EN FAVEUR DES RESSOURCES HUMAINES

M. Pierre BIHL, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – On passe à la Commission service public alsacien, pour diverses mesures en faveur des ressources humaines. Pierre.

M. BIHL – Chers collègues, ce rapport a pour objet de vous proposer diverses mesures contribuant à la fois à améliorer l'attractivité de notre Collectivité mais aussi à favoriser le pouvoir d'achat de nos agents. Il vous est proposé d'adopter un nouveau règlement relatif au remboursement des frais de déplacement et de formation de nos agents. Il s'agit aussi de la modification du règlement du compte épargne temps applicable aux agents de la Collectivité. Le contingent maximum passe de 60 à 70 jours. Il s'agit en outre de la revalorisation de l'allocation forfaitaire de télétravail, qui augmente également et qui est octroyée au personnel à compter du 1^{er} septembre 2024. Il s'agit enfin de la création d'emplois afin de répondre aux besoins de nos services d'une part, et de mettre en œuvre d'autre part un nouveau dispositif expérimental d'accès, par la voie du détachement, à un cadre d'emploi de niveau supérieur, en faveur des fonctionnaires qui sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. L'ensemble de ces mesures ont été présentées pour avis au comité social territorial du 13 février dernier. Je vous propose de les approuver.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur KOBRYN souhaite s'exprimer.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Le rapport propose la création d'un certain nombre de postes. En revanche, je n'en vois toujours pas pour l'accompagnement des tiers bénévoles administratifs, qui est l'objet de l'amendement. Il s'agit de ces personnes bénévoles et de confiance qui accueillent des enfants placés. Voté en octobre 2022, le recours aux tiers peut parfois permettre à l'enfant de ne pas rompre complètement avec ses attaches, et l'on sait combien cela est déterminant pour l'avenir des enfants. En revanche, si les tiers sont bénévoles, contrairement aux assistants familiaux, ils ne doivent toutefois en aucun cas être livrés à eux-mêmes. La CeA a la responsabilité d'accompagner autant que de besoin les tiers qui, rappelons-le, ne sont pas des professionnels de la protection de l'enfance. Elle doit établir le projet pour l'enfant.

Or tout cela n'existe pas. Les tiers aujourd'hui sont livrés à eux-mêmes. Les services de la protection de l'enfance sont sous l'eau. Dans la presse, ils ont exprimé leur sensation de faire de l'abattage et ne sont pas en capacité d'accompagner les tiers. Aussi, les réponses à des mails prennent parfois plusieurs mois. Les bénévoles sont pointés du doigt quand ils pallient le manquement de la Collectivité.

Il y a dix-huit mois, vous aviez prévu de confier l'accompagnement à une association. Pourquoi cela n'est toujours pas effectué ? Dix-huit mois, dans la vie d'un enfant, ce n'est pas rien. Pourquoi aussi faire le choix de sous-traiter l'accompagnement des tiers ? Cela envoie un mauvais signal. Les tiers bénévoles sont laissés au bord de la route, mis en danger, et par effet de ricochet, ce sont bien les enfants qui sont à leur tour mis en danger. Ces personnes méritent un accompagnement par les services de la Collectivité, tout comme les assistants familiaux.

Aussi, par cet amendement, Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous propose de vous saisir enfin et pleinement de cet enjeu et de créer un service dédié à l'accompagnement des tiers bénévoles. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Je vais peut-être répondre en l'absence de Nicolas, parce que c'était Nicolas qui devait présenter le rapport. Il revient ou il est parti définitivement ? Je vais répondre en attendant l'arrivée de Nicolas, parce que je connais bien le dossier. On partage, Monsieur KOBRYN, le souhait de développer l'accompagnement des tiers

bénévoles administratifs comme alternative au placement. J'ai voulu qu'on fasse évoluer nos pratiques sur cette question, parce que ce n'était pas dans les habitudes de notre Collectivité. Même si, quand je regarde, concrètement, on est plutôt une Collectivité très vertueuse sur le sujet par rapport à d'autres collectivités départementales. Pour autant, je pense qu'il y a un potentiel sous-exploité en la matière. Et c'est pour cette raison qu'on a souhaité développer ce dispositif de tiers bénévoles pour les enfants, en alternative au placement en dehors de leur famille.

Là où on a un point de divergence par rapport à vous, c'est que nous, on a fait un appel d'offres pour avoir un partenariat, sachant qu'aujourd'hui, on a beaucoup de mal à recruter dans ces domaines-là, donc on a voulu s'appuyer sur des opérateurs extérieurs spécialisés sur ces questions. Je parle sous le contrôle de mon Directeur général adjoint, mais la structure a été retenue. Il y a encore un échange, la semaine prochaine, entre le Directeur général adjoint, ici présent, et le Directeur de la protection de l'enfance pour quand même encore s'assurer qu'on a la structure vraiment ad hoc. Donc on est vraiment dans la couture fine, dans le cousu main, et on veut s'assurer d'avoir le bon partenaire. Sous réserve que les engagements pris par la structure nous apportent suffisamment de garanties, on le fera par ce biais-là. Si toutefois on ne trouvait pas de structure, on pourrait imaginer la deuxième hypothèse, le fait de recruter en direct.

Mais ce que je propose aux collègues aujourd'hui, c'est de ne pas donner suite à votre amendement, parce qu'on a engagé une démarche différente, et on aura l'occasion de revenir dessus si nous ne sommes pas satisfaits ou si nous n'avons pas d'opérateur qui apporte suffisamment de garanties sur le sujet.

Je propose de passer au vote de l'amendement. Je propose de rejeter cet amendement au regard des éléments de réponse que je viens de donner. Qui est pour cet amendement ? Votre groupe. Qui s'abstient ? Je vous remercie. Donc l'amendement est rejeté.

Je donne la parole maintenant à Pierre pour le vote du rapport, s'il n'y avait pas d'autres demandes de prise de parole sur le rapport.

M. BIHL – Je confirme ce que je disais tout à l'heure. Je vous propose donc de valider ces mesures qui vont plutôt en faveur de nos agents, et que je viens de vous énumérer.

M. LE PRÉSIDENT – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT

L'amendement « Créer un service d'accompagnement des tiers bénévoles administratifs » au rapport déposé le 13 juin 2024 par M. Florian KOBRYN pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- *Rejette à la majorité l'amendement « Créer un service d'accompagnement des tiers bénévoles administratifs » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.*

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Approuve le règlement afférent à la prise en charge des frais de déplacement des agents de la Collectivité européenne d'Alsace et des personnes extérieures qui participent à certaines commissions, joint en annexe 2 à la présente délibération, et intitulé « Guide des déplacements professionnels », lequel encadre notamment les modalités de remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement engagés par les agents lors de leurs déplacements professionnels et pour formation ;
- Fixe sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2024 ;
- Précise que ce règlement remplace toute délibération, acte et guide portant sur un objet identique et ayant vocation à s'appliquer à toutes les catégories d'agents de la Collectivité européenne d'Alsace ou à tous les intervenants extérieurs, qu'ils aient été mis en place par délibération de l'un des anciens départements du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin ou par une décision de l'exécutif ;
- Précise qu'en revanche, ce règlement présente un caractère supplétif par rapport aux délibérations et règlements encadrant spécifiquement le fonctionnement de certaines commissions pilotées et/ou financées par la Collectivité européenne d'Alsace, ou s'appliquant explicitement aux frais de déplacement de certaines catégories d'agents (assistants familiaux...) ou de bénévoles, lesquels documents restent en vigueur et opposables ;
- Décide de la prise en charge des frais d'hébergement des assistants familiaux se présentant aux épreuves du diplôme d'état d'assistant familial, eu égard aux spécificités attachées à leurs fonctions et à l'intérêt que présente l'obtention de ce diplôme ;
- Décide la prise en charge des frais de transport des assistants familiaux sur la base d'une distance calculée d'adresse à adresse, et non de mairie à mairie, pour tenir compte de la particularité de leur métier et de leurs déplacements quotidiens avec leur véhicule personnel au bénéfice des enfants confiés ;
- Décide de la prise en charge des frais de repas engagés par les agents de l'Aide Sociale à l'Enfance qui, dans le cadre de leurs missions, sont amenés à se restaurer à l'extérieur en présence d'un ou plusieurs enfants confiés, dans le cadre de la prise en charge et de l'accompagnement de ces derniers, dès lors que la mission en cause le justifie, sur validation de leur supérieur hiérarchique, et sans considération de tranches horaires ou de résidence administrative et familiale.
- Approuve la modification du règlement du compte épargne-temps en annexe 4 à la présente délibération;
- Fixe l'allocation forfaitaire de télétravail à 2,88 € par jour (ou 1,44 € par demi-journée) de télétravail dans la limite du plafond annuel maximum de 253,44 € à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- Approuve la création des emplois listés à l'annexe n° 3 à la présente délibération et modifie le tableau des emplois de l'administration en conséquence. Les crédits sont inscrits au budget des ressources humaines ;

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques
P024	O003	E01	T01 T02 T03	53-011-6251-021
P123	O001	E01	T07 T08	677-011-6245-4213
P021	O001	E01	T01	35-012-64118-021
	O002		T01	2127-012-64138-021
	O003		T01	247-012-64128-021

Adopté à l'unanimité

CD-2024-2-1-2 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Mme Isabelle DOLLINGER, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons poursuivre. C'est maintenant le rapport d'activité. C'est toi Isabelle qui va le présenter.

Mme DOLLINGER – Monsieur le Président, chers collègues. Je vais être rapide, parce que Lara a fait une belle présentation de notre année sur le compte financier de l'année 2023. Vous avez donc trouvé sur la table le rapport d'activité, un peu plus en détail, avec des chiffres, le nombre de kilomètres, enfin en tout cas vraiment une bonne base de travail. Pour vos éléments de langage, c'est important, c'est un outil. Ce rapport a bien sûr été élaboré avec la participation active de toutes nos directions, et je voudrais aussi les remercier, parce que c'est vraiment une réelle richesse. Les dossiers sont bien menés et il s'agit des faits marquants qui ont jalonné cette année 2023. Donc merci à toutes et à tous pour ce travail collaboratif. Je ne serai pas plus longue. Vous avez tout ce qu'il faut dans ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Merci Isabelle. Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Merci effectivement pour la présentation du rapport, qui est assez complet. Il y a un seul point sur lequel je souhaiterais revenir. Nous avons eu des échanges assez vifs l'année dernière sur ce rapport d'activité concernant le chiffre d'enfants en attente de placement. Ce chiffre ne figure pas dans le rapport d'activité. Est-ce que vous pouvez nous donner aujourd'hui le nombre d'enfants qui sont en attente de placement, étant entendu que ce chiffre doit également tenir compte des enfants qui font l'objet d'une mesure de milieu ouvert dans l'attente d'un placement effectif ? Il s'agit donc bien des enfants qui sont en attente de placement, qu'ils soient encore dans leur famille ou qu'ils bénéficient d'une AEMO en attendant un placement effectif. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Je vais donner la parole à Nicolas, comme je suis substitué à toi tout à l'heure.

M. MATT – Merci Président. Concernant ce chiffre, vous parlez du déplacement non exécuté, c'est ça ? Tous les chiffres ont été communiqués à l'Observatoire public de la protection de l'enfance d'Alsace. Ils sont publics. Il n'y a aucune difficulté.

M. LE PRÉSIDENT – Le chiffre évolue tous les jours. Au jour le jour, je ne l'ai pas personnellement. Il évolue au regard des placements exécutés, des places trouvées, etc. Je ne peux pas vous répondre à ce stade. Je n'ai pas le chiffre exact. Mais chaque année,

on présente ce chiffre.

On ne doit pas voter ce rapport d'activité. Il s'agit de prendre acte. Nous prenons acte du rapport d'activité.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré, donne acte au Président de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication relative au rapport d'activité 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace.

CD-2024-2-8-3 - ORGANISATION DES COMMISSIONS RÉVISION DES DISPOSITIONS ENCADRANT LA RÉPARTITION DES RAPPORTS DANS LES ORDRES DU JOUR DU CONSEIL ET DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme Lara MILLION, rapporteur

M. LE PRÉSIDENT – Nous poursuivons avec le rapport suivant, présenté par Lara, sur la révision des dispositions encadrant la répartition des rapports dans les ordres du jour du Conseil et de la Commission permanente.

Mme MILLION – Comme il a été demandé de parler de ce rapport, qui me semblait assez clair, je vais vous l'expliquer. Je vous rappelle qu'au 1^{er} juillet 2021, on a décidé qu'il y aurait 15 commissions à raison de 8 commissions thématiques et 7 commissions territoriales. À un moment donné, on devait se poser la question de ce qui passait en commissions territoriales et de ce qui passait en commissions thématiques. Dans les commissions territoriales passent les décisions impactant le territoire de rattachement ou les acteurs de celui-ci ; dans les commissions thématiques, ce sont plutôt des orientations politiques menées par la Collectivité européenne d'Alsace, et donc ça a une portée plus départementale ou supra-départementale. Cela ne change pas, bien entendu.

Ce rapport a pour but de clarifier quelques éléments. Les deux éléments de clarification sont les suivants. À partir du moment où il y a un sujet qui est traité dans plusieurs commissions territoriales sur un même rapport, dans ce cas-là, ça passe en commission thématique. Par contre, le rapport sera bien présenté en commissions territoriales. Et lorsque l'objet d'un rapport porte à la fois sur l'examen d'action territorialisée mais ayant une dimension départementale ou supra-départementale, ça vient aussi en commission thématique. Voilà cette clarification. J'ai senti que vous aviez besoin que je vous apporte cette précision complémentaire.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur KOBRYN.

M. KOBRYN – Merci Monsieur le Président. Merci pour ces explications toujours très pédagogiques, Madame MILLION. Je voulais simplement profiter de ce rapport pour évoquer deux points. Je souhaite revenir sur la demande qui a été adressée au Président et qui a été validée, que l'ensemble des conseillers d'Alsace soient destinataires des invitations pour toutes les commissions, y compris les commissions dont ils ne sont pas membres. À ce jour, ça n'est pas fait. Donc si on souhaite se joindre à une commission thématique parce qu'il y a des sujets qui nous intéressent, il s'agit de faire en sorte qu'au moins ça figure dans nos agendas. Je souhaitais juste réaborder ce point et cette volonté du Président qui était d'adresser l'invitation à l'ensemble des élus. C'est le premier point.

Le deuxième, comme c'est un rapport sur l'organisation des commissions, je souhaiterais juste aussi qu'il y ait idéalement une harmonisation du fonctionnement des commissions. Il y a des commissions où il y a des procès-verbaux assez complets qui sont rédigés, d'autres où il y a uniquement un état des lieux des votes. Je pense que ce serait plutôt dans l'intérêt de la Collectivité d'harmoniser le fonctionnement. Et puis également dans les

délais d'organisation des commissions, il y en a qui viennent avant l'envoi des documents et c'est plutôt comme cela que cela doit fonctionner, d'autres qui sont organisées après l'envoi des rapports selon les délais légaux. Donc là aussi, je vous invite à essayer d'organiser les commissions en amont de l'envoi officiel des documents pour que l'on puisse en discuter en commission avant de recevoir les documents. Donc voilà, c'était des remarques en complément de cette organisation des commissions.

M. LE PRÉSIDENT – Vas-y Lara, et je compléterai.

Mme MILLION – Je suis étonnée de ce que vous êtes en train de dire. Parce que la dernière Commission des finances, pardon de le dire, je l'ai justement faite en amont des rapports, en disant qu'on allait vous écouter, et vous m'avez spécifiquement demandé à ce que cette réunion de Commission de finance soit faite plutôt après l'envoi du rapport, comme ça vous aurez le temps de le lire. Donc à un moment donné, je ne comprends pas votre intervention.

M. KOBRYN – Courte précision. Quand je parle de l'envoi des documents, je parle du délai légal des 13 jours avant la séance plénière. L'objet de notre discussion la fois dernière portait sur le fait d'avoir les documents avant la commission, comme c'est le cas dans l'ensemble des commissions. La commission se réunit uniquement si les élus ont eu le rapport. Donc c'est tout à fait possible d'avoir la commission qui se réunit avant l'envoi des rapports 13 jours avant la séance, et que les documents soient envoyés avant la tenue de cette commission. Donc ma demande n'était pas inchangée. La réunion doit se réunir avant les 13 jours et les documents envoyés également.

Mme MILLION – Je n'ai toujours pas compris.

M. LE PRÉSIDENT – Sur ce point, deux petites remarques. D'abord sur l'organisation des modes opératoires, à ma connaissance, vous n'êtes pas dans la majorité, donc ce n'est pas à vous de nous dicter la façon dont on va organiser notre fonctionnement, de manière globale. Et sur le premier point que vous avez évoqué, j'étais tout à fait en faveur de cette demande, donc j'ai renouvelé encore il y a quelques jours cette demande au Directeur général des services, afin qu'elle puisse être mise en œuvre. Mais c'est simplement une information, pour l'ensemble des élus, des dates des commissions, s'ils souhaitent...

M. KOBRYN – L'agenda.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, l'agenda des commissions, pardon. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, après en avoir délibéré,

Adopte la révision, ci-dessous, de certaines des dispositions encadrant la répartition des rapports dans les ordres du jour du Conseil et de la Commission permanente :

- *Lorsque plusieurs Commissions territoriales examinent le même rapport, l'objet de celui-ci portant sur plusieurs territoires, il est dorénavant inscrit dans les ordres du jour des séances du Conseil et de la Commission permanente en Commission thématique et présenté par le Président de Commission ou le Conseiller délégué en charge de l'animation de la thématique pour laquelle il a été désigné. Il est précisé que la Commission thématique n'examine pas pour avis, en amont, ce rapport car l'objet de celui-ci ne relève pas de ses compétences.*
- *Lorsque l'objet d'un rapport porte à la fois sur l'examen d'actions territorialisées (relevant de la compétences des seules Commissions territoriales) ainsi que sur l'examen de dossiers ayant une dimension départementale ou supra-*

départementale (relevant dans ces cas des seules compétences des Commissions thématiques), le rapport est dorénavant inscrit dans les ordres du jour des séances du Conseil et de la Commission permanente en Commission thématique et présenté par le Président de Commission ou le Conseiller délégué en charge de l'animation de la thématique pour laquelle il a été désigné par le Conseil le lundi 27 septembre 2021. Il est précisé dans ce cas que la Commission thématique continue d'examiner pour avis, en amont, le rapport sur les points la concernant.

Les autres principes généraux précités demeurent inchangés à savoir :

- Lorsque l'objet d'un rapport porte sur les orientations des politiques menées par la Collectivité européenne d'Alsace et est de portée départementale ou supra-départementale, il est inscrit en Commission thématique,
- Lorsque l'objet d'un rapport porte sur un projet impactant un territoire défini, il est inscrit à l'ordre du jour de la Commission territoriale selon le périmètre d'intervention géographique identifié dans l'annexe 1 de la délibération n° CD-2021-8-0-1 du 27 septembre 2021,
- En cas de présentation du rapport à l'Assemblée, le rapporteur en est, sauf en cas d'empêchement (conflit d'intérêts...),

Le Président de la Commission thématique ou territoriale concernée ou le Conseiller délégué en charge de l'animation de la thématique pour laquelle il a été désigné. Le Président de Commission peut toutefois désigner un autre rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES MOTIONS, VŒUX ET QUESTIONS ÉCRITES

M. LE PRÉSIDENT – Je crois qu'on est arrivé au terme de l'examen des rapports de la séance plénière. Il manque encore les motions, les vœux et les questions écrites. Vous en avez tous été destinataires.

Concernant la première motion, agir contre l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, je rappelle que vous nous aviez fait, Monsieur KOBRYN, une présentation en séance plénière du 18 décembre 2023. Cette motion avait été renvoyée en examen devant la cinquième Commission par la conférence des présidents. Cette motion a été examinée en cinquième Commission jeunesse et réussite éducative le 4 avril dernier, et la motion présentée est une version amendée suite à l'examen en cinquième Commission. Est-ce que vous avez pu relire ?

M. KOBRYN – Oui, absolument. Suite aux échanges, j'ai procédé aux modifications suite aux observations de la Commission. Tout simplement quelques mots pour présenter la motion, et je serai rapide. Je rappelle que cette motion est liée au constat sans appel qui est le suivant. Les violences sexuelles faites aux enfants, l'inceste, sont un problème social, historique et politique. Si longtemps confinées à la sphère privée et à l'intime secret, elles mettent aussi en question nos représentations collectives de la famille, de la sexualité, de la liberté, de la relation et du pouvoir. Ce que je viens de vous dire est issu du rapport de la CIIIVISE, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, qui a fait un travail vraiment exceptionnel de recueil d'un certain nombre de témoignages. Aujourd'hui, l'opinion publique commence à réaliser l'ampleur du problème. Il y a évidemment une difficulté de faire face à cette réalité, de saisir l'horreur de ces comportements. Le chiffre donné par la CIIIVISE, à l'échelle de l'Alsace, parce que c'est ici ce qui nous intéresse, ce sont 4 600 enfants et parents qui sont victimes de ces agissements. Au total, il y a 150 000 Alsaciens et Alsaciennes adultes qui ont été victimes

pendant leur enfance, soit d'inceste, soit de violences sexuelles. Donc ça vous dit l'ampleur du phénomène. Je me réjouis que nous ayons pu sur ce sujet converger et s'entendre pour reprendre les préconisations du rapport, qui vise à intégrer l'inceste dans la politique de protection de l'enfance, de créer un service d'investigation spécifique et d'assurer un soutien durable aux jeunes majeurs qui en ont été victimes. Je me satisfais de l'échange qu'il y a pu avoir en commission et qu'on puisse avoir un vote unanime sur ce sujet, sur lequel nous avons besoin d'une mobilisation générale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Suite à votre proposition, mais suite aussi au travail qui a été réalisé par la Commission, je propose qu'on vote cette motion collectivement. Après, chacun fait comme il le souhaite, mais en tout cas nous sommes, nous la majorité, aussi favorable à cette motion. Il y a une demande de prise de parole. Nicolas.

M. MATT – Merci Président. Mes chers collègues. Je souhaite vous préciser que le texte a été examiné lors d'une cinquième Commission et que tous les collègues ont émis un avis favorable. Ce texte a été travaillé en séance, y compris en présence des services, ce qui nous a permis d'avoir un dialogue riche et de pouvoir proposer des amendements qui nous tenaient à cœur. Effectivement, c'est un sujet extrêmement important. Je pense que, comme nous l'avions dit en séance, nous voterons sans difficulté ce texte.

Je regrette juste au passage que les porteurs du texte n'aient pu être présents au moment où nous avons discuté de ces amendements. Car il est vrai que le travail en commission est aussi l'occasion d'avoir des échanges apaisés et de pouvoir construire autour d'une thématique de société. C'est la seule petite ombre au tableau, mais ce n'est pas bien grave, eu égard à l'importance et aux enjeux du sujet, qui doivent nous réconcilier, ce que nous faisons aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Monsieur FREMONT, vous vouliez réagir aussi.

M. FREMONT – Pour rebondir sur ce qui a été dit, et ça rejoint le sujet précédent de l'organisation des commissions, il est important que dans la communication des dates des commissions, les présidents et vice-présidents se tiennent à l'engagement qui a été fait dans les réservations des dates, ce qui est rarement le cas pour la cinquième Commission, dont les dates sont régulièrement reportées. C'est quelque chose qui complique la vie des conseillers d'Alsace pour la bonne réalisation du mandat. Le rapport a été en plus abordé au-delà de l'horaire qui était prévu, qui était déjà une date décalée. Mais je rejoins la nécessité de fiabilité des agendas puisque nous avons tous des engagements extérieurs, et il est important qu'on puisse tous travailler dans ces temps de partage commun. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose de voter. On a encore du travail. Je mets au vote cette motion. Qui est contre cette motion ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette belle unanimité.

Vous aviez une deuxième motion à présenter, Monsieur KOBRYN. Allez-y, je vous en prie. C'est Madame QUINTALLET. Excusez-moi.

Mme QUINTALLET – Merci Monsieur le Président. La deuxième motion porte sur l'expérimentation d'un congé de santé gynécologique pour les agentes de la CeA, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres collectivités, qui ont mis en place ce congé, comme à Saint-Ouen, Arras, Abbeville ou encore Lyon. La question de la santé gynécologique des femmes, comme l'inceste, devient un sujet de société, et s'inscrit notamment dans le plan de l'égalité femmes-hommes. Il y a donc la possibilité d'instaurer un congé menstruel et la possibilité d'instaurer un congé de santé gynécologique. La différence est que ce deuxième congé va au-delà du simple congé menstruel, puisqu'il inclut l'ensemble des pathologies gynécologiques, qui se développent également dans la société. Selon des sondages et des études, 53 % des salariées menstruées ont des règles douloureuses, 46% des salariées atteintes d'endométriose ont un arrêt de travail ou ont dû poser des congés en raison de

cette maladie au cours des douze derniers mois. Par la présente motion, nous vous proposons, Monsieur le Président et l'ensemble des conseillères et conseillers d'Alsace, de prendre en compte cette santé gynécologique de ces agentes en adoptant une expérimentation de congé de santé gynécologique pour les agentes de la CeA. Nous vous soumettons au vote ce texte et nous attendons également vos remarques. Je sais que vous en avez parlé dans le plan égalité hommes-femmes. Comme on n'avait pas de nouvelles de la poursuite de ce projet, on a souhaité aussi déposer ce texte pour savoir où en était le travail de la Collectivité sur ce sujet. Merci.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien. Au regard de vos remarques, je voulais justement vous dire qu'on a la même ambition, puisqu'on avait effectivement inscrit cela dans le rapport égalité hommes-femmes. Donc je propose que vous puissiez travailler cela en commission, de sorte qu'on puisse affiner et répondre à vos différentes interrogations, pour voir où on en est au niveau des services pour la mise en œuvre, et quelles conditions de sa mise en œuvre pourraient être proposées. Du coup, je propose aujourd'hui de ne pas faire voter la motion, mais de la renvoyer, comme nous l'avons fait pour la précédente motion qui a été votée, pour qu'elle puisse être retravaillée en commission. À ce moment-là, nous pourrions répondre à vos interrogations. Il n'y a pas d'opposition à cela ?

Mme QUINTALLET – Non, c'est bien.

M. LE PRÉSIDENT – Ok. Pardon, Denis voulait s'exprimer sur le sujet.

M. SCHULTZ – Il y a quelque chose qui me dérange sur le principe de ces motions. Pourquoi n'arrivent-elles pas directement dans les commissions ? Il faut qu'elles passent ici pour donner une visibilité politique à un parti, alors qu'on est tous concernés par des sujets, et que nous, quand nous les portons, nous les portons au niveau des commissions. Je ne vois pas pourquoi il est obligatoire de passer par une séance plénière. Ça me dérange, le fait de toujours se mettre en avant, comme si c'était les seuls qui avaient ces préoccupations.

M. LE PRÉSIDENT – Michel LORENTZ.

M. LORENTZ – Monsieur le Président, je suis dans le même état d'esprit que Denis, je suis tout à fait d'accord. J'en ai marre, et à partir de maintenant je vous demanderai que pour toutes les motions présentées par le groupe, vous considériez que je ne prends pas part au vote. Ce n'est pas que je suis contre, ce n'est pas que je suis pour, mais j'en ai marre qu'on utilise cette Assemblée à d'autres fins que ce qu'elle est pour elle, et surtout qu'on utilise parfois la détresse pour faire sa propre pub.

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur KOBRYN, et après on va passer au vote.

M. KOBRYN – Écoutez, à un moment, il y a un règlement intérieur. C'est un droit qui est permis à l'opposition. Vous avez manifestement des difficultés avec le principe que votre opposition travaille. Vous n'avez qu'à demander aux élus de la Ville de Strasbourg le nombre de motions et vœux qu'ils déposent. Je vous assure que vous êtes plutôt chanceux. Ça a été réduit à un vœu et une motion. Souffrez, Messieurs et Mesdames, de pouvoir discuter d'un point mis à l'ordre du jour par votre opposition.

M. LE PRÉSIDENT – Yves SUBLON.

M. SUBLON – Merci. Au-delà de ce que disent mes collègues, ce qui me rapproche également d'eux, sur ce principe des motions, sur ce sujet précisément, je pense que c'est quelque chose qui relève selon moi du droit du travail. Que chaque collectivité y aille de son jeu de surenchère, moi ça me gêne un petit peu. Je pense que soit c'est une mesure qui est nécessaire, et à ce moment-là, il faut que dans un esprit d'égalité, cela s'impose à tous les employeurs, ou alors elle ne l'est pas, et puis effectivement, on ne l'applique pas.

Pour terminer, je dirai aussi que, quand je parlais de surenchère, il y a aussi effectivement le fait que petit à petit, dans les petites collectivités, je prends le cas de ma commune, quand on voit ce qui se fait dans les grandes collectivités, on vient vous voir, on vous dit : « À l'Eurométropole par exemple, ils ont mis ça en place. Nous, on le veut aussi. » À un moment donné, il faut se mettre aussi à la place des petites communes qui ont beaucoup de mal à gérer des effectifs plus petits, où ça peut poser problème. Je crois qu'il y a des sujets qui peuvent être débattus, et puis il y en a d'autres qui doivent l'être dans un cadre législatif.

M. LE PRÉSIDENT – Madame LARONZE.

Mme LARONZE – Merci. Pour ma part également, je souhaiterais que l'on puisse avoir un dialogue apaisé dans les commissions, mais la plupart du temps, ça n'a pas lieu. Qu'il s'agisse d'une situation assez proche de celle d'une mini-Assemblée, où les enjeux, non pas seulement politiques, mais presque politiques, s'expriment, c'est en tout cas ce que l'on peut relever, nous, quand on se retrouve en commission. Ce n'est pas des circonstances idéales pour arriver à travailler ensemble. Dans des réunions qui concernent en revanche nos cantons respectifs, avec des questions qui sont plus techniques, politiques toujours, mais où là cette fois les enjeux sont peut-être moins importants, en tout cas sur le plan plus macroéconomique, là oui, on arrive à échanger. En revanche, dans le cadre des commissions, en tout cas pour ma part, le dialogue est quasiment impossible, ou en tout cas je me retrouve ramenée à occuper une position qui n'est pas la mienne.

Ce que je souhaitais également rappeler, c'est le fait que nous sommes dans un antagonisme d'intérêt qui nous caractérise au sein de cette Assemblée, et il faut le respecter. C'est-à-dire que nous ne pensons pas la même chose, nous avons des intérêts différents, nous défendons des projets de société différents, et c'est dans cet espace, quel qu'il soit, que ce soit les commissions ou même cette Assemblée, que l'on peut les exprimer. Ça passe notamment par des motions, des vœux ou tout autre support.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Lara MILLION.

Mme MILLION – Il fallait à mon avis qu'une femme prenne la parole quand même, de ce groupe, sur ce sujet, parce que j'ai entendu beaucoup d'hommes. Je pense que ce sujet est important. Ce sujet est important. Il s'agit aujourd'hui de la santé gynécologique des personnels qui travaillent au sein de la Collectivité européenne d'Alsace. Nous le portons. Souvent les femmes n'osent pas en parler. Elles ont une certaine honte de dire qu'elles sont soit atteintes d'endométriose, soit qu'elles ont des règles douloureuses. Ce que je voulais vraiment vous dire, et c'est d'ailleurs ce que vous a dit le Président, c'est que nous portons évidemment ce sujet. L'idée c'est que vous puissiez le porter en commission. Il faut bien entendu aujourd'hui encore plus accompagner nos personnels qui sont dans des difficultés comme cela. Parce qu'il est vrai que, lorsqu'il y a un arrêt de travail à répétition, lorsqu'en plus de ça on doit prendre des congés, on n'ose souvent pas, et ces femmes n'osent pas en parler. Je pense qu'il est important que notre Collectivité se saisisse de ce sujet, et ça va être le cas.

M. LE PRÉSIDENT – Très bien, merci. Juste deux petites remarques. Projets de société contre projets de société, moi ça me va très bien. C'est comme ça que j' imagine la politique et je trouve cela très bien. Je pense que nos concitoyens devraient pouvoir avoir un travail démocratique de compréhension des projets. Je pense que c'est nécessaire et utile. Et moi, je serai toujours ouvert à ce qu'on ait un débat de projets de société. Quand ce matin, par contre, il y a des attaques personnelles qui sont données contre des élus, ce n'est pas ma vision de la politique. Je tiens quand même à le dire particulièrement.

Je propose, pour achever nos expressions sur cette motion, de dire qu'on renvoie cela en commission. J'étais quand même surpris de vous entendre dire, Madame LARONZE, qu'il y a des problèmes en commission. C'est la première fois que j'entends cela. Ce n'est pas les

retours que j'ai de mes collègues et des agents, qu'il y aurait en commission des tensions particulières. Maintenant, si vous les ressentez, on peut toujours en discuter. Par contre, je suis quand même un peu surpris, parce que je croyais vous avoir entendu dire que ça se passait plutôt bien. Peut-être que j'avais mal compris.

On renvoie en commission, donc je pense qu'il n'y a pas besoin de voter. On renvoie en commission.

Il reste le vœu sur le fait de renoncer à la réforme de l'assurance chômage pour préserver les départements. Je crois que c'est Madame LARONZE qui va le présenter. Non, c'est Monsieur KOBRYN. Allez-y. C'est le dernier, tenez le choc. Après, il n'y aura plus que la Commission permanente.

M. KOBRYN – Merci. Bon courage, chers collègues. On y arrive, on tient le bon bout. C'est un vœu concernant la réforme de l'assurance chômage. Évidemment, sur le fond, nous ne partageons sans doute pas la nécessité d'abroger cette réforme de l'assurance chômage. Nous considérons que ce sont des économies qui sont réalisées sur le dos des chômeurs. Mais là où nous pouvons peut-être nous rejoindre, c'est que cette réforme de l'assurance chômage va avoir un impact direct sur les départements, sur les finances des départements, parce que des personnes qui n'auront plus le droit demain à l'assurance chômage demanderont à juste titre à bénéficier du RSA. Étant donné qu'il s'agit d'une réforme budgétaire du gouvernement, qu'il veut se faire de l'argent sur le dos des chômeurs, à notre sens, il ne faut pas s'attendre à ce que le gouvernement compense ce qu'il économise au niveau de l'allocation chômage vers les départements au niveau du RSA. C'est la raison pour laquelle on vous propose ce vœu au gouvernement, sans s'attarder sur le fond de la réforme, en disant que la réforme de l'assurance chômage va pénaliser les départements et qu'à ce titre, en pleine dissolution, le gouvernement n'a pas la légitimité à déposer des décrets le 1^{er} juillet prochain.

M. LE PRÉSIDENT – Je propose juste un petit élément de réponse quand même pour les collègues. D'abord, vous ne le savez sans doute pas, mais je siège au Comité national pour l'emploi, qui traite des évolutions de l'assurance chômage, etc., donc je suis forcément en première ligne pour être informé. J'ai été attentif à votre inquiétude pour les départements, puisqu'encore hier matin en Comité national j'ai pris la parole, en propos liminaires, pour exiger qu'on ait une étude d'impact des décisions de modification d'indemnisation du chômage, parce qu'effectivement, si les contraintes pour être indemnisé sont renforcées, la perspective d'avoir plus de bénéficiaires du RSA à gérer et à indemniser sera forcément réelle. Ma demande, ça a été qu'on puisse faire une étude d'impact précise et qu'ensuite les évolutions du nombre de bénéficiaires du RSA liées à ces choix amènent à un financement complet de l'État, enfin de l'Unedic. Parce qu'aujourd'hui, il faut rappeler que l'Unedic est en gros déficit, mais que la nouvelle organisation d'indemnisation va lui permettre petit à petit de réduire fortement son déficit. Aujourd'hui, ce rééquilibrage de l'Unedic ne doit pas se faire au détriment des départements, qui se retrouveraient avec des dépenses supplémentaires et des situations d'accompagnement renforcé à mettre en œuvre. Ma demande a été bien notée. Je m'assurerai qu'elle soit bien prise en considération. Les représentants syndicaux qui étaient présents ont été également dans mon sens. Donc il y a eu une volonté générale que ça soit pris réellement en considération.

On peut être en accord sur le fait qu'il fallait sonner l'alarme et l'alerte. C'est ce que j'ai fait en comité national. J'en avais déjà parlé aussi à la Ministre du Travail. Par contre, on peut être en désaccord sur les évolutions du système d'indemnisation du chômage. Donc ce que je propose, en tout cas moi, c'est de refuser, enfin de ne pas valider ce vœu, au regard du fait que j'ai fait les alertes et qu'il n'y a pas besoin à mon avis d'en rajouter, puisque c'est au plus haut niveau que je les ai faites, et qu'on n'est pas forcément complètement d'accord sur le processus d'indemnisation du chômage.

Qui est pour ce vœu ? Je suppose votre groupe, et Françoise, très bien. Laurence, excuse-

moi, je n'ai pas vu que tu avais demandé la parole.

Mme MULLER-BRONN – Merci Président. J'avais demandé la parole parce que ce vœu me semble quand même intéressant. Bien sûr, on entend le fait que tu sois, Président, intervenu au plus haut auprès de la Ministre. Mais quand même, on voit là une volonté de réformer l'assurance chômage, après avoir repoussé l'âge de départ à la retraite, et après avoir annoncé un plan d'accompagnement des seniors. Or ce plan d'accompagnement des seniors n'existe pas, il n'a pas été travaillé. Or on pense déjà à réduire l'indemnisation des chômeurs. Bien entendu, ça va se pratiquer en silo. S'ils ne sont plus indemnisés, ils vont passer soit en invalidité, soit en RSA. Et cela concernera bien les départements. On ne sait pas de quelle compensation il s'agit aujourd'hui. Mais la façon de travailler de notre gouvernement, c'est de commencer par la fin. Aujourd'hui, après la réforme des retraites, il fallait la réforme d'accompagnement de la population senior, qui va être en difficulté de trouver du travail, ça on en est certain, et qui va basculer par un effet normal de vieillissement, donc de santé et de RSA. Le vœu me semblait intéressant, parce qu'on peut dire tout ce qu'on veut, mais rappeler au gouvernement que la réforme des retraites a été votée sous ces conditions-là, c'est qu'on prenne vraiment un cadre pour accompagner les seniors, et il n'était pas prévu cette réforme de l'assurance chômage en urgence. Et là il y a vraiment une urgence qui semble difficile et ne pas correspondre aux événements qu'on vit aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT – Laurence, tu es tout à fait libre de voter le vœu et la motion. Il n'y a pas de problème avec ça. Je propose du coup de passer au vote. J'avais déjà le vote de Françoise. Du coup, Laurence, tu votes pour le vœu ? Est-ce qu'il y a d'autres collègues qui voulaient aller dans ce sens-là ? Très bien. Y a-t-il des abstentions ? Très bien. Le vœu est rejeté.

Rejet du vœu :

5 pour : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE et Françoise BEY.

1 abstention : Michel LORENTZ

Intervention d'un élu hors micro.

Merci pour cette séance plénière, qui a été malheureusement ternie une ou deux fois par certaines expressions. Mais pour le reste, elle a été une plénière de fond au service de nos concitoyens, parce que tout ce que nous avons voté aujourd'hui apporte une valeur ajoutée à la vie quotidienne de nos concitoyens les plus fragiles notamment, mais pas seulement, et à la dynamique de notre territoire.

La séance est levée à 16 heures 52.

Séance publique - 20 juin 2024
**AMENDEMENT - Créer un service d'accompagnement
des tiers bénévoles administratifs**

Rapport N° CD-2024-2-1-1- N° applicatif 9696

Exposé sommaire

Cet amendement propose de créer des postes pour constituer, en conformité avec les textes réglementaires, un service dédié à l'accompagnement des tiers bénévoles.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a mis en place le recours aux tiers bénévoles administratifs dans le cadre de la protection de l'enfance par délibération du 20/10/2022.

Les tiers ont des droits et des devoirs qui sont précisés dans le code de l'Action sociale et des familles par des décrets de 2016. **A ce titre, le président de la CeA doit mettre en place un « accompagnement et un suivi du tiers par un service du conseil départemental ou un organisme habilité par celui-ci. »**

Cet accompagnement permet d'« apporter aide et soutien au tiers » sous forme d'« entretiens et de visites à domiciles du tiers ». En cas d'urgence, le tiers doit pouvoir joindre « à tout moment » le service de l'aide sociale à l'enfance. La loi oblige la CeA à désigner un « référent » pour rencontrer l'enfant et le tiers « régulièrement et autant que de besoin ».

Or, à ce jour, cet accompagnement sur mesure des tiers fait défaut à la CeA. Depuis 18 mois, aucune association habilitée n'a été désignée. Les tiers sont souvent laissés seuls face aux situations complexes auxquelles ils sont confrontés. Leur référent n'est pas dédié spécifiquement aux tiers et ne peut assurer un accompagnement à la hauteur des besoins.

Cette défaillance est grave au regard de l'engagement bénévole des personnes, découragées de poursuivre alors qu'elles interviennent déjà en compensation d'assistants familiaux qui manquent pour accueillir l'ensemble des enfants placés.

Amendement

APRÈS : (dans le rapport, page 3)

“Au vu des besoins des services, il vous est proposé d'ajuster le tableau des emplois de la Collectivité par la création des emplois indiqués dans l'annexe n° 3.”

AJOUTER :

“ Il s'agit de créer 3 emplois (un chef de service et deux travailleurs sociaux) pour constituer un service d'accompagnement des tiers bénévoles administratifs. Un bilan de fonctionnement de ce service sera effectué d'ici mars 2025. ”
Avec mise à jour de l'Annexe 3 en conséquence.

Déposé par **M. Florian Kobryn** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.**



Florian Kobryn

Séance Plénière - 20 juin 2024

MOTION

(déposée pour la séance plénière du 18 décembre 2023)

Agir contre l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants

Le 17 novembre dernier, après trois ans d'un travail exceptionnel, la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles Faites aux Enfants (CIIVISE) a remis son rapport intitulé : « *Violences sexuelles faites aux enfants : on vous croit* ». Une double mission lui avait été confiée : recueillir les témoignages des personnes ayant été victimes de violences sexuelles pendant leur enfance et formuler des préconisations de politiques publiques.

Son analyse est sans appel : « **Les violences sexuelles faites aux enfants, l'inceste, sont un problème social historique et politique. Si longtemps confinées à la sphère privée et à l'intime secret, elles mettent aussi en question nos représentations collectives de la famille, de la sexualité, de la liberté, de la relation et du pouvoir.** »

Des chiffres viennent rappeler l'ampleur de ces violences à l'échelle de la France :

- 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année
- 5,4 millions d'adultes en ont été victimes dans leur enfance (10% des adultes)
- l'impunité des agresseurs et l'absence de soutien social et juridique aux victimes coûtent 9,7 milliards d'euros chaque année en dépenses publiques

Rapportés à l'**Alsace**, ces chiffres sont tout aussi accablants : **plus de 4 600 enfants sont victimes chaque année, plus de 150 000 Alsaciens et Alsaciennes en ont été victimes**. Rapporté à l'échelle d'un canton, cela représente en moyenne plus de 3 700 personnes ayant subi des violences sexuelles ou un inceste, et ce nombre ne cesse de grandir chaque année avec une estimation de 100 nouvelles victimes par an pour un canton.

Le rapport se conclut par **82 préconisations pour « sortir du déni » et « être à la hauteur des enfants victimes et des adultes qu'ils et elles sont devenu.es »**. Des préconisations émises par la CIIVISE engagent la responsabilité directe de la Collectivité européenne d'Alsace et appellent à :

- **Intégrer l'inceste** et toutes les violences sexuelles faites aux enfants dans les **schémas départementaux de protection de l'enfance** ;
- Créer dans chaque département un **service d'investigation, un service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) et une maison d'enfants spécialisée dans la protection et l'accueil des enfants victimes d'inceste et de toutes violences sexuelles** ;
- **Assurer un soutien durable aux jeunes majeurs** confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance victimes de violences sexuelles dans l'enfance.

Aussi, **par cette motion, les élu.es du Conseil d'Alsace réunies en séance plénière le 20 juin 2024 :**

- Saluent le travail exceptionnel réalisé par la CIIVISE ;
- Reconnassent la nécessité d'un travail politique d'ampleur pour sortir du déni des violences sexuelles faites aux enfants ;
- S'engagent à intégrer les préconisations émises par la CIIVISE qui relèvent de la compétence de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de la protection de l'enfance alsacienne ;
- S'engagent à développer un axe sur la bientraitance institutionnelle et la promotion de la bientraitance dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance.

Motion déposée par **Florian KOBRYN**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**

Florian KOBRYN
Ludivine QUINTALLET
Damien FREMONT
Fleur LARONZE

Séance Plénière du 20 juin 2024

VOEU - Renoncer à la réforme de l'assurance chômage pour préserver les Départements

Le Gouvernement a prévu une réforme par décrets de l'assurance chômage – la troisième en six ans. Cette réforme, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} décembre 2024, aura pour conséquence de réduire la durée d'indemnisation de 18 à 15 mois. Il faudra avoir travaillé 18 mois sur les 20 derniers pour être éligible, contre 6 mois au cours des 24 derniers à ce jour.

Matignon a reconnu que cette réforme pourrait augmenter le nombre de chômeurs devenant allocataires du RSA après la réduction de leur durée d'indemnisation chômage. L'Unédic l'a déjà constaté lors de la précédente réforme entrée en vigueur le 1^{er} février 2023. Début 2022, environ 40 % des demandeurs d'emploi non indemnissables par l'assurance-chômage percevaient l'ASS ou le RSA.

D'un point de vue budgétaire, cette réforme transférera donc une dépense de solidarité nationale (indemnisation chômage) en une nouvelle dépense pour les Départements (ouverture de droits au RSA). De nouveau, l'État transfère donc les coûts sans prévoir en face les recettes pour les départements qui n'ont pourtant plus de leviers fiscaux.

L'Assemblée des départements de France (ADF) a sonné l'alerte. « Nous touchons aux limites du jeu de bonneteau auquel se livre le gouvernement. Camoufler la dépense sociale en la transférant aux départements, cela ne peut durer qu'un temps. » a déclaré François Sauvadet, le président de l'ADF. Nicolas Lacroix, président du groupe « Droite, Centre et Indépendants » à l'ADF, déplore « un maquillage des chiffres du chômage » et redoute une forte augmentation des allocataires au RSA.

Malgré la dissolution de l'Assemblée Nationale, le Gouvernement a maintenu son projet de réforme par décrets. Comme si de rien n'était, il a réuni, pour avis, la Commission nationale de la négociation collective le mercredi 12 juin 2024.

Aussi, suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale et au regard des conséquences budgétaires sur les Départements, **le Conseil d'Alsace réuni en séance plénière le 20 juin 2024 interpelle M. Gabriel Attal, Premier Ministre, et Mme Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, et leur demande l'abandon de cette troisième réforme de l'assurance chômage.**

Voeu déposé par **Florian KOBRYN**
pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**
Florian KOBRYN - Ludivine QUINTALLET - Damien FREMONT - Fleur LARONZE